ALMANACH

DE LA

COOPÉRATION FRANÇAISE

1893

(PREMIÈRE ANNÉE

Publié par le Comité central de l'Union coopérative

DES SOCIÉT[illegible]NÇAISES DE CONSOMMATION

AVEC LA [illegible]LABORATION

De MM. Anseele, Bernardot, de Boyve, Chiousse, Clavel, Collard, Fitsch, Foltz, Gide, Hæntschke, Holyoake, Hughes, Legrand, Malon, Maurin, Maxwell, Rabbeno, Régnier, Robert (Charles), Rostand (Eugène), Soria, Steinmetz, Vansittart Neale

Tous pour un : chacun pour tous

Prix : 20 centimes

PARIS

IMPRIMERIE NOUVELLE (ASSOCIATION OUVRIÈRE)

11, RUE CADET, 11

1892

ALMANACH

DE LA

COOPÉRATION FRANÇAISE

1893

(PREMIÈRE ANNÉE)

Publié par le Comité central de l'Union coopérative

DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES DE CONSOMMATION

AVEC LA COLLABORATION

De MM. Anseele, Bernardot, de Boyve, Chiousse, Clavel, Collard, Fitsch, Foltz, Gide, Hæntschke, Holyoake, Hughes, Legrand, Malon, Maurin, Maxwell, Rabbeno, Régnier, Robert (Charles), Rostand (Eugène), Soria, Steinmetz, Vansittart Neale

Tous pour un : chacun pour tous

Prix : 20 centimes

PARIS

IMPRIMERIE NOUVELLE (ASSOCIATION OUVRIÈRE)

11, RUE CADET, 11

1892

NOMS ET ADRESSES

DES MEMBRES DU COMITÉ CENTRAL

DE L'UNION COOPÉRATIVE

TITULAIRES, SUPPLÉANTS & DÉLÉGUÉS

MM.

Aubé, 63, rue de l'Ourcq, Paris.
Audéoud (Ph.), 7, rue Baulant, à Paris.
Bernardot, au Familistère de Guise, à Guise (Aisne).
Berrerd, à Lyon.
Boyve (de), 2, Esplanade, Nîmes
Briotet, 1, rue Richard-Wallace, à Puteaux (Seine).
Caldesaigues, 103, r. de Paris, à Puteaux (Seine).
Chevalier, r. Harmand-d'Aix, à Villeneuve-Saint-Georges (Seine-et-Oise).
Chiousse, 11, rue de l'Élysée, à Grenoble.
Clavel (Fréd.), *président*, villa des Roses, à Suresnes (Seine).
Collard, 6, rue des Feuillants, à Marseille.
Couty, 3, rue Deverrine, Limoges.
Delorme, rue Voltaire, 51, à Puteaux (Seine).
Fabre (Auguste), à Nîmes.
Fitsch, 68, rue Doudeauville, à Paris.
Floiras, 203, rue de Paris, Charenton (Seine).
Gide, villa Saint-Martin-de-Prunet, à Montpellier.
Girardot, 7, rue de Bourgogne, à Lyon-Vaise (Rhône).
Guitton, 9, boulevard Richard-Wallace, à Puteaux (Seine).

MM.

Hermal, à Villeneuve-Saint-Georges (Seine-et-Oise).
Kugler, aux Lilas (Seine).
Lebeaut, 6, r. Chevreul, Paris.
Léglise, 14, r. Portefoin, Paris.
Legrand, à Saint-Rémy-sur-Avre (Eure-et-Loir).
Mac Guinness, 32, rue des Bourrets, à Suresnes (Seine).
Malepeyre, 206, rue de Charenton, à Paris.
Manseau, rue Nationale, à Tours (Indre-et-Loire).
Marcadet (Alfred), 54, boulevard de Picpus, à Paris.
Marcadet (H.), 19, av. d'Orléans, à Paris.
Régnier (Claude), 25, rue Popincourt, à Paris.
Richaud, 27, rue Vincent, à Marseille.
Robert (Charles), 15, rue de la Banque, à Paris.
Soria, 62, rue de Vitry, Alfortville (Seine).
Steinmetz, 5, rue Étienne-Marcel, à Pantin (Seine).
Surleau, 6, rue de Taïti, Paris.
Tutin, 38, rue d'Alsace, à Courbevoie (Seine).
Urbain, 92, boulevard Diderot, à Paris.
Vaudemont, 21, rue Grande-Allée, à Joinville-le-Pont (Seine).

Siège du Comité central : 10, rue de Nesle, Paris.

INTRODUCTION

Les coopérateurs anglais ont leur Almanach; les coopérateurs belges ont leur Almanach; les coopérateurs italiens ont leur Almanach. Le Comité central de l'Union coopérative des Sociétés françaises de consommation a voulu que les coopérateurs français eussent aussi le leur.

Nous ne sommes plus au temps où l'Almanach, vendu dans les foires ou par des colporteurs, était la seule lecture, la seule bibliothèque du cultivateur et de l'ouvrier. Il est remplacé aujourd'hui par le journal à un sou, acheté chaque matin. Comme moyen d'instruction, je ne sais si le progrès est bien grand. Ne dédaignons pas le vieil Almanach. S'il est donné à celui-ci de remplir le programme, peut-être un peu ambitieux, tracé par ses fondateurs, il servira à apprendre aux coopérateurs beaucoup de choses qu'ils ne trouveraient pas dans les journaux et qu'ils n'auraient pas le temps de chercher dans les livres, — par exemple :

La vie et les enseignements des grands coopérateurs;

L'histoire des principales sociétés coopératives de France et de l'étranger, avec leurs succès ou leurs revers;

Les questions sociales qui touchent à la coopération et que celle-ci peut résoudre ou du moins simplifier;

La statistique de la coopération, ses progrès dans le monde;

Et, en général, tous les renseignements et les nouvelles de nature à mieux faire connaître les coopérateurs les uns aux autres et à resserrer les liens de cette grande famille qui

s'étend aujourd'hui des steppes de la Russie à l'Ouest lointain des États-Unis et qui poursuit un même idéal : la paix sur la terre et la justice entre les hommes.

Nous commençons dès aujourd'hui l'exécution de ce programme. Nos lecteurs voudront bien nous excuser si, par suite du peu de temps et du peu de place dont nous avons pu disposer, il n'est que bien imparfaitement réalisé, et si notamment les variétés, nouvelles, faits divers, y font presque complètement défaut. Nous tâcherons une autre année de le rendre plus divertissant et d'y mettre des gravures plus variées.

Il contient cependant un document d'une importance capitale pour la statistique de la coopération, la liste de toutes les sociétés coopératives de consommation en France connues jusqu'à ce jour et qui n'a jamais encore été publiée. Elle sera revisée et tenue au courant d'année en année.

Tel quel, il sera facile de constater que ce petit Almanach n'est pas une simple compilation. Composé d'articles envoyés par des spécialistes de divers pays, publié grâce à la générosité d'autres collaborateurs anonymes qui ont contribué sinon de leur plume, du moins de leur argent et de leur temps, imprimé par une imprimerie coopérative, il est lui-même un exemple parlant de ce qu'il prêche : il est une œuvre coopérative.

Nous remercions ici bien cordialement tous ces collaborateurs et plus particulièrement MM. de Boyve et Charles Robert, pour leur bonne volonté.

Va donc, petit Almanach. Dissipe les illusions qui égarent. Ranime les espérances qui font vivre. Les satisfaits te trouveront trop noir, les révoltés te trouveront trop rose. Mais laisse dire. C'est le rôle d'un Almanach d'annoncer tour à tour la pluie et le beau temps.

Ch. Gide.



LES DOUZE APOTRES

DE LA COOPÉRATION

Les Almanachs d'ordinaire apprennent quels sont les saints qu'il faut fêter. Un Almanach fait pour les coopérateurs leur apprendra quels sont les hommes dévoués à l'idée coopérative dont la vie doit leur être en exemple et dont la mémoire doit être pieusement célébrée. On n'en trouverait peut-être pas assez pour tous les jours du calendrier, mais on peut en trouver assez pour chaque mois de l'année, une douzaine au moins. Ils sont douze, en effet, ces apôtres de la coopération, dont nous allons retracer brièvement l'histoire (1), quatre de France : Fourier, Buchez, Leclaire, Godin; quatre d'Angleterre : Owen, Maurice, Vansittart-Neale, Holyoake ; deux d'Allemagne : Schulze-Delitzsch, Raiffeisen; un d'Italie : Vigano; un de Belgique : César de Paepe. De tous ceux-là, un seul est vivant aujourd'hui, Holyoake, mais contemporain et historien des Pionniers de Rochdale, il est déjà entré dans l'histoire.

Ils sont bien différents les uns des autres, non seulement par leur nationalité, mais, comme on le verra, par leur vie et par leurs idées : si différents, que probablement chacun de nos lecteurs, suivant ses opinions ou le parti auquel il appartient, sera disposé à en récuser quelques-uns. Les coopérateurs conservateurs fronceront le sourcil en voyant les noms de Fourier, Owen, de Paepe, tous plus ou moins suspects de communisme. Les coopérateurs socialistes auront envie de rayer de la liste Schulze-Delitzsch comme trop bourgeois, Buchez comme trop catholique, Maurice comme trop évangélique. Et peut-être les jeunes coopérateurs, les coopérateurs fin de siècle, seront-ils disposés à les supprimer tous en bloc comme trop vieux et n'étant plus dans le mouvement. Ne supprimons personne. C'est de ces éléments divers que s'est formée cette chose éminemment complexe qui s'appelle la Coopération. Les uns y ont apporté cet esprit socialiste qui a fait sa force aux premiers jours et qu'elle ne saurait répudier aujourd'hui sans manquer à ses origines et à ses destinées. Les autres y ont apporté cet esprit pratique qui lui a permis de réaliser des bienfaits immédiats en attendant mieux. Tous y ont apporté cet esprit de vie, sans lequel les plus belles théories et les plus belles réformes ne servent pas à grand'chose. Et je souhaite aux jeunes d'aujourd'hui d'avoir la même vaillance et la même jeunesse que « ces vieux » dont nous allons raconter l'histoire. On se souviendra d'eux le jour où la coopération sera sortie de la période militante pour entrer dans la période triomphante !

Ch. G.

(1) Nous aurions voulu donner le portrait de chacun d'eux, mais nous n'avons pu malheureusement nous procurer cette fois que les portraits de quatre d'entre eux.

JANVIER

1	*Dim.*	CIRCONCISION.	
2	Lundi	s. Basile.	
3	Mardi	se Geneviève.	
4	Merc.	s. Rigobert.	
5	Jeudi	se Amélie.	
6	Vend.	ÉPIPHANIE.	
7	Sam.	se Mélanie.	
8	*Dim.*	s. Lucien.	
9	Lundi	s. Marc.	
10	Mardi	s. Paul.	
11	Merc.	s. Théodore.	
12	Jeudi	s. Arcade.	
13	Vend.	*Bapt. de N.-S.*	
14	Sam.	s. Hilaire.	
15	*Dim.*	s. Maur.	
16	Lundi	s. Marcel.	
17	Mardi	s. Antoine.	
18	Merc.	se Pris.	
19	Jeudi	s. Sulpice.	
20	Vend.	s. Sébastien.	
21	Sam.	se Agnès.	
22	*Dim.*	s. Vincent.	
23	Lundi	s. Raymond.	
24	Mardi	s. Babylas.	
25	Merc.	Conv. de s. Paul.	
26	Jeudi	se Victorine.	
27	Vend.	s. Julien.	
28	Sam.	s. Charlemagne.	
29	*Dim.*	*Septuagésime.*	
30	Lundi	se Bathilde.	
31	Mardi	se Marcelle.	

Lever du soleil le 1, à 7 h. 56 m.
— 16, à 7 h. 50 m.
Couc. du soleil le 1, à 4 h. 12 m.
— 16, à 4 h. 30 m.

P. L. le 2, à 1 h. 50 m. du soir.
D Q. le 9, à 10 h. 38 m. du soir.
N. L. le 18, à 1 h. 38 m. du matin.
P. Q. le 25, à 6 h. 36 m. du matin.

Les jours croissent de 23 m. le matin et de 43 m. le soir.

Charles FOURIER

Charles Fourier est né à Besançon le 7 avril 1772; il est mort à Paris le 7 octobre 1837. Il resta jusqu'à sa mort dans la condition modeste de petit employé de magasin. Il mourut vieux garçon. Il consacra toutes les heures de loisir que lui laissait son travail quotidien à écrire d'énormes volumes dont la lecture est rebutante par l'incohérence de la méthode et l'extravagance de la forme.

Cependant, si le nom de Fourier mérite de rester inscrit parmi ceux des plus grands socialistes, c'est que, doué d'une vision véritablement prophétique, il a annoncé et décrit minutieusement les principales phases de l'évolution économique qui s'accomplit de nos jours. Il a notamment annoncé, et flétri d'avance en traits de feu, le pullulement des intermédiaires, les grands monopoles créés par les syndicats de producteurs, la falsification des denrées, l'exploitation du consommateur par le producteur — et comme remède à tous ces maux, il a préconisé l'association coopérative — d'abord sous la forme modeste de ce qu'il appelait le *Comptoir communal*, qui est à peu près l'équivalent de ce que nous appelons aujourd'hui les syndicats agricoles ou les banques rurales, — puis sous la forme très complexe du *Phalanstère*.

Le phalanstère, à le réduire à ses éléments les plus simples, est une association à la fois de production et de consommation, les mêmes personnes s'entendant pour produire ce qu'elles doivent consommer et pour consommer ce qu'elles ont produit, et s'entendant d'ailleurs avec d'autres associations similaires pour se procurer par l'échange ce qui leur manquerait.

On croit généralement que Fourier était communiste. C'est une erreur : il laissait subsister dans son plan la propriété, l'hérédité, l'intérêt, l'inégalité des richesses; il voulait même cette inégalité la plus grande possible, sous cette réserve toutefois qu'un certain minimum d'existence serait assuré par la société à chacun. Il est vrai que, dans son phalanstère, tous les associés devaient vivre ensemble; mais cette règle n'avait pas d'autre but que d'obtenir le maximum de confort avec le minimum de dépenses. Fourier pensait que l'économie réalisée par l'achat ou la production des denrées en gros — ce qui constitue le mécanisme des sociétés coopératives de consommation — est insuffisante et doit être complétée par la consommation de ces denrées en commun, non pas comme dans un couvent ou une caserne, mais comme dans un grand hôtel meublé : quelque chose d'analogue à ces pensions de famille, somptueusement installées, qu'on trouve en Suisse ou aux Etats-Unis. La « consommation en grand » apparaît à Fourier comme le complement naturel de la « production en grand ».

Il faut dire que Fourier, s'il ne voulait pas abolir la propriété, voulait du moins arriver à la suppression du salariat en transformant, comme il le dit lui-même, « tous les salariés en propriétaires cointéressés ou associés ». En cela aussi, comme dans le reste, il s'est montré un sagace précurseur de la coopération.

Ch. G.

FÉVRIER

1	Merc.	s. Ignace.
2	Jeudi	*Purification.*
3	Vend.	s. Blaise.
4	Sam.	s. Gilbert.
5	*Dim.*	*Sexagésime.*
6	Lundi	s^e Dorothée.
7	Mardi	s. Fidèle.
8	Merc.	s. Jean M.
9	Jeudi	se Apolline.
10	Vend.	se Scholastique.
11	Sam.	s. Adolphe.
12	*Dim.*	*Quinquagésime.*
13	Lundi	s. Enogat.
14	Mardi	s. Valentin.
15	Merc.	CENDRES.
16	Jeudi	se Julienne.
17	Vend.	s. Théodule.
18	Sam.	s. Siméon.
19	*Dim.*	*Quadragésime.*
20	Lundi	s. Sylvain.
21	Mardi	s. Pépin.
22	Merc.	se Isabelle.
23	Jeudi	s. Gérard.
24	Vend.	s. Mathias.
25	Sam.	s. Léandre.
26	*Dim.*	*Reminiscere.*
27	Lundi	se Honorine.
28	Mardi	s. Romain.

Lever du soleil le 1, à 7 h. 33 m.
— 16, à 7 h. 9 m.
Couc. du soleil le 1, à 4 h. 55 m.
— 16, à 5 h. 20 m.

P.L. le 1, à 2 h. 20 m. du matin.
D.Q. le 8, à 8 h. 21 m. du soir.
N.L. le 16, à 4 h. 26 m. du soir.
P.Q. le 23, à 2 h. 23 m. du soir.

Les jours croissent de 48 m. le matin et de 48 m. le soir.

BUCHEZ

Buchez est né en 1796; il est mort en 1865. Il a donc été mêlé à toutes les agitations de ce siècle si troublé. Il s'est battu pendant la première invasion de la France en 1815; il a pris une part active aux deux Revolutions de 1830 et de 1848. Il a été jugé et a failli être condamné à mort comme conspirateur. Il a été président de l'Assemblée nationale en 1848. Il a écrit, en collaboration avec Roux, une énorme histoire de la Révolution française et plusieurs ouvrages de philosophie. Après avoir été un des disciples les plus illustres de Saint-Simon, il a été chef d'école à son tour, et, à la fois catholique par éducation et révolté par tempérament, il s'est donné pour programme de réconcilier l'Eglise et la Révolution.

Mais cette longue vie si remplie de tant de travaux, de tant de péripéties, de tant de grandes espérances, n'aurait pas laissé de trace durable et serait aujourd'hui oubliée, si un fait de peu d'importance en apparence n'avait assuré au nom de Buchez une place parmi les précurseurs de la coopération. C'est lui qui, le 10 septembre 1831, treize ans avant les Pionniers de Rochdale, fonda la première association coopérative de production, celle des menuisiers; et, en 1834, celle, plus connue, des bijoutiers en doré.

L'idée essentielle de cette association, et qu'on a beaucoup reprochée à Buchez comme mystique et chimérique, c'est que le capital de l'association, constitué d'abord par les épargnes des associés, puis par les bénéfices de l'association, devait rester toujours *inaliénable* et *indivisible*, grossissant ainsi de générations en générations au profit de tous ceux qui voudraient en profiter en entrant dans l'association, jusqu'à ce qu'il eût absorbé tout le capital industriel du pays et réalisé ainsi l'appropriation de tous les instruments de production par les associations ouvrières. En d'autres termes, Buchez rêvait de reconstituer, au profit des associations ouvrières, quelque chose de semblable à ces biens de mainmorte que les congrégations religieuses amassaient d'un siècle à l'autre et qui auraient fini par les rendre propriétaires de tout le pays, si la Révolution n'y avait mis un terme. Ce plan, qui porte si nettement l'empreinte de l'esprit catholique et mystique de Buchez, était grandiose; mais, pour être réalisé, il aurait fallu que les associations ouvrières fussent, comme les congrégations religieuses, composées d'hommes disposés à abdiquer, au profit de la communauté, tous leurs intérêts personnels et presque leur personnalité. C'était trop leur demander. La première association périt en naissant. La seconde, l'association des bijoutiers en doré, vécut une trentaine d'années, mais en perdant son caractère primitif, et elle n'eut pas d'imitateurs.

Cependant, les Trades-Unions, qui demandent à leurs membres de constituer de gros fonds de réserve au prix de grands sacrifices, et qui visent par là à remplacer *l'épargne individuelle par l'épargne collective*, ne font, en somme, que ressusciter, sous une forme plus pratique, l'idée maîtresse de Buchez.

Ch. G.

MARS

1	Merc.	s. Aubin.	
2	Jeudi	s. Simplice.	
3	Vend.	s. Marin.	
4	Sam.	s. Casimir.	
5	*Dim.*	*Oculi.*	
6	Lundi	se Colette.	
7	Mardi	s. Thomas d'Aq.	
8	Merc.	se Véronique.	
9	Jeudi	se Françoise.	
10	Vend.	s. Doctrové.	
11	Sam.	s. Euloge.	
12	*Dim.*	LÆTARE.	
13	Lundi	se Euphrasie.	
14	Mardi	se Mathilde.	
15	Merc.	s. Zacharie.	
16	Jeudi	s. Cyriaque.	
17	Vend.	se Gertrude.	
18	Sam.	s. Alexandre.	
19	*Dim.*	PASSION.	
20	Lundi	s. Joachim.	
21	Mardi	s. Benoit.	
22	Merc.	se Léa.	
23	Jeudi	s. Victorien.	
24	Vend.	s. Timothée.	
25	Sam.	*Annonciation.*	
26	*Dim.*	RAMEAUX.	
27	Lundi	se Lydie.	
28	Mardi	s. Gontran.	
29	Merc.	s. Eustase.	
30	Jeudi	s. Amédée.	
31	Vend.	*Vendredi saint.*	

Lever du soleil le 1, à 6 h. 45 m.	P.L. le 2, à 4 h. 12 m. du soir.
— 16, à 6 h. 14 m.	D.Q. le 10, à 5 h. 23 m. du soir.
Couc. du soleil le 1, à 5 h. 41 m.	N.L. le 18, à 4 h. 43 m. du matin.
— 16, à 6 h. 5 m.	P.Q. le 24, à 9 h. 43 m. du soir.

Les jours croissent de 1 h. 4 m. le matin et de 47 m. le soir.

LECLAIRE

Leclaire (Edme-Jean), entreprenenr de peinture en bâtiment, né à Aisy-sur-Armançon (Yonne) en 1800, est mort à Herblay (Seine-et-Oise) le 11 juillet 1872. Fils d'un pauvre artisan de village, il fut envoyé tout jeune à Paris et devint tour à tour apprenti, ouvrier peintre, petit patron, grand entrepreneur, et enfin l'illustre promoteur, depuis 1840, de la participation des ouvriers aux profits réalisés par l'entreprise avec leur concours.

Leclaire a été homme de génie dans le vrai sens du mot, parce qu'il a su créer. Après avoir conçu un idéal d'organisation du travail, dans le but de préserver de la misère ceux qu'il appelait «les vieux débris d'atelier», il a eu le bonheur et la gloire de réaliser son plan, à force de persévérance, de patience et d'énergie. Les ouvriers de sa maison reçoivent aujourd'hui, chaque année, environ 23 p. 0/0 de leur salaire à titre de participation, et s'ils sont membres de la Société de prévoyance, une pension de 1,500 francs, après cinquante ans d'âge et vingt ans de services.

L'avoir de la Société, au 1er octobre 1892, s'élève à 2,753,000 francs.

Pendant plus de trente ans, la vie de Leclaire a été remplie par une pensée unique, celle de provoquer, au moyen d'un exemple pratique et d'une propagande aussi efficace que prudente, la grande évolution pacifique qu'il voulait accomplir dans le monde du travail. Quelques semences des doctrines fouriéristes et saint-simoniennes tombées dans cet esprit juste et droit n'avaient pu y faire germer l'utopie, mais elles y avaient introduit l'idée féconde d'une répartition plus équitable des fruits du travail humain. Pour Leclaire, le talent et le labeur manuel sont les vrais producteurs ; le capital n'est qu'un auxiliaire qui doit cesser de s'arroger la part du lion.

D'énormes difficultés surgirent aussitôt devant lui. Il eut pour adversaires — non seulement son propre personnel d'abord incrédule — mais le journal l'*Atelier*, la monarchie de juillet 1830, hostile au principe même de l'association ouvrière, et enfin ses confrères, inquiets et irrités d'une telle initiative. Leclaire, aussi habile diplomate que réformateur convaincu, chercha et trouva son point d'appui dans l'opinion, dans la presse, et particulièrement dans l'approbation et l'influence de sa clientèle

L'œuvre est faite aujourd'hui. L'opinion publique du monde entier la salue et l'acclame. La lutte a été longue, mais le triomphe est complet. La place de Leclaire est marquée dans le Panthéon des hommes utiles (1).

Charles Robert.

(1) Voir le portrait, page 77.

AVRIL

1	Sam.	s. Hugues.	
2	*Dim.*	PAQUES.	
3	Lundi	*Férié.*	
4	Mardi	se Adèle.	
5	Merc.	s. Vincent F.	
6	Jeudi.	s. Prudent.	
7	Vend.	s. Clotaire.	
8	Sam.	s. Albert.	
9	*Dim.*	*Quasimodo.*	
10	Lundi	s. Fulbert.	
11	Mardi	s. Léon.	
12	Merc.	s. Jules.	
13	Jeudi	se Ida.	
14	Vend.	s. Thiburce.	
15	Sam.	se Anastasie.	
16	*Dim.*	s. Fructueux.	
17	Lundi	s. Anicet.	
18	Mardi	s. Parfait.	
19	Merc.	s. Socrate.	
20	Jeudi	s. Théodore.	
21	Vend.	s. Anselme.	
22	Sam.	s. Léonide.	
23	*Dim.*	s. Georges.	
24	Lundi	s. Gaston.	
25	Mardi	s. Marc.	
26	Merc.	s. Clet.	
27	Jeudi	s. Frédéric.	
28	Vend.	s. Aimé.	
29	Sam.	s. Robert.	
30	*Dim.*	s. Eutrope.	

Lever du soleil le 1, à 5 h. 41 m.
— 16, à 5 h. 10 m.
Couc. du soleil le 1, à 6 h. 29 m.
— 16, à 6 h. 51 m.

P.L. le 1, à 7 h. 27 m. du matin.
D.Q. le 9, à 11 h. 45 m. du matin.
N.L. le 16, à 2 h. 44 m. du soir.
P.Q. le 23, à 5 h. 36 m. du matin.
P.L. le 30, à 11 h. 32 m. du soir.

Les jours croissent de 59 m. le matin et de 43 m. le soir.

Jean-Baptiste-André GODIN

Plus heureux que la plupart des socialistes qu'a vu naître le dix-euvième siècle, Jean-Baptiste-André Godin a pu mettre en pratique es théories et les affirmer par le plus éclatant succès.

Né à Esquéheries (Aisne) le 26 janvier 1817, Godin, dès l'âge de nze ans, travailla à la forge de son père, puis fit comme ouvrier le ›ur de France, et rentra dans son village où il se maria à l'âge de ingt-denx ans.

C'est alors qu'il s'appliqua à perfectionner l'industrie des appareils .e chauffage, en substituant la fonte de fer à la tôle. En 1846, il s'éta-›lit à Guise (Aisne); il occupait alors une trentaine d'ouvriers.

Pendant les années suivantes, Godin s'occupa activement d'améliorer es procédés de son industrie, qui prit, sons son intelligente direction, ıne extension considérable. La création de modèles nouveanx, l'appli-:ation sur la fonte d'émaux colorés, donnèrent lien à la prise de nou-/eaux brevets et contribuèrent à angmenter sa répntation d'industriel ɜt celle de ses produits.

Enfin, en 1859, il pose les fondations du Familistère de Guise, qui ne fut achevé qu'en 1877. Cette curieuse construction, abritant 1,200 personnes, où toute la circulation se fait par des cours, couloirs et balcons couverts et vitrés, résout le problème de l'habitation ouvrière bien mieux que ne le font les petites maisons de Mulhouse. En 1882 et 1883, il construit deux nouveaux édifices abritant 600 personnes. Au rez-de-chaussée du pavillon central, des magasins coopératifs, faisant 1 million d'affaires, offrent aux ouvriers des marchandises de premier choix.

Tous ces travaux ne suffisaient point à Godin qni, en même temps, assurait la vie normale de l'ouvrier en organisant une nourricerie modèle, des écoles gratuites, des caisses de maladie, de prévoyance et de retraite.

Enfin, complétant son œuvre, Godin organisait encore la participation aux bénéfices et passait, en 1880, nn contrat assurant à ses ouvriers la possession de l'usine, des habitations, en un mot de toutes les richesses produites par leurs efforts communs. Le livre *Mutualité sociale* contient les règles fixant les droits et les devoirs de chacun des associés. A ce volume publié par Godin, ajoutons : *Solutions sociales, le Gouvernement, la République du travail*, etc., etc.

Devenu veuf, Godin épousa, en 1886, Mlle Marie Moret, sa vaillante collaboratrice.

Godin est mort le 15 janvier 1888, laissant son œuvre en pleine prospérité, et léguant à la Société du Familistère tous les biens dont il pouvait disposer, soit 3,500,000 francs.

Sa fin couronnait son œuvre. Lecteur, trouvez une vie mienx remplie (1).

BERNARDOT.

(1) Voir le portrait page 44.

MAI

1	Lundi	ss. Jean et Philip.
2	Mardi	s. Athanase.
3	Merc.	Inv. ste Croix.
4	Jeudi	se Monique.
5	Vend.	s. Pie V.
6	Sam.	s. Jean P.-L.
7	*Dim.*	s. Stanislas.
8	Lundi	ROGATIONS.
9	Mardi	s. Grégoire N.
10	Merc.	se Solange.
11	Jeudi	ASCENSION.
12	Vend.	s. Achille.
13	Sam.	s. Onésime.
14	*Dim.*	s. Boniface.
15	Lundi	se Denise.
16	Mardi	s. Honoré.
17	Merc.	s. Pascal.
18	Jeudi	s. Venant
19	Vend.	s. Yves.
20	Sam.	s. Bernardin, v.
21	*Dim.*	PENTECOTE.
22	Lundi	*Férié.*
23	Mardi	s. Didier.
24	Merc.	se Angèle.
25	Jeudi	s. Urbain.
26	Vend.	s. Philippe N.
27	Sam.	s. Ildevert.
28	*Dim.*	TRINITÉ.
29	Lundi	s. Maximim.
30	Mardi	s. Ferdinand.
31	Merc.	se Pétronille.

Lever du soleil le 1, à 4 h. 42 m.
— 16, à 4 h. 20 m.
Couc. du soleil le 1, à 7 h. 13 m,
— 16, à 7 h. 34 m,

D.Q. le 9, à 2 h. 34 m. du matin.
N.L. le 15, à 10 h. 55 m. du soir.
P.Q. le 22, à 3 h. 1 m. du soir.
P.L. le 30, à 3 h. 32 m. du soir.

Les jours croissent de 38 *m. le matin et de* 38 *m. le soir.*

Robert OWEN

Robert Owen naquit le 14 mai 1771, à Newton, dans le pays de
alles, et c'est là aussi qu'il fut enseveli, en 1858, à l'âge de 87 ans,
ans le même tombeau que ses parents, dans la vieille église du vil-
ge, sur les bords pittoresques de la Severn. Il était le sixième de
pt enfants; son père était bourrelier et sa mère fille d'un fermier
ı voisinage. Il montra dans ses études d'enfant une précocité qui fit
admiration du pasteur, du médecin et du notaire du village. Mais, à
ans, il entra comme apprenti dans la boutique d'un drapier d'Ham-
rd. Il passa ensuite par divers emplois du même genre, jusqu'au jour
ı ses capacités commerciales lui permirent d'entrer comme gérant et
ssocié dans une grande filature de coton, et finalement dans la manu-
cture de New-Lanark, en Ecosse, où il épousa la fille du patron,
[. David Dale.

De 1799 à 1828, Robert Owen inaugura dans sa fabrique une série de
éformes, non sans avoir à soutenir de vives luttes contre ses asso-
iés, qui redoutaient de voir diminuer leurs profits et goûtaient
eu, d'ailleurs, les opinions religieuses d'Owen, qui était libre-pen-
eur. Il réussit neanmoins à améliorer d'une façon merveilleuse la con-
ition de ses ouvriers, et cela tout en servant au capital un profit net
e 5 p. 0/0 en plus de l'intérêt (soit 7,430,000 francs par an). Les écoles
uvrières établies par lui à New-Lanark eurent aussi un prodigieux
uccès. Ces résultats firent d'Owen un des personnages les plus célè-
res de la Grande-Bretagne, et sa fabrique devint le lieu de pèlerinage
le milliers de visiteurs, parmi lesquels se trouvaient des personnages
llustres. Une société dite « Association philantropique britannique et
trangère » fut fondée pour propager ses idées, mais bien qu'elle
comptât dans ses rangs dix ambassadeurs, quinze membres du Parle-
nent, et que, dans sa première réunion, en 1822, elle réunit 1 million
374,000 francs de souscriptions, elle échoua cependant, probablement a
cause des opinions hérétiques qu'Owen professait ouvertement.

Depuis cette date jusqu'à la fin de sa vie, la carrière d'Owen fut marquée par d'innombrables efforts, mais aussi par de continuels échecs. En 1825, il abandonna son usine de New-Lanark, où il avait gagné une fortune d'environ 1,500,000 francs. Il la consacra — en partie à essayer de fonder des sociétés communistes, d'abord en Amérique, à New-Harmony, où il acheta aux trappistes un village avec 12,000 hectares de terre, puis en Angleterre même; — en partie à publier des brochures et des journaux pour propager ses idées; — et en partie à soutenir des Sociétés coopératives de consommation et des Bourses du travail, qu'il a toujours considérées, jusqu'à la fin de sa longue vie, comme les plus importants facteurs de la régénération sociale.

Sa vie est à la fois un modèle à suivre et un exemple à éviter :— un modèle à suivre par son infatigable activité pour le bien public, qu'aucun échec n'a rebuté; — un exemple à éviter, en nous apprenant qu'il ne faut pas chercher le secret des améliorations sociales dans la création ambitieuse d'un « nouveau monde moral » (c'est ainsi qu'il l'appelait), mais dans l'emploi persévérant et patient des bénéfices ordinaires de l'industrie au profit des classes ouvrières.

E. Vansittart Neale.

JUIN

1	Jeudi	*Fête Dieu.*	
2	Vend.	s^e^ Émilie.	
3	Sam.	s^e^ Clotilde.	
4	*Dim.*	s. Optat.	
5	Lundi	s^e^ Valérie.	
6	Mardi	s. Claude.	
7	Merc.	s^e^ Sébastienne.	
8	Jeudi	s. Médard.	
9	Vend.	s. Félicien.	
10	Sam.	s. Landry.	
11	*Dim.*	s. Barnabé.	
12	Lundi	s. Guy.	
13	Mardi	s. Antoine P.	
14	Merc.	s. Ruffin.	
15	Jeudi	s^e^ Germaine.	
16	Vend.	s. Cyr.	
17	Sam.	s. Avit.	
18	*Dim.*	s. Florent.	
19	Lundi	s. Gervais.	
20	Mardi	s, Sylvère.	
21	Merc.	s. Méen.	
22	Jeudi	s. Alban.	
23	Vend.	s. Félix.	
24	Sam.	Nat. S.-J.-B.	
25	*Dim.*	s. Prosper.	
26	Lundi	s. David.	
27	Mardi	s. Crescent.	
28	Merc.	s. Fabien.	
29	Jeudi	s. Pierre s. Paul.	
30	Vend.	s^e^ Émilienne.	

Lever du soleil le 1, à 4 h. 3 m.
— 16, à 3 h. 58 m.
Couc. du soleil le 1, à 7 h. 52 m.
— 16, à 8 h. 3 m.

D.Q. le 7, à 1 h. 52 m. du soir.
N.L. le 14, à 6 h. » m. du matin.
P.Q. le 21, à 2 h. 47 m. du matin.
P.L. le 29, à 6 h. 35 m. du matin.

Les jours croissent de 6 m. le matin jusqu'au 23 et de 14 m. le soir et diminuent ensuite de 3 m. le matin.

MAURICE

Le Révérend Maurice, pasteur de l'Église protestante épiscopale d'Angleterre, occupe une place éminente parmi les promoteurs de la Réforme sociale. C'est lui qui, en 1841, formula les trois déclarations de principes qui servirent de programme d'abord à « l'Association pour défendre les intérêts des ouvriers », et plus tard à « l'Union nationale coopérative », et qui servent encore à ce jour à orienter les efforts de tous les coopérateurs d'Angleterre.

Ces principes sont les suivants :

1° Que toute société humaine constitue un seul corps composé de différents organes et non pas un assemblage d'atomes incohérents ;

2° Que les véritables ouvriers doivent se soutenir les uns les autres et non se faire concurrence ;

3° Que c'est le principe de justice et non le principe individualiste qui doit gouverner l'échange.

Si grand que fût ce service, il n'est pas encore le plus grand que Maurice ait rendu à la cause coopérative. Les sociétés coopératives, à cette époque, en 1852, étaient composées de pauvres ouvriers et, quoique n'étant pas précisément illégales, n'avaient pas cependant la capacité juridique. Maurice, se mettant à la tête d'un groupe de jeunes gens instruits, la plupart avocats, fonda des associations pour défendre les intérêts de la classe ouvrière. Grâce à leurs efforts, le Parlement finit par voter un amendement conférant aux associations coopératives la personnalité légale. Aussi, la première conférence qui suivit la promulgation de la loi, une adresse fut envoyée à Maurice pour le remercier « d'avoir toujours mis en lumière les vrais principes moraux qui, seuls, ont permis aux associations coopératives d'échapper au naufrage ».

A la conférence de Manchester, qui est la dernière à laquelle Maurice prit part et qu'il présida, il affirma que la nature humaine, l'Évangile et la coopération sont d'accord pour enseigner que les hommes doivent être gouvernés par la loi morale, et que, jusqu'à ce que la vérité soit reconnue, la lutte de l'homme contre l'homme, de l'employeur contre l'employé, jamais ne cessera.

Dans la dernière période de sa vie, Maurice s'occupa surtout d'éducation et fonda de nombreuses écoles d'ouvriers dans Londres, mais il continua à porter au mouvement coopératif le plus vif intérêt et ne vit pas sans tristesse et sans anxiété l'esprit mercantile qui tendait à se développer dans l'union coopérative.

HUGHES.

JUILLET

1	Sam.	s. Martial.
2	*Dim.*	*Visitation de la V.*
3	Lundi	s. Anatole.
4	Mardi	se Berthe.
5	Merc.	se Zoé.
6	Jeudi	se Dominique.
7	Vend.	se Aubierge.
8	Sam.	se Virginie.
9	*Dim.*	s. Cyrille.
10	Lundi	se Félicité.
11	Mardi	s. Norbert.
12	Merc.	s. Gualbert.
13	Jeudi	s. Eugène.
14	Vend.	FÊTE NATIONALE
15	Sam.	s. Henri.
16	*Dim.*	s. Hélier.
17	Lundi	s. Alexis.
18	Mardi	s. Camille.
19	Merc.	s. Vincent de Paul
20	Jeudi	se Marguerite.
21	Vend.	s. Victor.
22	Sam.	se Marie Madeleine
23	*Dim.*	s. Apollonaire.
24	Lundi	se Christine.
25	Mardi	s. Christophe.
26	Merc.	se Anne.
27	Jeudi	se Nathalie.
28	Vend.	s. Samson.
29	Sam.	se Marthe.
30	*Dim.*	s. Abdon.
31	Lundi	s. Germain.

Lever du soleil le 1, à 4 h. 2 m.	D.Q. le 6, à 10 h. 15 m. du soir
— 16, à 4 h. 15 m.	N.L. le 13, à 0 h. 57 m. du soir.
Couc. du soleil le 1, à 8 h. 5 m.	P.Q. le 20, à 5 h. 12 m. du soir.
— 16, à 7 h. 56 m.	P.L. le 28, à 8 h. 19 m. du soir.

Les jours diminuent de 32 m. le matin et de 29 m. le soir.

VANSITTART NEALE

E. Vansittart Neale, fils d'un pasteur de l'Église anglicane, est né à Taplows (Berks), d'une fort ancienne famille d'origine flamande. C'est à l'Université d'Oxford qu'il fit ses études avec des condisciples illustres, Gladstone, Manning (devenu depuis cardinal) et Maurice. Il s'y montra, comme ses condisciples, habile à tous les exercices du corps, cavalier intrépide et marcheur infatigable. Après avoir reçu ses diplômes de l'Université d'Oxford, il parcourut la France, l'Allemagne, l'Italie et la Suisse, la plupart du temps à pied, afin de mieux apprendre les langues de ces différents pays.

De retour en Angleterre, il devint avocat et eut des succès au barreau. Mais les questions sociales attirèrent son attention et il entra, en 1849, dans la Société fondée par Maurice et qui avait pour but de *favoriser l'organisation des associations ouvrières*. Possesseur d'une grande fortune, il l'employa largement pour l'émancipation de la classe ouvrière.

Il favorisa la création de grandes associations : celle des maçons commença ses travaux dans la maison même de Vansittart Neale, à Londres, et les associés réalisèrent un bénéfice de 6,250 francs qu'ils partagèrent immédiatement entre eux, ce qui prouve combien peu ces ouvriers étaient préparés à l'association ; en effet, peu après ils se disputèrent entre eux et la Société fut dissoute. D'autres, organisées avec ses capitaux, eurent le même sort.

Un peu plus tard, Vansittart Neale fonda une « Agence centrale », espèce de magasin de gros coopératif, qui devait fournir aux sociétés de consommation les denrées au prix du gros, premier germe du Wholesale. Les coopérateurs anglais n'étaient pas encore assez éclairés pour comprendre l'importance d'une pareille institution qui échoua.

Les membres du comité *pour favoriser l'organisation des associaciations ouvrières* comprirent enfin que ce qui manquait aux ouvriers était l'éducation morale et l'instruction. Ils fondèrent alors le *Collège des travailleurs* qui existe encore aujourd'hui, où des savants, des professeurs, des membres de l'Université, viennent faire le soir des cours aux ouvriers et organisent des promenades le dimanche.

Malgré les pertes d'argent considérables qu'il avait faites, Vansittart Neale ne se décourageait pas. Il se mit en rapport avec les sociétés coopératives de consommation du Nord, et il songea à les réunir en congrès, de manière à établir une entente commune. Quand le Comité central de l'Union coopérative prit naissance, en 1872, il en fut élu membre. Secrétaire général, trois ans après, il remplit ces fonctions gratuitement pendant de longues années.

Il a pris part à l'organisation du *deuxième Wholesale*, dont les affaires s'élèvent aujourd'hui à près de 300 millions par an, après avoir soldé le déficit causé par la faillite du premier.

Il a été en correspondance avec tous les coopérateurs de l'Europe. Il assistait au premier Congrès des sociétés coopératives de France, en 1885, dont il a été un peu le parrain, et à tous les Congrès suivants.

Il est mort pendant que cet Almanach s'imprimait, non sans avoir eu le temps de lui envoyer l'article biographique sur Owen qui est peut-être la dernière page qu'il ait écrite pour « ses amis de France ».

DE BOYVE.

Voir le portrait, page 91.

AOUT

1	Mardi	s. Pierre ès L.	
2	Merc.	s. Alphonse.	
3	Jeudi	s. Geoffroy.	
4	Vend.	s. Dominique.	
5	Sam.	s. Abel.	
6	*Dim.*	*Transf. N.-S.*	
7	Lundi	s. Gaëtan.	
8	Mardi	s. Justin.	
9	Merc.	s. Samuel.	
10	Jeudi	s. Laurent.	
11	Vend.	se Suzanne.	
12	Sam.	se Claire.	
13	*Dim.*	s. Hippolyte.	
14	Lundi	s. Eusèbe.	
15	Mardi	ASSOMPTION.	
16	Merc.	s. Roch.	
17	Jeudi	s. Septime.	
18	Vend.	se Hélène.	
19	Sam.	s. Flavien.	
20	*Dim.*	s. Bernard.	
21	Lundi	se Jeanne.	
22	Mardi	s. Symphorien.	
23	Merc.	se Sidonie.	
24	Jeudi	s. Barthélemy.	
25	Vend.	s. Louis.	
26	Sam.	s. Privat.	
27	*Dim.*	s. Césaire.	
28	Lundi	s. Augustin.	
29	Mardi	s. Médéric.	
30	Merc.	s. Fiacre.	
31	Jeudi	s. Aristide.	

Lever du soleil le 1, à 4 h. 34 m.	D.Q. le 5, à 4 h. 33 m. du matin.
— 16, à 4 h. 55 m.	N.L. le 11, à 8 h. 57 m. du soir.
Couc. du soleil le 1, à 7 h. 37 m.	P.Q. le 19, à 10 h. 1 m. du matin.
— 16, à 7 h. 13 m.	P.L. le 27, à 8 h. 52 m. du soir.

Les jours diminuent de 43 m. le matin et de 54 m. le soir.

George-Jacob HOLYOAKE

G.-J. Holyoake est né à Birmingham, le 13 avril 1817, d'une famille d'ouvriers. Il apprit l'état de mécanicien dans une école professionnelle ou « institution ouvrière » (*Mechanic's Institution*). Il reçut un prix pour une paire de compas qu'il avait faits lui-même avec de l'acier brut et du cuivre.

Il fut chargé, peu de temps après, d'un cours dans l'institution.

En 1839, il fit la connaissance de Robert Owen dont il devint le disciple et alla de ville en ville propager ses idées dans des conférences,

Une association de Manchester ayant offert cinq prix, de 250 francs chaque, pour le meilleur travail sur « l'instruction, la charité, la justice, la science et le progrès », Holyoake gagna les cinq prix à la fois sur soixante-dix-neuf concurrents !

Il vint à Rochdale avant la formation de la Société coopérative des Equitables Pionniers et devint l'ami des fondateurs.

Holyoake était alors l'éditeur du journal socialiste *Spirit of the age.* Il collabora à divers journaux socialistes et fut un journaliste intrépide. Il fut le plus courageux opposant de la taxe sur le papier et du timbre pour les journaux. Holyoake publiait alors le *War Chronicle*, journal hebdomadaire. Il supprima le timbre. Chaque numéro était passible d'une amende de 500 francs et les éditeurs encouraient la prison et la confiscation de tout le matériel de l'imprimerie. Il fut assigné; le montant de l'amende s'éleva t à 15 millions ! Heureusement la loi sur le timbre fut bientôt supprimée et,-grâce à l'intervention de Gladstone, Holyoake ne fut pas poursuivi.

En 1857 et en 1884, il fut candidat ouvrier, mais la première fois il se désista en faveur du candidat libéral et la seconde fois il échoua.

Holyoake a été l'ami de tous les libérateurs, de Mazzini, de Garibaldi, pour lequel il avait formé une légion anglaise. On venait s'enrôler dans son imprimerie de Fleet street, à Londres.

En 1879 et en 1882, il a visité le Canada et les États-Unis, et il chercha, sous l'inspiration de Hodgson Pratt, les moyens pratiques de fonder dans ces contrées des colonies coopératives. Il a publié plusieurs ouvrages sur l'économie politique. L'ouvrage le plus connu est l'« Histoire des Pionniers de Rochdale », publiée pour la première fois en 1857 dans le journal le *Daily News.* William Cooper, un des plus distingués pionniers de Rochdale, dit que cet ouvrage contribua à la création de deux cent cinquante sociétés en deux ans. Il a été traduit dans toutes les langues : en France notamment, par Mme Godin, veuve de l'illustre fondateur du Familistère de Guise.

Holyoake a été membre du Comité central depuis sa création en 1869 et a été président du Congrès de Carlisle en 1887.

Il a été délégué en 1885 avec Vansittart Neale au premier Congrès français et a assisté avec Mlle Holyoake, sa fille, au Congrès de Tours.

M. Holyoake a publié aussi une Histoire de la Coopération en Angleterre et tout récemment un volume *The Cooperative Movement to day* (le Mouvement coopératif de ce jour).

De B.

SEPTEMBRE

1	Vend.	ss. Leu et Gilles.
2	Sam.	s. Lazare.
3	*Dim.*	s. Grégoire.
4	Lundi	s^e Rosalie.
5	Mardi	s. Bertin.
6	Merc.	s. Onésiphore.
7	Jeudi	s. Cloud.
8	Vend.	*Nativité de la V.*
9	Sam.	s. Omer.
10	*Dim.*	s^e Pulchérie.
11	Lundi	s. Hyacinthe.
12	Mardi	s^e Perpétue.
13	Merc.	s. Maurille.
14	Jeudi	*Exalt. Sainte-Croix*
15	Vend.	s. Nicomède.
16	Sam.	s^e Edith.
17	*Dim.*	s. Lambert.
18	Lundi	s^e Sophie.
19	Mardi	s. Janvier.
20	Merc.	s. Eustache.
21	Jeudi	s. Mathieu.
22	Vend.	s. Maurice.
23	Sam.	s. Lin.
24	*Dim.*	s. Andoche.
25	Lundi	s. Firmin.
26	Mardi	s^e Justine.
27	Merc.	s. Côme.
28	Jeudi	s. Wenceslas.
29	Vend.	s, Michel.
30	Sam.	s. Jérôme.

Lever du soleil le 1, à 5 h. 17 m.
— 16, à 5 h. 39 m.
Couc. du soleil le 1, à 6 h. 42 m.
— 16, à 6 h. 10 m.

D.Q. le 3, à 9 h. 51 m. du matin.
N.L. le 10, à 7 h. 14 m. du matin.
P.Q. le 18, à 4 h. 28 m. du matin.
P.L. le 25. à 8 h. 32 m. du soir.

Les jours diminuent de 44 m. le matin et de 1 h. 3 m. le soir.

SCHULZE-DELITZSCH

Hermann Schulze-Delitzsch, le créateur du mouvement coopératif en Allemagne, est né à Delitzsch, petite ville de la Saxe prussienne, le 29 avril 1808. Issu d'une famille de magistrats, Hermann Schulze choisit aussi la carrière juridique, et après avoir fini ses études de droit à l'université, il remplit les fonctions de juge dans diverses petites villes et finalement dans sa ville natale.

En 1818, dans la grande année du printemps des peuples, il fut élu membre de l'Assemblée nationale par les électeurs de son arrondissement. Membre de la commission de l'Assemblée nationale pour l'étude des questions ouvrières, il reconnut bientôt que cette question ne peut pas être résolue par l'intervention de l'Etat, mais qu'elle peut l'être, du moins en partie, par des associations volontaires, par des *sociétés coopératives* se basant sur le principe de l'*aide-toi toi-même.*

En 1849, il fonda à Delitzsch la première société coopérative allemande pour l'*acquisition des matières premières* (pour menuisiers); en 1850, la première société coopérative de *crédit;* en 1852, la première société de *consommation;* plus tard, des sociétés de *production.*

Traduit en justice en 1850, à raison de la hardiesse de ses opinions politiques, il fut acquitté, mais envoyé en disgrâce loin de son pays. Il donna alors sa démission

En 1853, Schulze-Delitzsch publia son premier livre : « Livre d'associations pour les ouvriers et les travailleurs allemands. » En 1854, il fonda le « Journal du mouvement coopératif ». En 1858, il publia le livre « les Classes laborieuses et le Mouvement des associations coopératives en Allemagne », et plus tard beaucoup d'autres livres sur la coopération et la législation coopérative. Rampal a traduit en langue française les œuvres de Schulze-Delitzsch.

En 1859, Schulze-Delitzsch convoqua le premier Congrès des sociétés coopératives allemandes à Weimar; en 1861, il fut élu syndic (*anwalt*) de la Fédération des sociétés coopératives allemandes. Le 4 octobre 1863, ses adhérents et disciples lui présentèrent un capital de 150,000 marks, comme hommage de la nation allemande. Schulze-Delitzsch refusa le présent, du moins comme propriété; il en accepta pourtant l'usufruit, sous la condition qu'après sa mort ces intérêts seraient payés à des hommes signalés par des services publics.

En 1863, Schulze-Delitzsch eut à soutenir sa fameuse querelle avec Ferdinand Lassalle, l'agitateur socialiste bien connu.

En 1864, il fonda, à Berlin, la Banque centrale des sociétés coopératives allemandes (capital 25 millions de francs).

En 1867, la première loi allemande sur les sociétés coopératives, en Prusse, fut promulguée sous l'inspiration de Schulze-Delitzsch.

Schulze-Delitzsch mourut à Postdam le 29 avril 1883

« J'ai vu les pompes funèbres de rois, de princes, d'hommes d'État, des sciences et des arts, de l'armée et de l'Eglise. Jamais je n'ai vu un cortège d'une plus grande impression, plus saisissant et plus touchant que celui de notre Schulze-Delitzsch! » C'est en ces termes que s'exprimait l'orateur à l'inauguration du monument magnifique elevé, par les sociétés coopératives allemandes, à la mémoire de leur maître dans sa ville natale, Delitzsch. Mais, plus durable que ce monument de pierre et d'airain sera l'œuvre du grand homme!

HÆNTSCHKE.

OCTOBRE

1	*Dim.*	s. Rémy.	
2	Lundi	ss. Anges gardiens	
3	Mardi	s. Faustin.	
4	Merc.	s. François d'Ass.	
5	Jeudi	s. Constant.	
6	Vend.	s. Bruno.	
7	Sam.	s. Serge.	
8	*Dim.*	se Laurence.	
9	Lundi	s. Denis.	
10	Mardi	s. Paulin.	
11	Merc.	s. Quirin.	
12	Jeudi	s. Wilfrid.	
13	Vend.	s. Edouard.	
14	Sam.	s. Calixte.	
15	*Dim.*	se Thérèse.	
16	Lundi	s. Léopold.	
17	Mardi	se Edwige.	
18	Merc.	s. Luc.	
19	Jeudi	s. Savin.	
20	Vend.	s. Aurélien.	
21	Sam.	se Céline.	
22	*Dim.*	s. Modér.	
23	Lundi	s. Hilarion.	
24	Mardi	s. Magloire.	
25	Merc.	s. Crépin.	
26	Jeudi	s. Evariste.	
27	Vend.	s. Abraham.	
28	Sam.	s. Alfred.	
29	*Dim*	s. Rodolphe.	
30	Lundi	s. Arsène.	
31	Mardi	s. Narcisse.	

Lever du soleil le 1, à 6 h. » m.
— 16, à 6 h. 23 m.
Couc. du soleil le 1, à 5 h. 38 m.
— 16, à 5 h. 8 m.

D.Q. le 2, à 3 h. 28 m. du soir.
N.L. le 9, à 8 h. 37 m. du soir.
P.Q. le 17, à 11 h. 29 m. du soir.
P.L. le 25, à 7 h. 37 m. du matin.
D.Q. le 31, à 10 h. 51 m. du soir.

Les jours diminuent de 48 *m. le matin et de* 59 *m. le soir.*

RAIFFEISEN

Frédéric Raiffeisen naquit, le 30 mars 1818, à Hamm-snr-Seig, petit bonrg de la Prusse rhénane, d'une famille de modestes petits propriétaires, entourée de la considération générale. Son père etait bonrgmestre de Hamm; trop pauvre pour envoyer son fils dans un établissement d'instruction supérieure, il le confia au curé de l'endroit pour compléter son éducation. A ce premier enseignement, Raiffeisen dut la sincère foi chrétienne qui anima toute sa vie et inspira ses œuvies.

Enrôlé à 17 ans dans l'artillerie, il semblait devoir fournir nne carrière militaire brillante, lorsqu'une ophthalmie le força de quitter le service.

Nommé, en 1845, bourgmestre de carrière à Meyersbusch, dans le Westerwald, à peine installé, il se trouva aux prises avec une terrible famine. Il prit l'initiative de constitner une société coopérative qui réussit, au prix de beaucoup d'efforts, à faire venir de loin du blé et des pommes de terre, et créa une boulangerie. Mais, la crise passée, les habitants demeurèrent ruines, ayant épuisé toutes leurs réserves en bétail et en semences, et sans argent pour s'en procurer. Ce fut pour remédier à ce triste état de choses et pour empêcher les progrès des prêts usuraires, que Raiffeisen conçnt l'idée de créer une société coopérative de crédit Après de pénibles efforts, suivis d'insuccès partiels, il réussit, en 1849, à grouper une soixantaine d'habitants aisés de Flammersfeld, le bourg le plus important de son district, et à coustituer une société qui prit le titre assez compliqué de « Société d'assistance de Flammersfeld pour le sontien des cultivateurs pauvres. »

La société de crédit rnral telle que la comprenait Raiffeisen était uniqnement basée sur le crédit personnel : nul apport de la part des souscripteurs, nulle cotisation; l'actionnaire s'engageait seulement à payer solidairement les dettes de la société d'une façon illimitée ; le seul lien de l'association était la confiance réciproque ; ses seuls fondements, ces deux vertus primordiales : l'honnêteté et l'épargne.

Vingt-trois ans s'écoulèreut pendant lesquels le germe semé par Raiffeisen ne se développa qu'avec une extrême lentenr. Dans cette période, il s'occupa activement de travanx publics et fut le promoteur du chemin de fer de la rive droite du Rhin. Atteint du typhus pendant nne épidémie où il se prodigua pour soigner ses administrés, il dut prendre sa retraite et fixa son domicile à Neuwied, dans le Palatinat.

A partir de ce moment, sa vie n'a plus d'histoire et se confond avec le développement de plus en plus prospère de ses banques, connues sous le nom d'*Unions de Crédit*, qui sont au nombre de plns de mille, groupées autour d'une « Caisse centrale de prêts agricoles », dont le siège est à Neuwied, et qui joue par rapport à elles tout à la fois le rôle d un tutenr et d'un bailleur de fonds. Les dernières années de sa vie furent troublées par de pénibles débats avec Schulze-Delitszch. Faisons l'oubli sur cet épisode et sonvenons-nous seulement des services rendus à l'humanité par ces deux grands hommes.

Raiffeisen s'éteignit à Neuwied le 11 mars 1888. Sa verte vieillesse avait vu l'épanouissement complet du germe déposé par lui quarante ans auparavant dans la petite caisse de crédit de Flammersfeld.

GEORGES MAURIN.

NOVEMBRE

1	Merc.	TOUSSAINT.	
2	Jeudi	*Les Morts.*	
3	Vend.	s. Hubert.	
4	Sam.	s. Charles.	
5	*Dim.*	s. Théotiste.	
6	Lundi	s. Léonard.	
7	Mardi	s. Ernest.	
8	Merc.	s. Godfrin.	
9	Jeudi	s. Mathurin.	
10	Vend.	s. Juste.	
11	Sam.	s. Martin.	
12	*Dim.*	s. René.	
13	Lundi	s. Brice.	
14	Mardi	se Philomène.	
15	Merc.	se Eugénie.	
16	Jeudi	s. Edme.	
17	Vend.	s. Agnan.	
18	Sam.	s. Eudes.	
19	*Dim.*	se Elisabeth.	
20	Lundi	s. Edmond.	
21	Mardi	*Présentation N.*	
22	Merc.	se Cécile.	
23	Jeudi	s. Clément.	
24	Vend.	se Flora.	
25	Sam.	se Catherine.	
26	*Dim.*	se Delphine.	
27	Lundi	s. Séverin.	
28	Mardi	s. Sosthène.	
29	Merc.	s. Saturnin.	
30	Jeudi	s, André.	

Lever du soleil le 1, à 6 h. 48 m.	N.L. le 8, à 1 h. 6 m. du soir.
— 16, à 7 h. 12 m.	P.Q. le 16, à 5 h. 54 m. du soir.
Couc. du soleil le 1, à 4 h. 39 m.	P.L. le 23, à 6 h. 18 m. du soir.
— 16, à 4 h. 17 m.	D.Q. le 30, à 9 h. 17 m. du matin.

Les jours diminuent de 46 m. le matin et de 35 m. le soir.

Francone VIGANO

Les coopérateurs français qui assistaient au Congrès de Lyon se rappellent assurément la figure vénérable de Francone Vigano. Il était déjà octogénaire et presque aveugle, mais il avait voulu une fois encore répondre à l'appel : Présent!

Si le cœur vaut la grandeur, nul ne fut plus grand. Il appartient à la série des précurseurs : il avait la ferveur d'un apôtre et des convictions inébranlables.

Dans son livre sur *la Fraternité humaine*, — que mieux que personne il pouvait écrire, — il avait indiqué la voie aux travailleurs, celle qui doit les conduire à l'émancipation par l'union de leurs forces vers un même but.



Il naquit en 1806, dans la charmante Brianza, qui a donné naissance à tant d'esprits distingués. Expulsé d'Autriche, il voyagea à travers la Suisse, la France, l'Angleterre et la Belgique, seul et pauvre. A Paris, il embrassa avec ardeur la doctrine saint-simonienne. Plus tard, il prêta son appui à Mazzini et conspira avec lui en Italie.

Pendant 30 ans, il fut professeur d'économie politique à l'Institut technique de Milan. Il combattit héroïquement sur les barricades pendant les journées de 1848. Mais la domination autrichienne étant revenue, il se consacra entièrement à la propagande sociale pour la coopération et pour la paix. Et c'est alors surtout que l'apôtre se révéla en lui : il consacra à la coopération, en particulier, sa parole chaleureuse, d'innombrables écrits, et même une partie de son patrimoine. Il fonda de nombreuses sociétés coopératives.

Il mourut à l'âge de 85 ans, à Milan, le 23 juin 1891.

C'était une âme candide pour laquelle le mal n'existait pas. Sa foi resta jusqu'à la fin aussi juvénile, aussi ardente, et surtout aussi communicative. Et c'est par cette foi plus encore que par ses œuvres que l'influence qu'il a exercée a été grande.

Ugo Rabbeno.

DÉCEMBRE

1	Vend.	s. Eloi.	
2	Sam.	se Aurélie.	
3	*Dim.*	Avent.	
4	Lundi	se Barbe.	
5	Mardi	s Sabas	
6	Merc.	s. Nicolas.	
7	Jeudi	s. Ambroise.	
8	Vend.	*Imm. Conception*	
9	Sam.	se Léocadie.	
10	*Dim.*	se Julie.	
11	Lundi	s. Damase.	
12	Mardi	se Constance.	
13	Merc.	se Lucie.	
14	Jeudi	s. Nicaise.	
15	Vend.	s. Irénée.	
16	Sam.	se Adélaïde.	
17	*Dim.*	se Olympe.	
18	Lundi	s. Gatien.	
19	Mardi	s. Timoléon.	
20	Merc.	se Philogone.	
21	Jeudi	s. Thomas.	
22	Vend.	s. Honorat.	
23	Sam.	se Victoire.	
24	*Dim.*	se Irmine.	
25	Lundi	NOEL.	
26	Mardi	s. Etienne.	
27	Merc.	s. Jean.	
28	Jeudi	ss. Innocents.	
29	Vend.	se Eléonore.	
30	Sam.	s. Roger.	
31	*Dim.*	s. Sylvestre.	

Lever du soleil le 1, à 7 h. 34 m.
— 16, à 7 h. 50 m.
Couc. du soleil le 1, à 4 h. 4 m.
— 16, à 4 h. 2 m.

N.L. le 8, à 7 h. 50 m. du matin.
P.Q. le 16, à 10 h 31 m. du matin.
P.L. le 23, à 4 h. 46 m du matin.
D.Q. le 29, à 11 h. 27 m. du soir.

Les jours diminuent de 23 *m. le matin jusqu'au* 31 *et de* 3 *m. le soir jusqu'au* 13*; ils croissent ensuite de* 10 *m. le soir.*

César DE PAEPE

De Paepe aura été au socialisme de ce temps ce qu'au siècle dernier fut Diderot à la philosophie; comme l'illustre auteur de l'*Encyclopédie*, il prodigua sans compter, à tout venant, par tous les modes de propagande (conférences, rapports, polemiques, études, articles de journaux, conversation, correspondance), la bonne parole des justices futures.

Avec trop de vérité, le *Peuple* l'appelle « ce souffrant ». Lourde en effet fut sa part de tâche et de souffrance. Ayant à subvenir aux besoins d'une famille nombreuse, il s'exténua de travail pour les siens et pour autrui, en supportant, sans se plaindre, les plus dures privations.

Né en 1841, à Ostende, d'une famille de petite bourgeoisie, il n'eut guère que les joies d'une enfance studieuse; mais il en profita si bien qu'à dix-sept ans il entrait à l'Université de Bruxelles. Comme toujours, de Paepe se faisait remarquer parmi les plus intelligents, quand il perdit malheureusement son père. Il dut dès lors vivre de son travail et se fit ouvrier typographe chez son vieil et dévoué ami Brismée, sans pour cela déserter les cours universitaires. On le vit alors faire œuvre triple et mener de front l'étude, le travail manuel et la propagande socialiste; dans les trois, il excella.

Bientôt par voie de concours, il devenait interne des hôpitaux, et, en 1871, il était reçu docteur en médecine.

Ce fut alors qu'il entra dans le mouvement socialiste, dont il devint rapidement l'un des chefs. Il fut un de ceux qui fondèrent, en 1864, l'Association internationale des Travailleurs, qui allait ouvrir une voie nouvelle pour le prolétariat d'Europe et d'Amérique, en lutte pour son émancipation.

Ce fut pour le jeune socialiste le point de départ d'une activité propagandiste inouïe. Il entreprit et poursuivit avec succès cette campagne de presse, de tribune et d'organisation ouvrière qui amena en trois ans plus de 60,000 travailleurs dans les rangs belges de l'Internationale et jusqu'à l'avènement de la Commune de Paris, fit de Bruxelles la capitale morale du socialisme international.

Les rapports qu'il lut à cette occasion restent et resteront comme des monuments du socialisme international.

Après l'année terrible, il s'occupa plus spécialement d'organisation, et, au Congrès de Bruxelles en 1874, il fit adopter sur l'organisation des services publics le célèbre rapport qui est encore la plus complète affirmation reconstructive du collectivisme moderne. Entre temps, il professait son cours d'économie sociale, il semait la première idée de ces Bourses du Travail que réalisent maintenant en France les municipalités socialistes.

Il est mort à Cannes en 1891. Il mérite de prendre place au nombre des précurseurs de la coopération, parce qu'il a été un des socialistes qui ont le plus énergiquement affirmé la communauté de but de la coopération et du socialisme, qui a le plus fait pour rétablir entre eux l'union et pour réaliser cette union dans les sociétés coopératives de Belgique. Il a représenté les coopérateurs belges aux Congrès des sociétés coopératives françaises à Paris, en 1889, et à Marseille en 1890.

B. Malon.

MOYENS PRATIQUES

DE CONSTITUER UNE SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE CONSOMMATION

Fonder une société coopérative de consommation n'est pas une entreprise aussi simple qu'elle le paraît à première vue, et les principales difficultés viennent moins des formalités légales à observer que de l'apathie et de la défiance que l'on rencontre chez ceux qui seraient les plus intéressés à profiter des moyens qu'on leur offre d'améliorer leur situation.

Faites une conférence pour démontrer les résultats considérables auxquels on peut arriver par l'association, les économies que l'on peut réaliser par la suppression des intermédiaires, les dangers qui résultent pour la santé publique des sophistications sans nombre auxquelles sont soumises les denrées que nous livre le commerce, — vous serez écouté avec intérêt, les applaudissements ne vous feront pas défaut, la fanfare locale exécutera en votre honneur les plus beaux airs de son répertoire; mais les adhésions se feront attendre et chacun de vos auditeurs se retirera en disant : « Faudra voir. »

Sans prétendre que les conférences soient absolument inefficaces, j'ai fait trop souvent l'expérience du peu de résultats qu'on en obtient, pour n'être pas convaincu qu'il faut de préférence recourir à d'autres procédés. D'ailleurs, il n'est pas donné à tout le monde de pouvoir parler pendant une heure d'une façon assez attrayante pour ne pas lasser son auditoire; en outre, dans les centres industriels, où ce sont les ouvriers qui prennent eux-mêmes l'initiative d'une fondation de cette nature, aucun d'eux, quelle que soit sa facilité naturelle d'élocution, n'aura assez de confiance en lui-même pour oser développer devant un nombreux public les avantages de l'association coopérative.

Le moyen le plus pratique de fonder une société coopérative de consommation me paraît être de s'assurer d'abord le concours de quelques amis ou de quelques personnes influentes qui pourront à leur tour faire de la propagande parmi leurs connaissances. Quand on aura ainsi formé le noyau de la société, on convoquera une première réunion

où, après avoir discuté l'opportunité et les bases de l'association, on nommera un comité d'initiative chargé de préparer les statuts et de provoquer de nouvelles adhésions par des circulaires. Ces circulaires devront fixer le jour d'une nouvelle réunion pour la discussion des statuts et l'établissement de la liste des adhérents.

Dans cette réunion, on ne pourra procéder encore à la constitution définitive de la société, puisque la loi exige au préalable la souscription de la totalité du capital social et le versement par chaque associé du dixième du montant des parts souscrites par lui. Si les parts ou actions sont de 50 francs, chaque associé devra donc verser au moins 5 fr.: mais, s'il s'agit d'ouvriers, on courrait le risque de se priver de leur concours en exigeant d'eux le versement immédiat de cette somme ; on les autorisera donc à ne payer en entrant qu'une somme de 2 francs et à se libérer du surplus par des cotisations mensuelles de 1 fr. 50 ou 2 francs qui seront continuées jusqu'à réalisation complète de leur apport de 50 francs.

La nécessité d'observer les prescriptions de la loi en ce qui concerne le capital et de laisser en même temps une certaine latitude aux souscripteurs amènera forcément un délai assez long entre les opérations préliminaires et la constitution de la société; mais il sera souvent facile d'abréger ce délai en profitant de la faculté accordée par la loi de former la société entre un petit nombre de membres (sept au minimum). Parmi les adhérents, il s'en trouvera certainement quelques-uns qui seront en situation de verser immédiatement la somme de 5 francs et même de souscrire plusieurs parts. En supposant que vingt membres se trouvent dans ce cas et qu'ils aient souscrit trente parts, rien n'empêchera de constituer immédiatement la société entre eux. Les fondateurs déposeront sur le bureau une déclaration constatant que le capital initial fixé à 1,500 francs est entièrement souscrit et que le dixième en est versé. L'assemblée nommera les premiers administrateurs et les commissaires de surveillance, et prendra une délibération constatant l'approbation des statuts, la déclaration faite par les fondateurs et la constitution définitive de la société entre les vingt membres qui ont pris part au vote.

Dans la même réunion ou dans une réunion postérieure, l'assemblée prendra une seconde délibération décidant

l'augmentation du capital de fondation et le portant à la somme de... réalisable par les versements successifs des nouveaux sociétaires. Ces nouveaux sociétaires seront nécessairement les adhérents qui n'ont pu encore compléter leur versement de 5 francs, et ceux qui seront admis par la suite.

Les fondateurs ou les premiers administrateurs feront dresser un double original de l'acte constitutif, c'est-à-dire les statuts précédés ou suivis de la première délibération dont il est parlé plus haut. Ces deux doubles seront soumis à la formalité de l'enregistrement et l'un d'eux sera déposé au greffe de la justice de paix ; on y joindra la déclaration concernant la souscription du capital initial et on aura soin de faire également le dépôt de toute délibération prise en vue d'augmenter le capital social.

Il faut noter que la nouvelle loi dispense du timbre l'acte constitutif et en autorise l'enregistrement gratis ; mais, jusqu'à sa promulgation, toute société nouvellement constituée devra faire établir sur papier timbré les deux originaux de cet acte et payer les frais d'enregistrement.

Pour éviter les droits de timbre et de transfert auxquels les actions sont soumises, il sera bon de diviser le capital en parts sociales qui ne peuvent être inférieures à 20 francs, ni supérieures à 100 francs.

Aussitôt le dépôt de l'acte constitutif, la société est autorisée à fonctionner et elle devra le faire si ses ressources sont suffisantes pour acheter un petit approvisionnement ; il est important de ne pas laisser refroidir le zèle des adhérents. Sa première installation sera nécessairement très modeste, sauf à changer de local lorsque le nombre de ses membres lui permettra de s'établir plus confortablement.

Les limites imposées à cet article ne me permettent pas de compléter cet aperçu par des renseignements sur l'approvisionnement de la société, ses statuts, son administration, les règles à suivre pour la tenue des assemblées générales, l'observation de certaines lois fiscales, etc. ; mais le lecteur pourra s'éclairer sur ces divers points en consultant un petit ouvrage publié par le Comité central, sous le titre de *Guide du coopérateur*, en vente au siège du Comité, 10, rue de Nesle, à Paris, au prix de 75 centimes.

F. Clavel.

HISTOIRE ABRÉGÉE DE LA COOPÉRATION FRANÇAISE

Il est difficile de préciser à quelle époque les premières sociétés coopératives de consommation de France ont été fondées; nous indiquerons seulement les plus anciennes parmi celles que nous connaissons :

La *Société coopérative d'Hargicourt* (Aisne) a été fondée en 1848; la *Société du dix-huitième arrondissement*, présidée par M. Fitsch, vice-président du *Comité central*, la *Revendication* de Puteaux, la *Société de Cholet* (Maine-et-Loire), en 1866; la *Boulangerie de la Flotte* (île de Ré), en 1864; la *Société coopérative d'Anzin*, en 1865; l'*Union d'Etampes* (Seine-et-Oise) et l'*Union coopérative de Charleval* (Eure), en 1867; la *Société de Saint-Rémy-sur-Avre* (Eure-et-Loir) gérée par un des plus anciens membres du *Comité central*, M. Legrand, en 1872; la *Moissonneuse de Paris*, qui compte aujourd'hui 15,000 membres, en 1874.

Les sociétés coopératives de France ont existé fort longtemps sans lien commun; les plus grands centres étaient Paris et Lyon.

Dans la première de ces villes, une tentative d'union pour l'achat des marchandises en commun fut faite, en 1878, par les Sociétés la *Bellevilloise*, l'*Union ouvrière*, l'*Égalitaire* et la *Laborieuse*. Cette union vécut à peine.

Une nouvelle tentative fut faite une année après et les Sociétés précédentes s'adjoignirent l'*Économie sociale de Charonne*, la *Concorde*, la *Ménagère*, l'*Abeille de Saint-Ouen*, l'*Espérance de la rue d'Orsel*, etc.

On décida la création de docks. On y déposait les marchandises achetées en gros et, le soir, les délégués les plus rapprochés s'attelaient à une charrette à bras et faisaient la répartition dans chacune des sociétés intéressées. Cette Commission des docks disparut en 1883. Les sociétés coopératives de Paris ne se découragèrent pas et, en 1884, elles fondèrent le *Syndicat*..

Ce *Syndicat* avait pour but principal de recevoir les offres des fournisseurs, de guider les conseils des sociétés dans

leurs achats. Le *Syndicat* était composé d'un délégué de chaque société adhérente.

A peu près à la même époque, M. Clavel, président de l'*Abeille suresnoise*, à Suresnes (Seine), très au courant des questions coopératives dont il s'occupait avec un réel dévouement, essayait, sans y réussir, de réunir les sociétés coopératives de la Seine pour la défense de leurs intérêts.

Pendant le cours de ces événements, un groupe de simples ouvriers, trente tout au plus, fondaient à Nîmes, sous l'impulsion d'un ancien économe du *Familistère* de Guise, M. Fabre, une petite Société coopérative, la *Solidarité*. Une autre Société, la boulangerie la *Renaissance*, se créait sous l'impulsion du citoyen Chabert, devenu depuis conseiller municipal de Paris. Enfin, en mars 1883, le signataire de ces lignes fondait avec l'appui de ses collègues l'*Abeille nîmoise*.

Ces trois sociétés nîmoises n'avaient aucun lien entre elles et ne se connaissaient pas quand fut organisée une *Société d'Économie populaire* pour l'étude des questions sociales. Cette Société fut bientôt le rendez-vous de tous les coopérateurs.

C'est à une des réunions de la *Société d'Économie populaire* que nous fîmes ressortir l'impuissance de la coopération française aussi longtemps que les sociétés resteraient isolées.

Pour arriver à créer entre elles des liens de solidarité, il faudrait faire appel à toutes et les engager à se réunir en CONGRES. On pourrait alors nommer un *Comité central* qui servirait de point de ralliement aux sociétés coopératives disséminées dans toutes les parties de la France. Ce *Comité* serait chargé de défendre les intérêts des coopérateurs et de faire de la propagande en faveur de leurs idées par des conférences et des brochures populaires. Il organiserait les congrès, qui ont rendu de si grands services en Angleterre. D'un autre côté, quand l'entente serait faite entre toutes les sociétés et qu'elles auraient un programme commun, on créerait un *magasin de gros* qui fournirait les denrées et marchandises aux sociétés dans des conditions qui deviendraient de plus en plus avantageuses au fur et à mesure que le nombre des sociétés adhérentes serait plus grand.

Ce projet fut discuté et approuvé. Aussitôt une commismission de trois membres, chargée d'organiser le Congrès, fut nommée : M. Fabre pour la *Solidarité*, M. Teissonnière

pour la *Renaissance*, et nous-même comme représentant de l'*Abeille*.

Cette commission nous chargea de tous les détails de l'organisation. Nous nous mîmes en rapport avec les sociétés coopératives connues, avec le *Syndicat de Paris*, qui nous fut d'un grand secours; nous fîmes appel à la presse parisienne et départementale et écrivîmes au Congrès coopératif d'Oldham, réuni en ce moment, pour demander aux coopérateurs anglais la nomination de deux délégués pour assister au premier Congrès des sociétés coopératives de France.

Le Congrès d'Oldham accueillit favorablement cette demande et nomma, pour représenter les coopérateurs anglais en France, ses deux membres les plus éminents : Vansittart Neale, secrétaire général de l'*Union coopérative* de la Grande-Bretagne, et Holyoake, le disciple de Robert Owen et l'historien des Pionniers de Rochdale.

Le Congrès de la coopération française eut lieu à Paris à la mairie de l'Hôtel-de-Ville, le 25 juillet 1885 ; quatre-vingts sociétés y étaient représentées.

On nous fit l'honneur de nous confier la présidence. MM. Vansittart Neale et Holyoake furent nommés par acclamation présidents d'honneur, ainsi qu'un coopérateur anglais qui les avait accompagnés, M. Johnston.

Ce Congrès attira l'attention. Presque tous les journaux de Paris, en donnèrent des comptes rendus. Les débats furent agités; néanmoins le Congrès décida, en principe, la constitution d'un Comité central, qui fut appelé d'abord *Chambre consultative*, et d'un Magasin de gros qui fut désigné sous le nom de *Chambre commerciale*.

Les membres de ces Chambres furent nommés par quelques sociétés seulement. La *Chambre consultative* eut pour premier président le citoyen Régnier, de la *Moissonneuse*. C'est depuis quelques années seulement que la Chambre consultative a pris le nom de *Comité central*. Les membres de ce Comité sont nommés au scrutin secret, et par lettre, par toutes les sociétés adhérentes.

Un publiciste, qui a été pendant quelque temps secrétaire général de la Chambre consultative, M. Fougerousse, écrivait dans le compte rendu du Congrès de 1885 :

« Les coopérateurs de Nîmes des trois sociétés : l'*Abeille nîmoise*, la *Renaissance* et la *Solidarité* ont tout l'honneur de l'organisation de ce Congrès, et la coopération française

n'oubliera jamais, dans l'avenir, qu'ils auront été par leur seule et libre initiative la source d'où découleront tous les bienfaits que ne peut manquer de produire l'organisation des Congrès coopératifs. »

Les coopérateurs de Nîmes n'ont tenté que ce que les coopérateurs parisiens avaient plusieurs fois essayé : — leur seul mérite est d'avoir réussi. Mais, s'il en a été ainsi, il faut en reporter le mérite aux sociétés parisiennes surtout, qui ont toutes adhéré au Congrès, aux sociétés de Lyon, qui avaient treize sociétés représentées, aux principales sociétés de province, et, en tout premier lieu, à la Société philanthropique de Saint-Remy-sur-Avre et à la Fraternelle de Cherbourg.

Le Congrès suivant eut lieu à Lyon, en 1886 ; le discours d'ouverture fut prononcé par M. le professeur Ch. Gide.

Et désormais, les Congrès se suivirent régulièrement. La Fédération était constituée. — Nous en poursuivrons l'histoire dans le prochain almanach (1).

De Boyve,
trésorier du Comité central.

LES ÉQUITABLES PIONNIERS DE ROCHDALE

(1844-1892)

Rochdale est une petite ville à quelques milles de Manchester. C'est là qu'est née la coopération moderne en 1844.

Avant cette date, il y avait bien quelques sociétés dites coopératives, mais elles partageaient leurs profits entre les actionnaires et ne servaient en rien l'intérêt public. Les consommateurs, en effet, ne trouvaient pas plus d'avantages à s'adresser à elles qu'à toute autre boutique.

Un coopérateur à l'esprit perspicace, Charles Howarth, conçut l'idée de limiter les profits des actionnaires à 5 p. 0/0

(1) *Histoire de la Coopération à Nîmes*, par M. de Boyve. — Guillaumin et Ce, à Paris, et au bureau de l'*Emancipation*, rue Duguesclin, à Nîmes.

et de répartir le restant des bénéfices entre les membres proportionnellement au chiffre de leurs achats. Cette simple idée attira de nouveaux membres, rendit la coopération populaire et la propagea dans toute l'étendue de la Grande-Bretagne.

Vingt-huit ouvriers, la plupart tisserands de flanelle (c'est la principale industrie de la localité), se cotisèrent pour réunir 28 livres (700 fr.) par des versements de 4 sous par



Siège primitif de la Societé coopérative de Rochdale.

semaine — c'était tout ce qu'ils pouvaient faire — et une fois ce capital rassemblé, ils ouvrirent le magasin qui devait donner plus tard plus d'un million par an à ses associés et à leurs familles.

Le célèbre poète lord Byron était seigneur du château de Rochdale, dans la première partie de ce siècle. Richard Cobden fut le représentant de cette ville au Parlement jusqu'à sa mort. John Bright, le Mirabeau de notre Chambre

des communes, était le compatriote de nos coopérateurs, et il repose maintenant dans le cimetière des quakers de cette ville, sous une pierre, hommage du Magasin central. C'est ainsi que la poésie, l'esprit de la liberté et le génie oratoire avaient comme imprégné le milieu dans lequel la coopération a germé.

C'est donc en 1844 que les coopérateurs commencèrent leurs affaires dans la ruelle du Crapaud. A la fin de 1845, ils étaient 74 ; leur capital s'élevait à 4,500 francs, le montant de leurs ventes à 17,750 francs, et leurs bénéfices à 550 francs. Or, l'année dernière (1891), ils étaient au nombre de 11,647 ; leur capital s'élevait à 9,270,000 francs ; leurs ventes à 7,400,000 francs, et leurs profits à 1,305,000 francs. L'histoire n'offre aucun autre exemple d'un semblable triomphe de l'initiative individuelle.

Les coopérateurs de Rochdale se décernèrent à eux-mêmes le titre d'« Equitables Pionniers », et ils justifièrent bien leur titre. Leur but était d'élever le niveau de la classe ouvrière à laquelle ils appartenaient. A cette fin, ils décidèrent de prélever 2 1/2 p. 0/0 sur leurs profits annuels pour être employés à l'éducation des ouvriers. Et ce modeste prélèvement, qui ne représentait que 13 fr. 75 en 1845, s'est élevé l'année dernière à 32,600 francs. Rochdale a la plus belle bibliothèque que possède aucune association ouvrière en Angleterre. — Les sociétés coopératives les plus intelligentes ont suivi l'exemple des Pionniers, et « le Fonds d'éducation » constitue aujourd'hui un des traits caractéristiques de la coopération.

Un autre principe posé par les coopérateurs — et dont l'importance est plus grande encore — c'est que les bénéfices devaient être partagés non seulement dans le magasin, mais dans l'atelier. Et ce qu'ils disaient, ils le mirent en pratique. Avec les bénéfices accumulés par le magasin, ils bâtirent une filature, armée de deux grandes machines à vapeur. Un grand nombre de membres de la Société furent employés dans la filature et participèrent aux bénéfices ; par là, les profits de la fabrication vinrent s'ajouter aux profits de la vente et servirent à accroître les facultés d'épargne de chaque famille. Malheureusement, les grandes dépenses nécessitées par cette construction forcèrent les directeurs à emprunter des capitaux au public. Quelques-uns de ces nouveaux actionnaires, se souciant fort

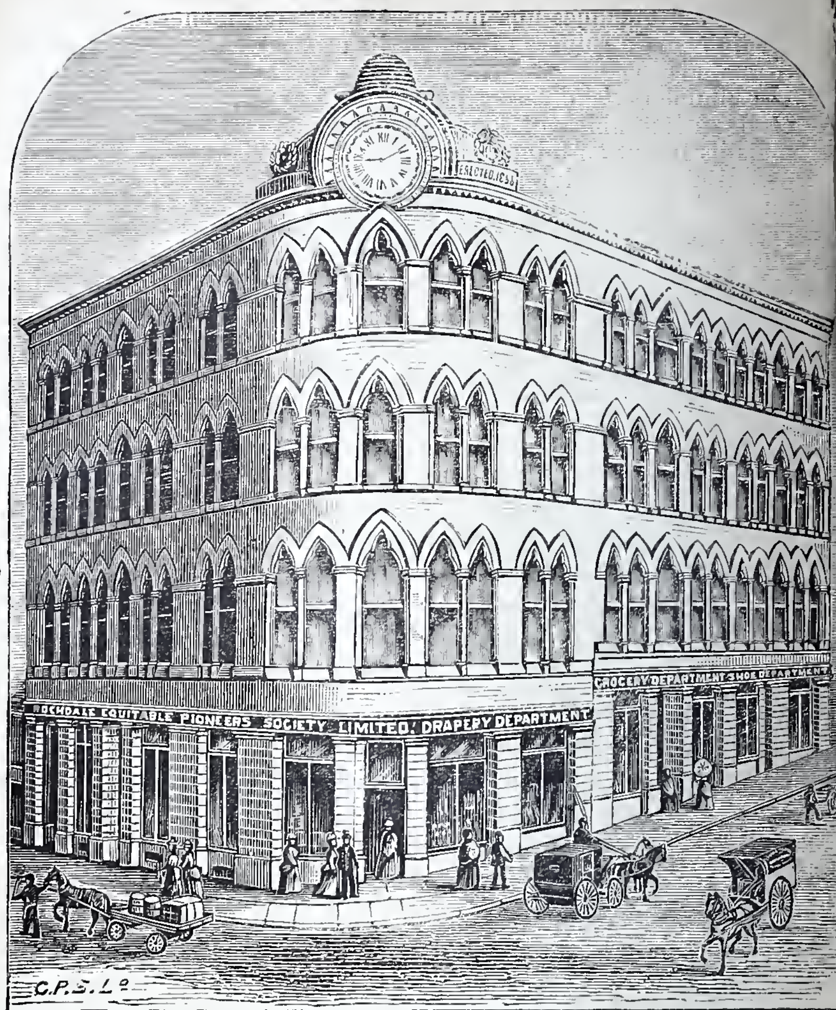
peu de la coopération, ne se préoccupèrent que des dividendes, et quelques-uns même n'étaient pas fâchés de discréditer ou de ruiner la Société. Ils proposèrent de répartir désormais tous les profits entre les capitalistes-actionnaires. Les Pionniers s'efforcèrent bien, par de nombreux meetings et de mémorables discours, d'empêcher cette spoliation, mais ils furent en minorité et la motion passa. M. Bright — qui n'était pas lui-même un coopérateur, mais seulement un esprit généreux et dévoué à la classe ouvrière — exprima l'espoir que cette mesure serait rapportée. Vingt-cinq ans et plus se sont écoulés depuis, mais la participation n'a pas été reprise. La filature a été agrandie, mais les profits sont toujours partagés entre 1,200 actionnaires, parmi lesquels ne figure pas un seul ouvrier de la filature.

Si donc Rochdale a eu le double mérite d'avoir consacré le principe de la participation aux bénéfices à la fois au magasin et à l'atelier, au bout de quelque temps il ne lui est resté que le premier de ces deux mérites. Les coopérateurs de Rochdale ne représentent plus que la participation aux profits pour les consommateurs : la participation aux profits pour les ouvriers est morte dans la ville même où elle a pris naissance.

Mais le principe n'est pas mort. Il est représenté aujourd'hui par les coupeurs de futaine de Hebden Bridge, où la participation aux bénéfices est établie. Ils ont célébré récemment leur vingt et unième anniversaire. Dans beaucoup d'autres villes, notamment à Leicester et à Kettering, des manufactures ont été établies sur le même principe et ont parfaitement réussi. Le Magasin de gros d'Ecosse, qui surpasse celui d'Angleterre par l'intelligence des vrais principes coopératifs, donne à ses ouvriers une part des bénéfices.

Au dernier Congrès de Rochdale, un projet de fédération internationale a été adopté, à l'effet de maintenir et de propager le principe. Ce programme a été signé par MM. Vansittart Neale, Greening, de Boyve, Charles Robert et moi-même, et, avant qu'il soit longtemps, les chefs du mouvement coopératif en Amérique et en Italie y auront adhéré.

George-Jacob Holyoake.



Siège actuel de la Société coopérative de Rochdale.

LE FAMILISTÈRE DE GUISE

ASSOCIATION INTÉGRALE DU CAPITAL ET DU TRAVAIL

Fondée en 1880, par J.-B.-A. GODIN
actuellement et depuis la mort du fondateur (15 janvier 1888)
sous la raison sociale " DEQUENNE et Ce ".

L'industrie de l'Association du Familistère consiste à fabriquer des appareils de chauffage et de cuisine de toutes les variétés, articles de bâtiments, d'hygiène, de jardins, etc., etc.

L'usine principale est située à Guise.

A Laeken, près Bruxelles, est établie une succursale occupant environ 260 travailleurs.

La fabrication emploie annuellement environ :

13,000 tonnes de fontes ;
8,000 — de charbons et coke ;
1,500 — de matières diverses.

Le chiffre d'affaires est en moyenne de 4,000,000 de francs pour un capital de 4,600,000 francs.

Actuellement le capital est entièrement passé entre les mains de l'Association, sauf une somme de 404,500 francs de titres d'apport appartenant à des tiers.

Le Familistère de Guise est l'habitation proprement dite des travailleurs (1). Il se compose actuellement de trois groupes dont le principal est composé d'un corps de bâtiment en retraite sur deux ailes droite et gauche, limitant une partie de la place sur laquelle a été élevée, par les soins de l'Association, la statue du fondateur (2).

En face de ce groupe sont construits le théâtre et les écoles.

Deux bras de l'Oise entourent la propriété qui en est séparée par un grand parc et des jardins.

Dans le parc est établie la nourricerie reliée au pavillon central par un couloir couvert.

Les bâtiments avec grandes cours intérieures vitrées comprennent trois étages qui communiquent entre eux par de

---

(1) Nous comprenons sous le nom de travailleurs, toutes les personnes, hommes ou femmes, qui concourent à la production de la richesse commune, depuis le plus humble ouvrier jusqu'aux administrateurs.

(2) L'Association a fait élever un mausolée à son fondateur, dans le jardin d'agrément où il avait demandé lui-même à être enterré. — Il a été employé pour ces deux monuments une somme de 100,000 francs.

larges escaliers et par des balcons intérieurs et des couloirs couverts. L'eau est fournie à discrétion à tous les habitants et à chaque étage ; elle provient d'un puits artésien jaillissant de 266 mètres de profondeur, et l'habitation est éclairée pendant la nuit.

Deux autres corps de bàtiment similaires sont établis, l'un, rue de Landrecies ; l'autre, rue de Cambrai. Tous ces bàtiments contiennent environ 460 logements renfermant une population de 1,800 à 1,900 habitants.

Un Familistère a aussi été construit à Laeken.

Les services principaux dépendant de l'habitation sont :

1° Le service de voirie, de propreté et d'hygiène fait par un personnel spécial entretenu par les soins de l'Association ;

2° Lavoir, bains, piscines.

3° Magasins coopératifs de consommation. (Affaires annuelles : 850,000 francs. Répartition aux acheteurs : 11 à 12 p. 0/0.)

Tous ces services sont administrés par un économe, membre du Conseil.

ÉCOLES

Dans l'Association, l'instruction est gratuite, laïque et obligatoire.

Les enfants doivent fréquenter les écoles jusqu'à l'âge de quatorze ans. Toute liberté, pour quelque confession religieuse que ce soit, est laissée aux enfants en dehors des écoles.

Les parents ne sont pas obligés de mettre leurs enfants dans les écoles du Familistère ; mais ils doivent prouver que ces enfants reçoivent l'instruction autre part.

Le budget des écoles est de 30,000 à 35,000 francs annuellement.

Tous les professeurs, hommes ou femmes, sont diplômés. Presque tous possèdent le brevet supérieur et aussi celui de pédagogie.

MUTUALITÉ

La mutualité est établie d'une façon générale pour tous les travailleurs sans exception et leurs familles.

Ce service comprend trois caisses :

1° Caisse des malades, hommes et dames, alimentée par des cotisations individuelles ;

2° Caisse de pharmacie, alimentée par des cotisations et par une subvention de la Société ;

3° Caisse de retraite et du nécessaire à la subsistance, alimentée par un prélèvement sur les bénéfices, équivalant à 2 p. 0/0 du montant des salaires, et par la part des auxiliaires.

Ces caisses sont administrées par des comités élus par tous les membres de l'Association. Ces comités ont pour mission de faire appliquer le règlement général statutaire de la mutualité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

L'Association est administrée par un administrateur-gérant élu en assemblée générale des associés. — Il est assisté d'un conseil de gérance qui se réunit mensuellement.

Le Conseil de gérance est constitué par dix membres directeurs des services principaux et par trois membres élus chaque année en assemblée générale, plus un membre honoraire, Mme Godin, veuve du fondateur.

L'administrateur-gérant élu, M. Dequenne, préside le Conseil.

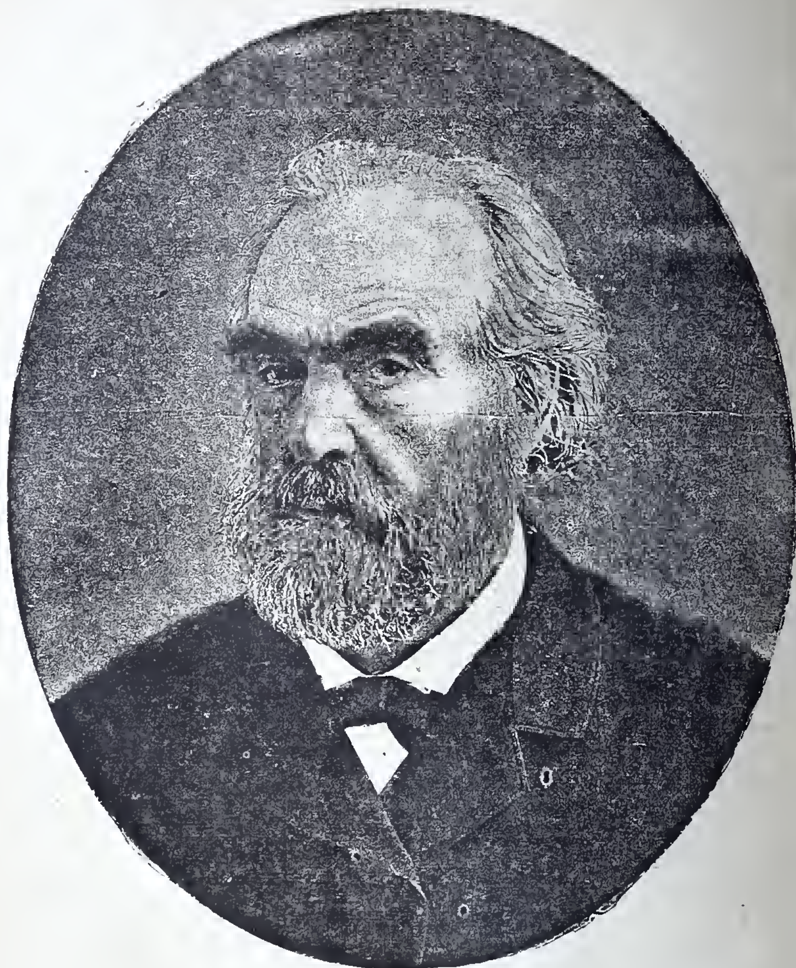
Le tableau suivant donnera une idée nette de l'importance de notre Association.

Immeubles appartenant à l'Association.

Guise :						
Habitations, places et rues...	2	hect.	65	ares	14	cent.
Usines et dépendances.......	10	—	61	—	03	—
Parcs, jardins d'agrément, pelouses et potagers............	15	—	64	—	52	—
Location de terrains à des membres de l'Association......	2	—	39	—	68	—
Sablières.................	2	—	42	—	16	—
Total, à Guise...	33	hect.	73	ares	13	cent.
Laeken :						
Habitations, usines et dépendances.....................	1	hect.	18	ares	53	cent.
Parcs, jardins.............	5	—	11	—	66	—
Total, à Laeken..	6	hect.	30	ares	19	cent.
Contenance totale des terrains	40	—	03	—	32	—

Usines :

Force motrice, à Guise....	417	chevaux.
— — à Laeken..	30	—
Total.........	447	chevaux.



J.-B. Godin.

Tout ce qui précède ne peut être évidemment considéré que comme un sommaire très abrégé de l'œuvre de Godin, et il m'est impossible d'entrer dans l'énumération des résultats moraux et matériels qu'a donnés la mise en action de cette conception du socialisme pratique; tout ce que je puis dire en quelques mots, c'est que, dans notre Association, le travailleur trouve, à côté d'une liberté basée sur la solidarité, le bien-être et la stabilité. L'ouvrier est entré en pleine possession du capital, et le patronat a été remplacé par une Association qui met en commun pour le bien de tous les efforts de chacun. La formule socialiste : « Au travailleur, les produits de la richesse et la propriété du capital et de l'outillage » a donc été résolue par une évolution aussi rapide que pouvait le permettre l'acquisition d'un capital aussi considérable et cela sans préjudice pour personne.

F. Bernardot,
Ingénieur, membre du Conseil de gérance.

HISTOIRE DU " VOORUIT " DE GAND

Dans ces dernières années, surtout depuis 1885, le mouvement coopératif a pris, en Belgique, une extension considérable.

Le mouvement coopératif, dans notre petit pays, revêt actuellement une forme spéciale. Pendant longtemps, dans tous les pays, la coopération fut combattue par les socialistes. Chez nous, ce qui caractérise surtout la coopération, c'est qu'elle est l'œuvre des socialistes qui se servent d'elle pour propager leurs idées et pour montrer que, s'ils ont un idéal qu'ils poursuivent avec ténacité et avec une grande confiance dans le succès final, ils savent aussi être pratiques et tirer le meilleur parti possible de la société actuelle.

C'était en 1873. Une poignée d'ouvriers, des tisserands, des fileurs surtout, aidés de quelques artisans, décidèrent la création d'une boulangerie coopérative dans la vieille

cité flamande des Artevelde. Avant cette date, d'autres coopératives avaient bien été créées dans cette ville, les unes par des ouvriers, les autres par des bourgeois, mais toutes ces sociétés, à peu d'exceptions près, avaient fait de mauvaises affaires et avaient succombé à la tâche. Dans une de celles qui avaient survécu au désastre, le partage des bénéfices se faisait, non au prorata de la consommation de chacun des membres, mais par parts égales. Au surplus, les membres n'avaient pas grand'chose à dire ou à voir dans cette société, dont le comité seul était le maître.

A la suite de cette déconfiture, la coopération n'avait plus aucune action sur la classe ouvrière qui, peu à peu, crut sincèrement qu'elle ne valait rien.

Néanmoins, notre petit groupe de coopérateurs ne se découragea point et, comme nous l'avons dit plus haut, il créa une boulangerie qui prit le nom de *Vrije Bakkers* (Libres Boulangers).

Ils étaient une trentaine, la plupart anciens membres de la section gantoise de l'*Association internationale des Travailleurs*, qui avait groupé à Gand des milliers d'ouvriers, mais qui avait périclité à la suite de la Commune de Paris.

C'étaient de braves et intelligents travailleurs que rien n'avait pu décourager et qui étaient restés debout, prêts à recommencer la lutte contre la vieille société bourgeoise.

Pendant dix semaines, ils épargnèrent chacun hebdomadairement cinquante centimes, de sorte qu'au bout de ce laps de temps ils avaient chacun un capital de 5 francs et ensemble 150 francs. C'est avec ce capital modeste qu'ils se mirent à l'œuvre.

Presque au même moment où cette coopérative fut fondée, la Section gantoise de l'Internationale fut reconstituée par les mêmes hommes et dans le local même de la nouvelle boulangerie.

Les coopérateurs, leur journée de travail finie, se réunissaient en leur local pour administrer leur société et aussi pour discuter les intérêts généraux de la classe ouvrière. Ce petit groupe organisa des réunions de propagande, des meetings, des conférences et des fêtes, et le mouvement ouvrier socialiste reprit peu à peu sa puissance de jadis.

Les deux institutions — Coopérative et Section de l'Inter-

nationale — s'entr'aidèrent. Les internationalistes montraient aux ouvriers la coopérative comme étant leur œuvre et prouvaient ainsi leur caractère politique. Ils firent comprendre toutefois aux travailleurs que la coopération seule ne peut résoudre la question sociale et qu'il fallait poursuivre, avant tout, la conquête des droits politiques et arriver par ceux-ci à se rendre maîtres de l'État et transformer notre organisation capitaliste en organisation collectiviste.

Les débuts de la boulangerie coopérative furent difficiles. Le premier semestre, le bénéfice réalisé fut presque nul, mais au second semestre le bénéfice atteignit 6 centimes par pain.

C'était un résultat!

Dès le premier jour de sa création, la nouvelle coopérative décida de ne pas vendre à crédit et que les membres seraient obligés de payer leur pain d'avance pour une semaine. Ce ne fut pas sans peine, car à Gand, comme dans beaucoup d'autres villes encore, la plaie du crédit est grande et met le consommateur à la merci du petit détaillant.

Des années s'écoulèrent avant que la coopération nouvelle prit une extension significative. Mais, entre temps, le mouvement socialiste s'était fortement développé. Cette situation était due à ce fait que les hommes qui avaient fondé la coopérative s'occupaient beaucoup plus de la propagande socialiste que de la société coopérative.

C'est alors qu'une scission devint imminente. La coopérative se divisait en deux camps opposés : les socialistes d'abord; les simples coopérateurs ensuite.

Les membres du comité de la coopérative n'osaient pas se déclarer contre le mouvement socialiste, mais ils n'en étaient pas partisans. La méfiance naissait et se développait entre les deux éléments de la Société.

C'est alors que la guerre éclata et du coup devint brutale : on se disputa dans les réunions du comité et on se battit dans les assemblées générales.

Les socialistes avaient un journal hebdomadaire à l'aide duquel ils défendaient leur manière de voir et faisaient la guerre aux simples coopérateurs. Ceux-ci se défendaient en publiant des brochures.

Cette lutte dura quelque temps.

Voyant qu'ils ne pouvaient se rendre maîtres de la Coopérative des *Vrije Bakkers*, les socialistes décidèrent de se retirer de cette Société et d'en créer une nouvelle, qui serait foncièrement socialiste et le déclarerait hautement et franchement.

Le Syndicat des ouvriers tisserands, qui de tout temps avait été à la tête du mouvement socialiste, prêta une somme de 2,000 francs à la nouvelle coopérative. Et c'est ainsi que le *Vooruit* (*En Avant*) fut créé.

A la fin de l'année 1880, dans la petite rue Saint-Gilles, à tous ceux qui se présentaient pour faire partie de la nouvelle société, il fut déclaré que le *Vooruit* était socialiste, qu'il consacrerait toujours une partie de ses bénéfices à la propagande socialiste et que jamais il ne changerait sa ligne de conduite, attendu que son principal but était de former de bons socialistes et non exclusivement de vendre du pain à bon marché.

Jusqu'à ce jour, le *Vooruit* est resté fidèle à son programme, malgré la concurrence qui lui a été faite, et il s'en trouve bien.

Le nombre de ses membres augmenta sans cesse et les affaires marchèrent si bien qu'au bout de la première année le prêt fait à la coopérative par le syndicat des tisserands put lui être restitué.

Pendant ce temps, la coopérative mère des *Vrije Bakkers* (les Libres Boulangers) voyait également augmenter le nombre de ses adhérents, mais elle déclinait moralement, et bientôt elle perdit tout crédit, ses meilleurs éléments la quittant pour aller grossir les rangs de la coopérative socialiste.

Au *Vooruit* seul était réservé un grand avenir, parce que lui seul s'était déclaré franchement socialiste et qu'il avait su réunir dans son sein tout ce que la ville de Gand comptait d'ouvriers intelligents, capables, dévoués, hardis, poursuivant la grande cause de l'émancipation de la classe ouvrière, et qui, pour la faire réussir, avaient la foi et l'enthousiasme indispensables à ceux qui veulent jouer un rôle d'apôtre.

Des hommes hardis proposèrent au comité du *Vooruit* de louer, au centre de la ville, une ancienne fabrique ayant servi au tissage et à la teinture de coton, d'y installer une grande boulangerie perfectionnée, avec fours à eau chaude,

pétrins mécaniques, comme ceux fonctionnant à la grande coopérative de la Haye, d'y ouvrir une grande salle de réunion, un café, etc.

Cette proposition, toute hardie qu'elle fût, fut adoptée par le comité et par l'assemblée générale et, au mois d'avril 1883, le nouveau local, — le local central d'aujourd'hui — fut ouvert.

Les bénéfices, grâce à une administration modèle et à une production méthodique et économique à la fois, augmentaient rapidement. Chaque semestre, le bénéfice se distribuait et c'était l'occasion d'une fête. Le drapeau rouge était arboré au local du *Vooruit*, et des milliers de circulaires, distribuées dans tous les quartiers populaires de la ville, faisaient connaître les résultats obtenus et engageaient les travailleurs à faire partie de la coopérative socialiste.

Les membres du *Vooruit* avaient donc réussi dans leur entreprise. Ils inaugurèrent, en 1884, leurs nouvelles installations qui comprennent, sur les ruines de l'ancienne fabrique, une boulangerie modèle, un café, une grande salle de réunion, un théâtre, des salles de sociétés, une bibliothèque, des bureaux, magasins, etc., etc.

L'inauguration se fit en grande pompe, au milieu d'une foule immense. De nombreuses délégations des sociétés ouvrières socialistes du pays entier étaient venues à Gand saluer leurs frères flamands et prendre exemple sur eux.

La bataille était gagnée définitivement. La coopérative socialiste sortait triomphante de l'épreuve qu'elle avait eu à traverser et le *Vooruit* montrait au monde socialiste, qui avait trop longtemps combattu ou dédaigné la coopération, tout ce qu'il y avait à en retirer, non seulement pour l'amélioration immédiate du sort des ouvriers, mais surtout au point de vue de leur organisation, de leur éducation socialiste.

Depuis 1884, le nombre des membres augmenta rapidement, car c'est par douzaine que chaque semaine de nouveaux travailleurs se faisaient inscrire.

Les vieux socialistes qui s'étaient retirés parce que leurs conseils de prudence n'avaient pas été agréés, sont rentrés au bercail et ainsi la fête fut complète.

Bientôt l'œuvre des socialistes gantois se répandit au dehors. On montrait aux ouvriers belges ce qui s'était fait dans la vieille cité des Artevelde et peu à peu cet exemple

fut suivi un peu partout. On peut dire, sans prétention aucune, que l'œuvre accomplie par le *Vooruit* a produit une révolution dans les cerveaux ouvriers et qu'elle aura une page dans l'histoire de notre pays.

En 1886, le journal *Vooruit*, le premier organe socialiste quotidien belge, fut fondé à Gand, et la coopérative louait une partie de son local pour l'installation d'une grande imprimerie.

L'année suivante, en 1884, deux membres du conseil d'administration de la coopérative *Vooruit* proposaient d'ouvrir un magasin d'aunages et de vêtements confectionnés.

Le *Vooruit* acheta quelques pièces de coton, des couvertures de laine et ouvrit un magasin. On ne vendit ces articles que le soir, après la journée de travail, pour ne pas augmenter les frais généraux, et au moment de la répartition des bénéfices de la boulangerie. Ce bénéfice est distribué non en espèces, mais en bons de pains : or, il avait été décidé qu'avec ces bons de pains, les coopérateurs pourraient faire des achats au magasin d'aunages.

La vente fut énorme et on décida aussitôt d'ouvrir un grand magasin d'aunages qui serait ouvert toute la journée.

En 1885, le *Vooruit* ouvre une première pharmacie au Marché-au-Fil, à l'usage des membres des sociétés d'assistance mutuelle Moyson. Les bourgeois gantois se moquèrent des socialistes et les crurent devenus fous. Oui, songez donc, des ouvriers se faire pharmaciens! Nous laissâmes rire ces sages et le succès de notre pharmacie fut tel que; l'année suivante, une deuxième pharmacie fut ouverte dans un autre quartier de la ville.

Pendant la même année 1886, le *Vooruit* acheta un vaste bâtiment avec un grand jardin situé rue des Chartreux. Ce local (*Vooruit n°* 2) fut ouvert en 1887 et on y installa un café, des salles de réunion, une cordonnerie, un magasin d'ustensiles de ménage, etc.

Une deuxième, et plus tard une troisième pharmacie furent inaugurées en 1887 et le *Vooruit* installe dans son local du Marché-au-Fil un magasin d'épiceries et de denrées coloniales. Il achète ensuite un vaste terrain de 6,000 mètres carrés situé au quai de l'Industrie et commence aussitôt le commerce de charbon.

On débuta dans cette nouvelle branche avec un camion et un cheval; mais le succès fut si grand que, l'année suivante,

il y eut six chevaux à l'écurie. Le flot continue à monter et le triomphe du *Vooruit* étonne tout le monde, amis et adversaires.

Sur la partie disponible du grand terrain du quai de l'Industrie, on bâtit une grande boulangerie modèle, la plus grande et la mieux outillée du pays.

L'inauguration se fit en 1889. Une grande fête socialiste a lieu à cet effet, des délégations de tous les centres de la Belgique participent à cette fête et un cortège énorme parcourt la ville de Gand, au grand étonnement des bourgeois et des ouvriers eux-mêmes.

Le commerce d'épiceries et le magasin de vêtements et d'étoffes installé au local central, prenant de plus en plus d'extension, on est obligé d'agrandir les locaux, ce qui fut fait après le transfert de la boulangerie au quai de l'Industrie.

Lors de l'inauguration de la boulangerie, on cuisait 32,000 pains de 1 kilogramme par semaine. Aujourd'hui (décembre 1891), on en fait de 67 à 70,000 kilogrammes, soit plus du double.

L'exemple du *Vooruit* enthousiasma la classe ouvrière de toute la Belgique. Des coopératives furent créées à Bruxelles, à Anvers, à Jolimont, à Liège, à Bruges, à Menin, dans le Borinage, coopératives qui, toutes, prirent exemple sur le *Vooruit*, se déclarèrent socialistes dès le début et s'affilièrent au Parti ouvrier.

Cependant, les cléricaux gantois veillaient. Pour arriver à combattre et, au besoin, à anéantir la forteresse socialiste gantoise, le *Vooruit*, ils avaient créé en 1887, à leur tour, une boulangerie mécanique sous le titre *Het Volksbelang* (l'*Intérêt populaire*) au capital de 150,000 francs. Ce capital a été beaucoup augmenté depuis lors.

La pression des fabricants sur leurs ouvriers pour les faire entrer dans la nouvelle organisation coopérative fut énorme, et certains industriels libéraux firent de même. Ils obligèrent leurs ouvriers, sous peine de renvoi, à quitter le *Vooruit* pour entrer au *Volksbelang*.

Cette Société prend le titre de société coopérative, mais il n'en est rien. Ses fondateurs sont quelques capitalistes. Ils sont les maîtres de l'institution et les membres n'ont rien à voir ni dans la direction, ni dans l'administration et le ontrôle de la Société.

Le succès de cette nouvelle coopérative fut grand aussi. L'affluence des membres fut énorme. Non seulement des ouvriers en masse y adhérèrent, mais aussi des bourgeois. Une propagande effrénée fut faite en faveur de la coopérative cléricale et on crut ainsi tuer net le le *Vooruit*.

Malgré les avantages qu'offrait le *Volksbelang* à ses membres, le nombre des sociétaires du *Vooruit* ne diminua presque pas. En 1887, lors de la fondation de cette société concurrente, le *Vooruit* comptait 2,400 membres. Deux mois après, il en avait encore 2,200.

Parmi les avantages qu'accorde la coopérative catholique, il faut citer les trois principaux, qui sont :

1° Le *Volksbelang* vendait son pain à meilleur marché que le *Vooruit ;*

2° On remettait les jetons au domicile des membres, tandis que les nôtres devaient venir les prendre dans nos bureaux ;

3° Le payement des bénéfices se faisait en espèces, tandis que chez nous ces bénéfices sont payés en jetons qui servent à acheter du pain, des vêtements ou autres objets vendus par le *Vooruit*.

C'est dans ces moments critiques que nous avons senti combien nous avions vu clair en déclarant que le but à poursuivre par la coopération devait être non de faire naître ou d'éveiller les sentiments égoïstes des masses, mais de les convaincre de la nécessité des réformes sociales et de la transformation de la société dans le sens socialiste.

La grande majorité de nos membres nous restèrent fidèles, parce que toujours nous avions insisté sur le caractère socialiste de la coopération et non seulement sur l'appât d'un gain minime qu'elle devait produire.

De son côté, la coopérative catholique, si elle gagnait de nouveaux adhérents — surtout dans la petite bourgeoisie et dans la classe ouvrière travaillant chez les fabricants cléricaux, — elle perdait son influence morale et sa force politique, pour laquelle cependant elle avait été créée.

Pendant ce temps, le *Vooruit* affirmait plus que jamais ses tendances socialistes. Il propageait ses doctrines par des journaux qu'il subventionnait, par des brochures qu'il éditait, par des meetings et des manifestations qu'il organisait ; il prêchait la nécessité pour la classe ouvrière de

jouir des droits politiques, de devenir maîtresse de l'État et par lui de modifier la société dans le sens collectiviste, qu'il considère comme la seule solution au malaise social actuel.

Voyons maintenant ce qu'est l'organisation intérieure de notre coopérative :

Pour devenir membre du *Vooruit*, il suffit de se présenter au local, de se faire inscrire et de payer 25 centimes, en échange desquels on reçoit son livret-règlement de sociétaire.

On achète un certain nombre de jetons de pain ou de charbon pour sa consommation d'une ou plusieurs semaines. Le pain et le charbon sont livrés au domicile des membres, par des porteurs payés par la coopérative.

Lors du premier partage des bénéfices, qui se fait tous les six mois, on retient 1 franc sur ce bénéfice. Cette somme minime est la quote-part de l'associé dans le capital social.

Les membres âgés de moins de soixante années et ceux qui ne sontpas atteints d'une maladie incurablesont obligés de faire partie d'une caisse d'assurances mutuelles contre la maladie et payent, de ce fait, une cotisation hebdomadaire de 5 centimes.

Après six mois, les malades ont droit, pendant six semaines, aux soins médicaux et pharmaceutiques et reçoivent six pains par semaine pendant six semaines. En cas de décès, la famille a droit à la somme de 10 francs pour les frais des funérailles.

Les sociétaires jouissent, en outre, d'une riche bibliothèque qu'ils peuvent visiter tous les jours et dont ils peuvent emprunter des livres pour être lus à domicile.

Aujourd'hui, suivant en cela ce qui est pratiqué par la coopérative catholique, quarante-cinq membres vont, tous les dimanches matin, au domicile des sociétaires pour leur vendre les jetons de pain et de charbon. Ces jetons se payent d'avance, car le *Vooruit* a pris pour principe de ne pas faire de crédit.

Le bénéfice sur le pain est distribué tous les trois mois. Sur les autres marchandises, tous les ans.

Tous les trois mois a lieu une assemblée générale qui est obligatoire pour tous les membres. Les absents payent une

amende de 25 centimes. Dans ces assemblées, on demande quels sont les membres de bonne volonté qui veulent faire le contrôle des écritures. Ces contrôleurs sont obligés, sous peine d'une amende de 1 franc, d'assister aux séances des contrôleurs et de rendre compte de leur vérification à l'assemblée suivante.

Tous les employés, depuis les caissiers jusqu'aux porteurs de pain, sont responsables de leur travail.

Pour avoir le droit de faire partie du conseil d'administration du *Vooruit*, il faut être membre de son syndicat, de sa caisse de résistance depuis au moins une année, ou, à défaut de syndicat, du club de propagande socialiste de Gand.

Chaque semestre, aux séances publiques du comité, on donne lecture de la liste des membres du conseil d'administration et des membres du personnel, et de la valeur des achats faits par chacune de ces personnes. On blâme celles qui n'ont pas acheté assez, car elles sont obligées de prêcher d'exemple.

Cinq membres du comité ont la signature légale pour les actes à faire devant notaire, mais tout acte doit avoir été lu et adopté primitivement à l'assemblée du comité.

Les achats importants sont décidés en séance publique du comité ou conseil d'administration. Le comité se réunit toutes les semaines, et le gérant, au début de la séance, rend compte des travaux de la semaine écoulée.

Le comité seul accepte et congédie les employés, fixe leur salaire et détermine le travail de chacun.

Les intéressés sont toujours invités à ces séances. Les débats se font devant eux et ils peuvent y prendre part. Tous les membres du *Vooruit* peuvent assister aux séances du comité et y faire des propositions. Ils n'ont pas droit de vote.

Voilà, en résumé, quelle est l'organisation du *Vooruit* et son histoire.

Cette coopérative, on peut le dire sans prétention aucune, a beaucoup fait parler d'elle. Ses succès ont eu du retentissement dans toute la Belgique, et c'est à elle surtout que l'on doit le beau développement qu'a pris la coopération dans notre pays. Elle a été chez nous ce que la coopérative des Pionniers de Rochdale a été pour l'Angleterre.

E. Anseele.

SOCIÉTÉ CIVILE COOPÉRATIVE DE CONSOMMATION

DU XVIIIe ARRONDISSEMENT DE PARIS

Rue Jean-Robert, 14.

« La Société civile coopérative de consommation du dix-huitième arrondissement » de Paris a été fondée en 1866, par un petit groupe de travailleurs, et elle a commencé ses opérations en mars de la même année avec 54 associés participants.

BUT DE LA SOCIÉTÉ

La Société a le but constant de parvenir progressivement à procurer à ses associés *tout* ce qui est nécessaire à l'existence et, conséquemment, elle ne s'interdit aucune opération économique pour atteindre ce but.

Actuellement, elle approvisionne dans ses magasins et distribue à ses sociétaires :

1° Toutes les marchandises (vins, alcools, épicerie, etc.) qui entrent dans l'alimentation;

2° Les articles de ménage (quincaillerie, poterie, faïencerie, verrerie, etc.);

3° Les vêtements de toute nature confectionnés ou non (habillements, chaussures, linge, etc.).

FORME DE LA SOCIÉTÉ

La Société est civile et elle s'interdit toute opération commerciale.

Nous avons défini ce principe par les affirmations suivantes :

« Notre Société est bien civile, c'est-à-dire que nos opérations sont en nous-mêmes et pour nous-mêmes. Nous nous sommes associés pour acheter en commun toutes les marchandises qui nous sont nécessaires et nous les répartir ensuite dans la proportion de nos besoins particuliers, mais nous n'en vendons pas.

« En fait, associés pour pratiquer la mutualité dans toutes nos opérations produisant pertes ou gain, nous n'admettrons pas de tiers et nous ne bénéficierons sur personne. »

FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ

Les statuts règlent le fonctionnement de la Société, et il

suffit, pour le définir, de donner les clauses principales suivantes :

1° Tout adhérent à la Société prend l'engagement d'en faire partie pendant dix années consécutives, excepté dans des cas de force majeure formulés dans les statuts.

La Société a, par cet engagement, une existence assurée et indéfinie, étant donné que la sortie régulière de tout sociétaire se trouve réglée par la date de son entrée et qu'ainsi le groupe des sortants est déterminé successivement pour chaque année.

2° Le capital de consommation est constitué par tous les associés au même titre et dans la même proportion. Chacun fournit un apport social unique de 50 francs, dont 6 francs payables en signant les statuts et 2 francs par mois jusqu'à libération. Il ne rapporte pas d'intérêts.

3° La Société achète ses marchandises au comptant. Elle les distribue de même aux sociétaires sans remises et contre espèces.

4° Le prix de distribution des marchandises est déterminé en ajoutant au prix de revient une *plus-value fixe*, qui sert à couvrir les risques et les frais généraux : cette plus-value est de 10 p. 0/0 pour les denrées solides et de 15 p. 0/0 pour les liquides ou marchandises présentant des risques particuliers.

5° L'excédent de la plus-value sur les frais quelconques, est attribué à chaque sociétaire au prorata de ses achats.

A la fin de chaque exercice, il est fait deux parts des bénéfices ou bonis. Une part déterminée est gardée en fonds de réserve et portée au compte de chacun pour lui être remboursée à la fin de son engagement. Le reste est distribué en espèces.

La place ne nous permet pas de reproduire le tableau des opérations de la Société depuis son origine.

Nous relevons seulement le chiffre des ventes du 1er semestre 1892, montant à 409,085 fr. 80, pour en donner la décomposition par groupes de marchandises.

1° Vins et liqueurs......................	221.654 05
2° Epiceries diverses....................	149.496 75
3° Quincaillerie, vaisselle et divers........	6.732 80
4° Vêtements, chaussures, lingerie, etc....	31.202 20
Total égal..............	409.085 80

Le bénéfice brut a été de 15,99 0/0. En déduisant les frais généraux qui se sont élevés à 6.48 0/0, il est resté un bénéfice net de 9,51 0/0, sur lequel 4,51 0/0 ont été distribués aux sociétaires.

La Société a son siège social et ses magasins dans un immeuble qu'elle a fait construire elle-même. La maison est à six étages.

La Société occupe : deux caves superposées en sous-sol (magasins des vins et autres liquides), le rez-de-chaussée (magasin de l'épicerie, de la quincaillerie, etc.), et, enfin, le premier étage (magasin des vêtements et salle du conseil). Les autres étages, comprenant chacun quatre logements, sont loués aux sociétaires.

L'immeuble a coûté	304.187 69
Le matériel et l'agencement	36.422 05
formant une dépense totale de	340.609 74

non compris les installations nouvelles ajoutées successivement selon les besoins.

Pour exécuter cette entreprise considérable, la Société a formé un capital spécial, en émettant des parts de 25 francs que chaque sociétaire était appelé à souscrire selon sa volonté.

La souscription a produit un capital de	165.000 »
Le Crédit foncier de France a prêté (remboursables par 30 annuités) ;	80.000 »
La Ville de Paris (sur le legs Rampal)	47.000 »
	292.000 »

Le complément de la dépense a été divisé en payements échelonnés aux entrepreneurs.

Au 30 juin 1892, la Société ne devait plus sur son immeuble que 71,700 francs au Crédit foncier, d'après la marche régulière de l'amortissement, et 36,000 francs à la Ville de Paris; mais elle possède, pour se libérer de cette dernière dette, plus de 40,000 francs de valeurs en portefeuille (1,500 francs de rente française).

Le cadre restreint de cette note ne permet pas de développer les combinaisons financières de cette opération ni de montrer les avantages que la Société saura en tirer dans l'avenir. Qu'il suffise de dire qu'à la Société coopérative du

dix-huitième arrondissement de Paris, on sait que « les hommes sont solidaires les uns des autres », et que la coopération, ayant pour but de grouper les intérêts réciproques, est un moyen pratique à employer sous toutes les formes, pour résoudre les questions sociales.

Le président du conseil,
FITSCH.

LA MOISSONNEUSE

Dans le courant de l'année 1874, trois ouvriers prenaient le verre traditionnel, « le coup de 4 heures », dans un des débits de vin, trop nombreux, hélas ! du onzième arrondissement.

— Pouah, fait l'un, peut-on payer si cher un vin qui vous empoisonne !

— Le fait est, dit un autre, qu'il n'a de vrai que la couleur et le marchand ose nous dire que c'est du vrai vin du pays : il pourrait même dire que c'est du vin *feint.*

Et chacun de rire.

—Eh bien ! dit le troisième, pourquoi ne nous entendrions-nous pas pour acheter une demi-pièce ? nous l'aurions meilleur et moins cher ; le prix de chaque litre consommé serait mis dans un tronc ; avec le bénéfice, et la confiance aidant, nous pourrions en acheter une pièce entière.

— Mais, dit l'un, c'est de la coopération cela ! il faut en parler aux copains de l'atelier, à nos voisins d'habitation, c'est en moissonnant que l'on devient moissonneur.

— Oh ! une idée, dit l'autre, nous appelerons notre société la *Moissonneuse.*

Le 9 août de la même année, dix-neuf citoyens et citoyennes se réunissaient de nouveau dans le sous-sol du marchand de vin : les statuts furent lus et acceptés et la *Moissonneuse* était fondée. Comme le vin n'était pas l'unique consommation, il fallut un magasin pour se distribuer la marchandise achetée en commun.

Le 1er septembre 1874, le premier magasin de la *Moissonneuse* fut ouvert, rue Basfroi, 47 ; c'était un sous-sol d'une superficie de 6m,55, loué au prix de 100 francs par an.

Trois mois après, les commerçants du quartier usèrent de leur influence auprès du propriétaire et l'obligèrent à congédier la Société. Celle-ci profita de cette circonstance pour s'installer un peu plus grandement, dans le passage Vaucanson.

Aujourd'hui la Société possède dix-sept succursales, savoir : 8 magasins d'épicerie, 4 de boucheries, 2 boulangeries, 1 de vêtements et chaussures, 1 chantier de charbon et appareils de chauffage ; 1 entrepôt de vin et alcools à Bercy.

Les trois premières années, la répartition des marchandises était faite *gratuitement et à tour de rôle par les sociétaires*. Aujourd'hui, la Société occupe 150 employés des deux sexes tous rémunérés.

La recette de la journée d'ouverture s'est élevée à la somme de 35 fr. 30.

Aujourd'hui, la recette moyenne de chaque jour est de 13,650 francs (sans compter les transferts entre succursales), c'est-à-dire 6 à 7 millions d'affaires par an.

Le jour de l'ouverture, on comptait, comme nous l'avons dit, 19 sociétaires.

Au deuxième semestre 1891, les sociétaires étaient au nombre de 13,374 ; ils se répartissaient, pour ce semestre, 231,000 francs de bénéfices, soit 7,60 p. 0/0 du montant de leurs achats. En plus, il y a 6,000 actionnaires. C'est donc, au bas mot, 60 à 70,000 bouches qui s'alimentent à la Société.

La place restreinte qui m'est accordée m'oblige de remettre à l'année prochaine les détails sur le fonctionnement de divers services tels que : service de ville, service médical et pharmaceutique, sages-femmes, etc., etc.

C. Régnier,
Membre de la Moissonneuse (n° 106).

LA SOLIDARITÉ DE PANTIN

La *Solidarité*, société civile coopérative de consommation à Pantin, près Paris, est née de l'arrogance et de l'excessive âpreté des commerçants.

La municipalité ayant dû, il y a quelques années, recourir à un emprunt et établir une surtaxe provisoire d'octroi, —

les détaillants ne se contentèrent pas seulement d'augmenter les denrées du chiffre de la surimposition, mais ils profitèrent habilement de ce motif pour surenchérir outre mesure les objets surtaxés. Ainsi se trouve justifiée la récente et judicieuse remarque de M. Domergue :
Le libre commerçant est devenu l'ennemi né du consommateur.

Les consommateurs se cabrèrent sous la pression et cherchèrent à échapper au double impôt du marchand en créant une société de consommation dont les bonis, quel que fût le coût des marchandises, retourneraient invariablement aux consommateurs associés.

Cette Société a été puissamment aidée par des prêts considérables faits par M. de Varenne, maire de Pantin, sans intérêts, et qui d'ailleurs lui ont été rapidement remboursés. Cette Société diffère de la plupart des sociétés coopératives sur un point : moyennant certaines obligations auxquelles doivent se conformer les sociétaires débiteurs, le crédit peut être octroyé à ceux qui le sollicitent. Le conseil d'administration a compris qu'il apportait un immense soulagement aux familles éprouvées par la maladie, le chômage ou autres accidents de la vie. Il a été guidé par un sentiment de fraternité consciente qu'on ne saurait blâmer puisqu'il établit l'assistance mutuelle dans la solidarité.

Pour pratiquer ce mode de vente à crédit, il s'entoure de précautions et de garanties; la principale repose :

1° Sur le capital cotisation (ou action) du débiteur;
2° Sur les bénéfices annuels;
3° Sur la part de fonds réservés ou autres droits;
4° Sur un répondant fourni par le sociétaire et au besoin sur un engagement moral signé dudit.

C'est le 1er avril 1880 que la *Solidarité* a ouvert un magasin. Au 31 décembre 1889, après dix ans écoulés, la *Solidarité* a donné les résultats suivants :

Nombre des sociétaires................	603
Montant des ventes....................	3.103.563 05
Bénéfices distribués ou à distribuer......	173.497 »
Fonds de réserve......................	46.454 99
Valeur de deux constructions complètement payées et amorties des 6/8mes de leur valeur au 31 mars 1890..................	56.447 25
Frais généraux (y compris entretien et réparation, et amortissement de matériel)....	192.198 60

Les ventes au crédit n'ont apporté aucune entrave dans le fonctionnement régulier. Une somme de 255 fr. 75, restée due, a été couverte non par les vrais débiteurs, mais par les responsables. Donc, aucune perte à signaler.

Le nombre des sociétaires s'élève à 611 membres.

Le capital social s'élève à 42,770 francs.

En outre, il a été créé une boulangerie collective. Elle a été commanditée par la *Solidarité* pour une somme de 17,259 fr. 60.

En quatre ans et trois mois et demi, les ventes ont produit 521,250 fr. 15. Les bénéfices ont été de 17,116 fr. Il a été remboursé à la *Solidarité* sur les 17,259 fr. 60 avancés une somme de 8,839 fr. 75. Au 31 mars 1890, il sera versé à nouveau 2,770 fr. 45.

STEINMETZ.

LA REVENDICATION DE PUTEAUX

La *Revendication*, société civile et coopérative de consommation à capital et personnel variables, a été fondée en 1866, sous l'inspiration du citoyen Benoît Malon, l'écrivain socialiste bien connu, par un groupe de courageux ouvriers. On eut d'abord l'idée de fonder une sorte de groupement régional, composée des sections de Clichy, Courbevoie, Suresnes et Puteaux.

Aussi prit-on le titre suivant : « La Revendication, société coopérative des ouvriers et ouvrières de Puteaux, Suresnes et pays environnants ».

L'idée était hardie, surtout en l'année 1866, où le principe des sociétés coopératives n'était reconnu par aucune loi, et où l'instruction coopérative faisait absolument défaut. Aussi ce groupement, qui était une œuvre de solidarité et d'union, devait fatalement succomber.

Des inventaires se soldant en perte, suite inévitable d'un manque de contrôle, amenèrent le manque de confiance ; chaque section fit son possible pour recouvrer son autonomie ; les rivalités et les querelles de personnes firent le reste.

L'honorable M. Clavel, aujourd'hui président du Comité central de France s'efforça vainement de prévenir la scis-

sion. Ses conseils ne furent pas suivis, la division des sections s'accentua, et c'est en 1870 que chaque commune reprit sa liberté d'action.

La *Revendication* modifia ses statuts et prit le titre qui figure en tête de cette notice, tandis que :

Clichy fondait l'*Avenir social* ;

Suresnes l'*Abeille suresnoise* ;

Courbevoie, la *Confiance*.

De 1870 à 1874, la *Revendication* continua de végéter, et il faut bien le dire, si la Societé existe aujourd'hui c'est grâce à des appels de souscriptions, à des versements de fonds opérés par de courageux citoyens qui, dans les moments les plus critiques, trouvèrent le moyen d'enrayer le mal et ne désespérèrent pas quand même de l'avenir.

Enfin, en août 1874, les statuts furent à nouveau modifiés pour obtenir le bénéfice de la loi de juillet 1867, et la Société fut reconnue par acte notarié, conformément à la loi.

Jusqu'en 1876, les affaires progressèrent; elles s'élèvèrent cette année à 329.000 fr., et le dividende à près de 11 p. 0/0. Mais l'année suivante, quoique le montant des ventes eut encore augmenté, le dividende tomba à 3 p. 0/0. Les associés mécontents cessèrent leurs achats. Le chiffre des ventes baissa rapidement, et, naturellement, le dividende baissa d'autant plus. En 1878 et 1879, il tomba au-dessous de 2 p. 0/0. Un vigoureux effort releva la Société.

En 1883, fut acheté le premier terrain sur lequel fut construit un bel immeuble : les nouveaux magasins bien agencés, une administration énergique, capable, inspirèrent confiance, et les adhésions continuèrent à grossir les rangs, en même temps que grossissait le chiffre d'affaires.

En 1886, une boulangerie coopérative fut créée.

En 1889, achat d'un nouveau terrain touchant le premier, construction de deux nouveaux fours pour la boulangerie, ce qui permettait la fabrication de 3,000 kilos de pain par jour; organisation d'un magasin de réserve.

En 1890, le capital fut porté à 200,000 francs.

Le chiffre des sociétaires dépassait 2,000.

Le chiffre d'affaires atteignait 1,200,000 francs.

A ce moment, l'administration, aidée dans sa tâche par une commission d'étude, et après plusieurs essais antérieurs infructueux, décida l'application d'un système de contrôle d'entrée et de sortie des marchandises.

Ce contrôle consiste en un carnet à souche et à décalque, dont est muni chaque employé, chargé d'inscrire sur la fiche la nature et la quantité de toutes les marchandises qu'il délivre au sociétaire : il a toujours soin de relever, à côté du numéro d'ordre, le numéro du sociétaire, qui serait de suite retrouvé grâce au talon, s'il venait à partir sans passer à la caisse.

A la caisse, se trouvent un débiteur de gauche, un de de droite et le caissier au centre. Le débiteur est chargé de relever sur le carnet du sociétaire et sur la feuille de journée de caisse la quantité et la nature des marchandises inscrites sur la fiche: ceci fait, il garde la fiche et passe le carnet au caissier entre les mains duquel le sociétaire verse le montant de la somme due.

Chaque jour, deux contrôleurs sont chargés de pointer les fiches d'après la feuille de journée, c'est le contrôle de caisse ; les fiches sont ensuite placées par numéros d'ordre pour s'assurer que toutes sont rentrées ; ensuite le détail des marchandises débitées la veille est relevé : c'est le contrôle de sortie des marchandises vendues.

Toutes les marchandises arrivant au siège social sont reçues par le chef du magasin de réserve, qui en accuse réception, après s'être assuré que la qualité et la quantité sont bien celles choisies et commandées par l'administration.

Ensuite il inscrit toutes les marchandises reçues sur un registre d'entrées, de même qu'il transcrit sur le registre des sorties les marchandises qu'il délivre à la vente.

Ce contrôle, qui, à première vue, paraît un peu compliqué, fonctionne d'une façon régulière à la *Revendication;* en même temps que le coulage se trouve diminué d'une façon très sensible, il assure à l'administration une gestion régulière, évite ainsi toute suspicion et inspire en un mot la confiance des administrés dans leurs administrateurs.

En 1891, fut créée la caisse de prêts, qui, depuis de longues années, était réclamée par un grand nombre de sociétaires.

L'article 6 dit : « La caisse de prêts prêtera gratuitement aux sociétaires qui en feront la demande, et sur le dépôt de leurs titres, jusqu'à concurrence des trois cinquièmes de leur avoir. »

Le but absolument philanthropique de l'œuvre est re-

marquable; ainsi, un chef de famille possédant un avoir de 100 francs à la Société, se trouve momentanément dans la gêne pour l'achat de chaussures ou de vêtements : — sans bourse délier, il peut se présenter et acheter pour la somme de 60 ou 70 francs : la caisse de prêts lui avance cette somme contre le simple dépôt de ses titres d'actions.

Il est à remarquer qu'aucun intérêt n'est dû pour la somme prêtée : les titres déposés continueront à rapporter à leurs titulaires l'intérêt de 5 0/0.

Les remboursements s'effectuent selon le bon vouloir de l'intéressé : il peut verser 1 franc par semaine : il peut se faire qu'il ne puisse rien verser du tout : en ce cas, les dividendes de consommation lui sont retenus jusqu'à concurrence de la somme due ; c'est la seule garantie de l'administration.

Par le tableau suivant, il est facile de se rendre compte du progrès accompli depuis la fondation de la Société jusqu'à nos jours.

Ces chiffres se passent de commentaires : ils sont le résultat inévitable d'une gestion basée sur un contrôle sérieux et efficace, d'une administration sincèrement dévouée au principe de la coopération, au principe d'union et de solidarité qui doit animer tous les coopérateurs, à quelque classe de la société qu'ils appartiennent.

STATISTIQUE

1874

Nombre de sociétaires	Chiffre de vente	Bénéfices bruts	Bénéfices nets	Dividende	Capital	Fonds de réserve
—	—	—	—	—	—	—
330	202.178	16,127	10.263	3,71 %	25,000	*Néant*

1891-1892 (1)

Nombre de sociétaires	Chiffre de vente	Bénéfices bruts	Bénéfices nets	Dividende	Capital	Fonds de réserve
—	—	—	—	—	—	—
2,607	1.479 788	301,097	179,891	12.15 %	250,000	23,028

Le président du conseil d'administration,

FOLTZ.

(1) Les chiffres du 1er semestre de 1892 étant seuls connus encore, nous avons additionné, pour faire l'année complète, le 2e semestre de 1891 et le 1er de 1892.

L'ÉCONOMIE

DE MAISONS-ALFORT-ALFORTVILLE

Cette Société est l'œuvre de sept personnes qui, en octobre 1888, lasses d'être exploitées par le commerce local, rallièrent à leur idée une trentaine de nouveaux adhérents. Chacun d'eux dut, pour première mise, verser 25 francs en espèces, — le complément de l'apport social, 50 francs, devant être obtenu par les répartitions du trop perçu.

Grâce à l'appui de la chambre syndicale de Paris, qui lui fit obtenir tous les crédits nécessaires et les mêmes prix que ceux concédés à des sociétés de plusieurs milliers de membres, l'ouverture du magasin eut lieu le 1er décembre 1888 avec 82 sociétaires, les ventes de ce mois furent de 1,891 francs; en juillet 1889, 2,130 francs; un an après, 9,070 francs; puis 10,198 francs en juillet 1891, et, enfin, 13,290 francs en juillet dernier.

Cet accroissement de recettes est dû à l'acceptation de membres adhérents qui, par un versement jadis de 2 francs et aujourd'hui de 5 francs (conformément à la loi), acquièrent les mêmes droits que ceux des fondateurs qui, plus confiants, n'avaient pas craint, dès la première heure, de risquer quelques francs dans une entreprise devant amener progressivement l'amélioration du sort de tout travailleur. Une part de ce succès revient aussi à la sagesse des statuts qui permettent aux sociétaires de maintenir au conseil les mêmes administrateurs. Ceux-ci, devenus par la pratique des affaires plus compétents, s'attachent particulièrement a avoir des produits non falsifiés et de bonne qualité, à des prix que seule l'association peut faire obtenir.

Après quelques tâtonnements, une majoration à peu près uniforme de 15 p. 0/0 fut adoptée, sur laquelle 7 à 8 p. 0/0 sont répartis aux sociétaires comme trop perçu. Cette majoration, qui pourrait paraître élevée, est plus que raisonnable, puisque les commerçants ont encore des prix de 8 à 10 p. 0/0 plus élevés que les nôtres et cela, malgré la forte réduction qu'ils leur ont fait subir depuis la fondation de l'*Économie*.

Ce n'est pas exagérer de dire ici que si la coopérative de Maisons-Alfort disparaissait, la classe ouvrière verrait le

prix des denrées indispensables à l'existence augmenter de 18 à 20 p. 0/0.

Les marchandises sont vendues *expressément au comptant*, afin de libérer le consommateur du crédit qui l'empêche de modérer ses dépenses et qui est le plus grand ennemi de l'épargne. Des exemples nous ont démontré que bien peu nombreuses sont les sociétés en prospérité qui font crédit à leurs membres, tandis qu'au contraire un certain nombre de nos sociétaires, gênés lors de leur admission, mais ayant par la suite reconnu les avantages de notre œuvre, ont fait en sorte de liquider leur passif, pour ne plus acheter aujourd'hui qu'argent en poche.

Notre magasin est approvisionné d'épicerie, liquides, salaisons, articles de cave, quincaillerie, brosserie, chaussures, vaisselle, verrerie, ferblanterie, papeterie, parapluies. Un médecin donne à nos sociétaires et aux membres de leur famille des consultations à prix réduits; des remises leur sont faites sur les bains et aussi par un pharmacien; enfin, des marchés passés avec des négociants de la localité leur font livrer à domicile des charbons à des prix très avantageux.

Tout sociétaire ayant son apport social complet reçoit chaque semestre, EN ESPÈCES, le boni auquel *sa consommation* lui donne droit. Cette mesure est très appréciée, elle lui permet d'assurer ses vieux jours en versant le montant à la caisse d'épargne ou de vieillesse, ou bien encore de faire certains achats que la modique rétribution de son travail et ses charges de famille n'avaient pu lui permettre de faire auparavant.

En communauté d'idées avec les apôtres de la participation aux bénéfices, nos employés, tout en ayant des appointements fixes, sont intéressés à la prospérité de l'Association par un tant pour cent sur les affaires. *Un ménage, un enfant et une caissière suffisent, pour servir à* 460 *sociétaires,* 70,000 *francs de marchandises par semestre : nos frais généraux sont de* 5,83 p. 0/0.

Au conseil, il est alloué, par l'assemblée, 5 p. 0/0 sur les bénéfices nets : le produit en sera reparti en jetons de présence entre les quinze membres qui le composent.

Il serait inutile de s'étendre sur le système de sortie de marchandises adopté à l'*Économie :* l'exposé en a été fait au dernier Congrès coopératif de Marseille par son délégué, le Compte rendu du Congrès, l'*Emancipation de Nîmes*, le

Bulletin de la Fédération P.-L.M. l'ont reproduit : il suffit de relater ici qu'il nous donne de très bons résultats et que les Sociétés l'Egalitaire de Paris, Villeneuve-Saint-Georges, Choisy-le-Roi, etc., ont décidé de l'appliquer chez elles. Qu'on nous permette cependant d'engager nos sociétés sœurs à ne pas négliger cette question du *contrôle des marchandises :* le côté moral et le côté matériel y trouvent également leur compte.

En outre du secrétaire du conseil, notre Société possède un secrétaire-comptable chargé de toute la comptabilité, ainsi que l'indique son titre, et aussi d'approvisionner le magasin. Ce sociétaire, *employé intéressé* aux affaires, pris en dehors des administrateurs, exécute leurs *décisions commerciales;* il ne doit passer d'ordres à un fournisseur qu'autant que celui-ci a été agréé par le conseil et a pour mission de n'accepter les livraisons qu'aux prix et escomptes convenus.

Cette organisation devrait, selon nous, être adoptée par toute société à qui le chiffre d'affaires ne permet pas d'avoir un directeur-gérant à demeure : elle tient en éveil le fournisseur qui voudrait tromper et *assure un bon fonctionnement à la société, alors même que le conseil d'administration serait démissionnaire* ou empêché de travailler par des querelles intestines.

Je terminerai ce long exposé en disant que les livres-fiches du magasin sont chaque soir vérifiés, comme prix et quantités, par un administrateur dit de semaine et les additions repassées par un membre de la commission de contrôle; sept livres de répartition sont en cours, un par jour, donnant ainsi aux vérificateurs tout le temps nécessaire pour faire sérieusement leur travail.

L. Soria, *secrétaire du conseil,*
Membre fondateur.

SOCIÉTÉ PHILANTHROPIQUE COOPÉRATIVE

DE SAINT-RÉMY-SUR-AVRE

La Société coopérative de Saint-Rémy-sur-Avre (Eure-et-Loir) a été fondée en 1872. On commença par vendre seulement de l'épicerie. Le capital n'était que de 2,800 francs fournis par 160 souscripteurs, dont une partie n'avaient pas encore libéré leur cotisation de 20 francs.

La confiance s'établit assez rapidement et au 10 novembre, jour de l'ouverture du premier magasin de vente, le capital versé atteignait le chiffre de 5,441 francs. Au 31 mars 1873, il était de 15,145 francs.

La Société est administrée par un Conseil d'administration, ayant sous ses ordres un directeur-gérant, auquel le Conseil peut accorder et accorde en fait des pouvoirs très étendus.

Il existe bien des sociétés qui ne veulent pas de directeur-gérant, et qui, pour la bonne gestion de leur société, sont obligées de déléguer un ou plusieurs administrateurs d'une façon permanente.

Le nom change, mais la chose reste; que ce soit un directeur-gérant ou un administrateur délégué ou un premier employé, il faut toujours quelqu'un, en dehors des réunions du Conseil, pour assurer l'unité de direction.

A Saint-Rémy, on croit que, si toutes les sociétés coopératives avaient à leur tête des gérants expérimentés et honnêtes (cela va sans dire), la coopération marcherait à pas de géant. Des administrateurs trop souvent renouvelés et trop souvent sans expérience nuisent beaucoup au développement des sociétés coopératives.

Mais revenons à notre Société et examinons sa marche progressive depuis la création jusqu'à ce jour.

A l'Exposition de 1889, elle a fait figurer un tableau donnant les résultats année par année.

Qu'il nous suffise de dire que le chiffre des ventes a atteint dans le dernier exercice de 1891 le chiffre de 830,000 francs, laissant un bénéfice net de 92,423 francs, non compris l'intérêt ni la part versée à la réserve. Le capital est de 251,000 francs, plus 207,613 francs de fonds de réserve. Le nombre des associés est de 2,077.

Et cela, tout en faisant profiter ses sociétaires sur ses prix de vente d'un bénéfice au moins égal. C'est qu'en effet le bénéfice total procuré par cette Société à ses adhérents n'est pas moindre de 25 p. 0/0.

La Société possède pour 151,000 francs d'immeubles et 46,000 francs de mobilier, entièrement payés et amortis.

Elle a trois magasins, dont un entrepôt de boissons et un magasin de détail à Saint-Rémy-sur-Avre et un magasin de détail à Saint-Lubin-des-Joncherets.

L'entrepôt vend en gros aux sociétaires et alimente les deux autres magasins pour la vente au détail.

La Société possède en magasins, arrière-magasins, logements, hangars, etc., une superficie de 2,800 mètres carrés et 1,770 mètres carrés de cours, soit près d'un demi-hectare.

Nous voilà loin du petit magasin de 44 mètres carrés de 1872, que les commerçants trouvaient encore trop grand!

Elle avait, le 31 décembre dernier, pour 300,000 francs de marchandises en magasin.

Bien des gens trouveront, sans doute, que c'est trop de marchandises en magasin pour une vente qui n'atteint pas 900,000 francs; le renouvellement ne se fait donc pas trois fois.

C'est que pour l'épicerie, il est assez facile de renouveler l'approvisionnement sept à huit fois, soit de vendre 800,000 francs avec un approvisionnement de 100,000 francs seulement; mais il n'en va pas de même avec les autres commerces qu'on fait ici, et qu'on est obligé de faire pour arriver à un chiffre de vente de 800,000 à 900,000 francs, avec une population restreinte et un nombre de consommateurs forcément limité.

Aussi la Société de Saint-Rémy tient-elle, indépendamment de l'épicerie, la mercerie, la chaussure, la bonneterie, la coiffure, les tissus, les confections et la vaisselle, tous articles qui nécessitent des approvisionnements pour une saison tout entière.

En outre, l'entrepôt est toujours approvisionné pour près d'une année d'avance: aussi entre-t-il pour un tiers environ dans la somme des marchandises en magasin.

On y fabrique le cidre par des procédés perfectionnés, au moyen d'une machine à vapeur de la force de trois chevaux. On en a fait cette année 4,000 hectolitres, aujourd'hui complètement écoulés. — Il en aurait fallu 6,000 hectolitres; mais l'entrepôt est trop petit pour les loger, et, si la Société ne peut acheter à ses voisins pour agrandir, elle sera forcée de construire un autre entrepôt ailleurs.

La Société vient de donner une grande fête pour célébrer son vingtième anniversaire (1).

LEGRAND.

---

(1) La prospérité de cette Société est due au dévouement des administrateurs, à l'activité et à l'intelligence de l'administrateur-gérant, M. Legrand, qui a assisté à tous les Congrès coopératifs et dont les conseils pratiques ont toujours été écoutés.

LA FRATERNELLE DE CHERBOURG

La Société coopérative de consommation *la Fraternelle*, de Cherbourg, a commencé à fonctionner le 11 avril 1880 avec 229 sociétaires et un capital réalisé de 8,168 fr. 50. — Aujourd'hui, elle compte 1,796 membres et elle a un capital versé de 97,159 fr. 75.

Elle a débuté par l'épicerie dans un bien modeste magasin loué dans un des faubourgs de la ville. Plus tard, elle a adjoint successivement à l'épicerie, la boulangerie, la chaussure et les tissus.

Le chiffre de ses ventes, qui était de 44,949 fr. 15 la première année, ne tarda pas à croître, et le nombre des sociétaires allant constamment en augmentant, la Fraternelle sentit bientôt le besoin de se mettre chez elle. Pour cela, elle fit l'acquisition, en 1886, dans un des principaux quartiers de la ville, d'un terrain d'une superficie totale de 1,000^{m2}, sur lequel elle a fait construire des magasins d'une valeur de 145,620 francs (y compris la valeur du terrain).

Le magasin comprend les rayons de l'épicerie, de la chaussure et des tissus, les bureaux, des ateliers pour la torréfaction des cafés et la fabrication de la graisse normande, la boulangerie avec trois fours et la chambre des farines.

Tableau comparatif depuis le commencement des opérations, le 11 *avril* 1880, *jusqu'au* 31 *décembre* 1891.

Années	Nombre de sociétaires	Moyennes journalières des ventes	Montant total des ventes	Dividendes nets réalisés	Proportion des dividendes au chiffre des ventes	Proportion des frais généraux au chiffre des ventes
—	—	—	—	—	—	—
1880	388	169	44,949	»	»	6,07 °/o
1881	546	445	162,551	2,426 52	1,49 °/o	4,50 °/o
1882	562	448	163,804	622 *perte*	»	7,26 °/o
1883	580	455	166,297	3,952 73	2,37 °/o	7.31 °/o
1884	608	431	157,592	4,849 01	3,08 °/o	7,09 °/o
1885	823	606	221.240	15,008 65	5,08 °/o	6.82 °/o
1886	1,027	924	337,301	23,340 23	9,37 °/o	6.1 °/o
1887	1,269	1,279	466,956	26,572 63	7,97 °/o	5,60 °/o
1888	1,503	1.614	590,731	33,298 40	7,78 °/o	4.39 °/o
1889	1,591	1,706	622,762	36,095 20	8,22 °/o	4,82 °/o
1890	1,683	1,807	659,878	45,920 25	10,07 °/o	4,85 °/o
1891	1,756	1,978	722,300	53,338 62	11,39 °/o	5,27 °/o

NOTA. — Dans le présent tableau il n'a pas été tenu compte des ventes de la Boucherie qui ont été de 125,708 fr. 55 depuis son ouverture, le 5 janvier 1889, jusqu'au 18 septembre 1890 inclusivement..

LA FÉDÉRATION DES EMPLOYÉS DU P.-L.-M.

« La Fédération des sociétés coopératives de consommation des employés des chemins de fer P.-L.-M. » a été fondée le 28 avril 1889, dans une réunion tenue à Lyon, par les délégués de quinze sociétés coopératives.

Son siège est à Grenoble, 3, rue Edgar-Quinet.

La Fédération a pour but de centraliser les commandes des sociétés et de procéder par d'importants achats pour obtenir de meilleures conditions de qualité et de prix ; de réaliser dans la mesure du possible la suppression des intermédiaires, en mettant le consommateur en rapport direct avec le producteur.

Chaque année, au mois d'avril, les sociétés fédérées P.-L.-M. se réunissent à Lyon, centre géographique du réseau.

La Fédération est administrée par un conseil élu en congrès et appelé bureau-directeur. Le bureau-directeur est composé de cinq membres ; il nomme son président et ses secrétaires. Ses pouvoirs ne durent qu'un an, ses membres sont rééligibles et leurs fonctions sont essentiellement gratuites.

Le bureau-directeur est choisi parmi les membres des sociétés coopératives P.-L.-M. d'une même localité désignée par le Congrès.

Pour couvrir les dépenses nécessitées par le fonctionnement de la Fédération, les sociétés fédérées versent une cotisation qui est fixée à 5 francs pour les sociétés de moins de 250 membres et 1 franc en plus pour chaque centaine de membre au-dessus de 250 membres.

La Fédération P.-L.-M. publie un Bulletin officiel, paraissant, à 24 pages, les 5 et 20 de chaque mois. Le Bulletin est servi gratuitement aux sociétés P.-L.-M. Il publie dans chaque numéro le prix courant détaillé des marchandises offertes par les fournisseurs officiels des sociétés coopératives P.-L.-M. Il publie, en outre, des articles intéressant la coopération (comptes rendus des sociétés, jurisprudence coopérative, etc.).

L'importance de la Fédération P.-L.-M. est déterminée par celles des sociétés P.-L.-M. réunies, sur lesquelles voici quelques renseignements statistiques :

Nombre de sociétés existant actuellement..	43
Total de leurs membres	13.500
Chiffre de leurs ventes de 1891...........	5.560.000
— de leurs économies pendant l'exercice 1891......................	562.400
— de leur capital social au 17 janvier 1892..........................	731.800
— de leur capital de réserve.........	116.800

En somme donc, la tentative faite en 1889 en vue de grouper les sociétés P.-L.-M. a pleinement réussi.

A l'heure actuelle, ces coopératives forment entre elles une association dont tous les membres sont étroitement unis par les liens fraternels de la solidarité. Et leur confiance dans l'excellence du principe fédératif, loin de s'affaiblir, n'a fait que s'accroître.

C. Chiousse.

FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES

DES BOUCHES-DU-RHONE

En 1886, quatorze ouvriers de Marseille se réunissaient et créaient une Société coopérative, la *Ruche sociale*, la première qui, rompant complètement avec les anciens errements de cette ville, eut le courage de ne céder qu'à ses seuls membres les quelques marchandises qui se trouvaient dans son entrepôt.

Les débuts de cette Société furent identiques à ceux de tous les groupements semblables : hostilité des marchands, railleries des envieux, difficultés de toutes sortes, rien ne manqua ; mais les associés avaient foi dans leur œuvre, et le succès ne tarda pas à les récompenser. La *Ruche sociale* est aujourd'hui bien vivante, elle a fait école, et du chiffre

de 14, le nombre des coopérateurs marseillais s'est élevé peu à peu à celui de 3,000.

Le succès ne fut pas l'œuvre d'un jour.

En juin 1888, MM. Gide et de Boyve vinrent donner à Marseille une conférence sur les sociétés de consommation. L'organisation de cette conférence fut la première cause d'entente entre les trois sociétés qui existaient alors, et l'entente, conseillée par nos amis de Nîmes et de Montpellier, ne devait pas tarder à s'affirmer dans maintes autres circonstances.

Les débuts du comité furent des plus modestes. Au Congrès de Paris, septembre 1889, il put se faire représenter par cinq délégués qui avaient mission, entre autres choses, de demander que le Congrès suivant eût lieu à Marseille. Ce que voulait le comité, en demandant pour notre ville cette grande réunion internationale, c'était d'affirmer publiquement, dans un centre qui semblait ne pas en avoir encore conscience, l'existence et la force de la coopération.

C'est à Marseille, en effet, que se réunit le Congrès de 1890, dont nous n'avons pas à parler ici; mais c'est de ce moment que commence la deuxième période du comité.

Il organise, soit à Marseille, soit dans le département, des réunions nombreuses où ses membres aident à la création de sociétés nouvelles, soutiennent des sociétés anciennes. Il a l'avantage de faire entendre, sur la coopération de consommation, des conférenciers comme MM. Eugène Rostand, bien connu par ses travaux et ses fondations; J.-Ch. Roux, député de Marseille; Thourel, ancien avocat général et vice-président du conseil général des Bouches-du-Rhône; Pierre Roux, également conseiller général, et bien d'autres encore; il se met en relations avec les principales sociétés de secours mutuels et de retraite; il envoie un délégué au Congrès mutualiste de Philippeville, où l'on examine les rapports qui existent entre la mutualité et la coopération; il propage par tous les moyens dont il dispose, articles de journaux, imprimés, réunions, etc., ce qu'il croit nécessaire au bien-être général.

Le comité prend part à la propagande libre-échangiste en adhérant à la ligue populaire antiprotectionniste de Marseille, à la ligue pour la défense de la vie à bon marché, à l'Union française des associations populaires si vaillamment

dirigée par ses amis de Lyon, etc. ; il envoie des délégués aux Congrès de Saint-Etienne, de Lyon, de Paris.

La participation des employés aux bénéfices lui semble d'une importance capitale : il organise, d'accord avec des associations très prospères, la conférence magistrale que M. Charles Robert, l'apôtre de la participation aux bénéfices, fait au lendemain du Congrès international.

Il organise encore une conférence que M. Eugène Rostand fait sur les associations coopératives de construction, tant il lui semble important que l'homme, après un travail pénible, puisse se reposer en paix dans une maison salubre, et il suscite la création de la *Pierre du foyer*, dont le but est de procurer à ses membres, par la seule force de l'association, une maison qu'ils pourront habiter en toute propriété et transmettre à leurs enfants.

Le comité coopératif des Bouches-du-Rhône ne devait pas penser à ses adhérents seuls : à la suite de demandes qui lui sont adressées par diverses sociétés françaises, il s'organisa pour faire livrer à toutes les sociétés qui le désirent, les marchandises nombreuses qui sont produites dans Marseille, ou importées par cette ville, sans chercher d'ailleurs, il l'a toujours nettement déclaré, à faire concurrence aux Magasins de gros de Paris.

Le comité coopératif des Bouches-du-Rhône a le grand avantage d'être en relations amicales avec presque toutes les Unions de sociétés qui existent en France ; il ne désire que le succès de la coopération et il la croit impossible sans l'union de tous.

E. Collard.

LE WHOLESALE ÉCOSSAIS

Le Wholesale est une fédération des sociétés coopératives d'Ecosse.

Chaque société adhérente est tenue de souscrire une action pour chacun de ses membres. Le nombre des actions souscrites au 30 juin 1892 s'élève à 136,911.

Le Wholesale a été fondé en 1868. Son but est de fournir aux sociétés, au prix du gros, les denrées et marchandises qui leur sont nécessaires.

Les bénéfices nets sont distribués au prorata des achats.

Les affaires ont toujours été en progressant et, après quelques années, le Wholesale a abordé la production. Il a successivement fondé les industries suivantes : fabrication de chaussures, corroyage, imprimerie, reliure, fabrication de papier d'emballage, vêtements confectionnés, manteaux, chemiserie, ébénisterie, brosserie, bonneterie, essences de café, confitures, fruits confits et tabac. Une somme de 2,684,000 francs a été consacrée à ces industries qui occupent 1,602 ouvriers et employés.

Les ateliers et les magasins sont vastes et aérés.

Le Wholesale, dont les principaux magasins sont à Glasgow, a des succursales dans plusieurs villes d'Ecosse ; il a des acheteurs en Irlande et dans les principaux centres commerciaux d'Europe et d'Amérique ; ses achats se font conjointement avec le Wholesale anglais.

Le Wholesale possède en terres, constructions et machines un capital de 4,665,000 francs.

Voici un tableau qui permettra d'apprécier la situation du Wholesale :

	Ventes	Capital	Bénéfices nets	Fonds de réserve
	—	—	—	—
1re année 1869 . . : .	2,027,350	129,350	32,575	2,800
23e année 1891	70,700,900	16,779,450	2,227,250	1,546,150

Tous les ouvriers et employés participent aux bénéfices. La moyenne de la participation a été pour les employés des magasins de 3 p. 0/0 sur les salaires et, pour les ouvriers, de 4 p. 0/0.

MAXWELL,

Directeur du Wholesale écossais

GENÈSE ET AVENIR

DE LA PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES

Qu'est-ce que la participation?

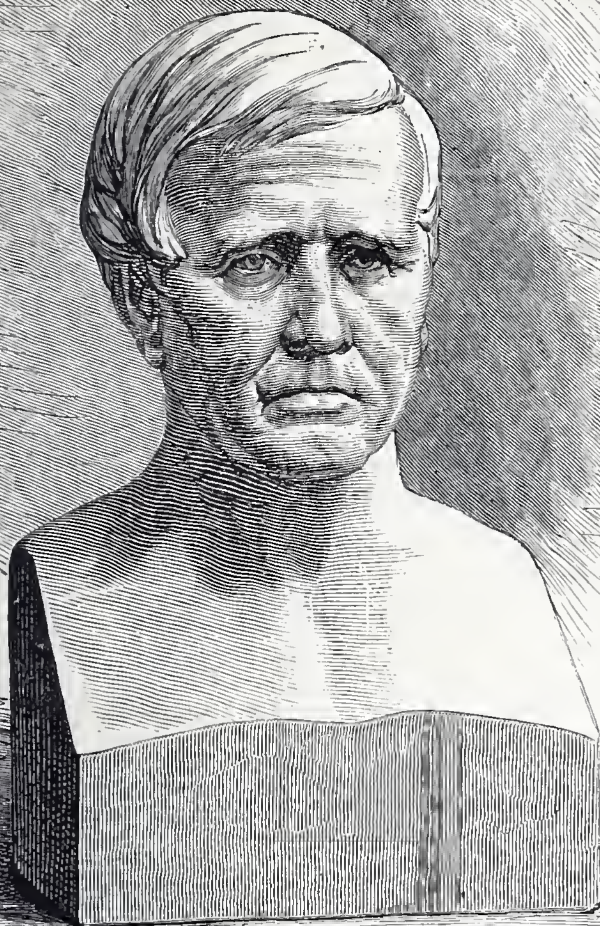
La participation est une forme du contrat de travail par laquelle, en vertu d'une convention expresse ou tacite, un chef d'industrie attribue à son personnel, sans participation aux pertes, une part des bénéfices annuels de l'entreprise.

Quels sont les motifs qui peuvent décider un chef d'industrie à donner à ses ouvriers une part dans ses bénéfices?

Un chef d'industrie peut se décider à partager ses bénéfices avec son personnel par intérêt, par bienveillance, par une conception supérieure de l'idée de justice, ou par les trois motifs réunis.

A. *Comment la participation peut-elle être conforme à l'intérêt matériel du patron?*

On peut créer la participation par intérêt, parce que, en stimulant le zèle de l'ouvrier, en l'attachant à la maison, en l'empêchant de se mettre en grève, elle a pour résultat d'abord de faire gagner au patron plus d'argent qu'il n'en aurait obtenu en gardant la totalité du bénéfice pour lui seul; de plus, comme il est plus agréable de vivre au milieu de collaborateurs gais et heureux que de sentir autour de soi la sourde haine d'une population hostile, la participation peut contribuer au bien-être moral du chef d'industrie. Le patron peut, il est vrai, exciter l'activité de son personnel par des primes à l'assiduité, à l'économie du temps, du combustible et des matières premières, par des sursalaires et des gratifications de toute sorte, — mais la participation établit des liens de solidarité plus étroits; elle a, en outre, l'avantage d'augmenter chez l'ouvrier le sentiment de sa dignité personnelle et de pouvoir servir de base à d'excellentes institutions de prévoyance, d'assurance et d'épargne. Cet ensemble de satisfactions produit au sein des ouvriers de l'usine ce qu'on appelle un *bon esprit*. Tout patron intelligent et avisé, fût-il dur comme un lingot d'or, comprendra que ce *bon esprit*, plus précieux que les machines les plus parfaites, doit faire partie désormais de son outillage.



Edme-Jean Leclaire.

B. *Y a-t-il des cas où la participation s'est établie par un simple acte de bienveillance?*

Oui, l'expérience le prouve. Il y a de bons patrons, pleins de cœur et de bonnes intentions. Sans doute, la plupart des chefs d'industrie qui, sans calcul d'intérêt et par un sentiment de bonté, ont voulu faire quelque chose pour leur personnel, n'ont pas pensé d'abord à la participation. Ils ont, soit par générosité, soit par compassion, avec un élan de charité comparable à celui qui provoque les fondations pieuses, donné des secours, des subventions, des remèdes, des soins médicaux, enfin quelquefois des pensions aux vieillards et des allocations aux veuves et aux orphelins. Plus tard, quelques-uns de ces bons patrons ont voulu établir une certaine corrélation entre les bénéfices réalisés par eux et le concours si utile donné par les hommes qui ont contribué à produire ces mêmes bénéfices. C'est ainsi que la participation a eu quelquefois sa source dans un sentiment de pure bienveillance.

C. *En quoi la conception supérieure de l'idée de justice peut-elle conduire à la participation?*

Si tout homme ayant travaillé seul a un droit incontestable au produit de son labeur, deux ou plusieurs hommes qui s'associent pour produire ou qui louent à un tiers, de gré ou de force, leur industrie, ont, eux aussi, sous diverses réserves, un droit analogue à faire valoir. Ils peuvent certainement se contenter, à forfait, d'un salaire plus ou moins élevé, mais ils peuvent aussi, d'accord avec le capitaliste ou le patron qui les emploie, stipuler ou accepter, en sus du salaire, une part dans les profits. Lorsque cette répartition des fruits obtenus par les efforts du travail et la puissance du capital est faite dans la juste mesure des concours donnés et des risques courus, elle répond à une conception supérieure de l'idée de justice distributive. Elle agit alors sur les consciences, elle provoque les plus sérieuses réflexions, elle engendre des imitateurs, et les exemples donnés exercent sur l'opinion publique l'influence la plus heureuse. C'est ainsi que le Sénat, dans son vote récent sur la loi coopérative, après avoir accordé des faveurs fiscales aux sociétés de production, a solennellement déclaré, par l'article 41 de la loi, que, pour jouir de ces faveurs, les sociétés seraient

tenues d'accorder une participation de 50 p. 0/0 des bénéfices à leur personnel de travailleurs associés ou auxiliaires. Le Sénat, sans que personne ait élevé la voix pour protester ou contester, a donc affirmé la légitimité de la participation ; ayant en quelque sorte à déterminer librement les bases essentielles du contrat de travail, il a choisi la participation, l'a proclamée bonne et juste, l'a mise en pleine lumière, et l'a rendue obligatoire dans la sphère où il pouvait agir. Le Sénat a ainsi montré aux sociétés anonymes capitalistes et à l'industrie en général ce qu'elles ont maintenant à faire, par leur propre initiative, en dehors de toute intervention directe de la loi.

La participation ainsi comprise suffira-t-elle pour résoudre la question des rapports du capital et du travail?

La détermination exacte de la valeur des concours donnés par les chefs, par l'état-major, par les ouvriers et par les capitaux, et la juste mesure de la gravité des risques courus tant par l'outillage industriel que par l'outillage humain, pourront parfois susciter des difficultés ; aussi est-il très désirable, pour les atténuer, d'arriver à rendre un jour le personnel actif de l'usine copropriétaire du capital engagé. On y parvient en affectant chaque année le produit de la participation à l'acquisition du titre d'une ou de plusieurs parts sociales ou à la création d'un fonds de prévoyance collectif.

Ce fait important s'est produit déjà dans plusieurs établissements, notamment à l'association du Familistère de Guise, fabrique d'appareils de chauffage, fondée par J.-B. Godin ; à la papeterie coopérative d'Angoulême ; à l'ancienne maison Leclaire, entreprise de peinture en bâtiment ; et en Angleterre, chez MM. W. Thomson et Ce, fabrique de lainages, à Huddersfield, ancienne maison patronale transformée en société coopérative de production.

La participation aux bénéfices pourrait-elle ainsi, par une évolution pacifique, conduire le monde industriel à l'association coopérative de production?

Oui, parce qu'elle fait l'éducation professionnelle et sociale des participants ; l'apprentissage de la liberté dans des institutions de prévoyance, dont la gestion leur est presque entièrement confiée, les prépare à devenir maîtres d'eux-mêmes ; copropriétaires de l'usine, ils commencent à sentir

le poids de la responsabilité et comprennent les nécessités de la discipline.

Vienne le jour où l'actif social leur appartiendra tout entier, ils auront le souci de défendre envers et contre tous les hasards le patrimoine de leur famille ; ils sauront choisir leur gérant et ne lui marchander ni l'autorité, ni la stabilité, ni la rémunération large due à la prépondérance de sa fonction. Pour succéder à l'ancien patronat, la coopération ouvrière de production a besoin d'appeler à elle les ingénieurs les plus expérimentés et les plus capables, et de savoir les payer. La plus grande force matérielle, le plus admirable dévouement ont besoin, pour agir, d'être conduits par l'intelligence ; l'armée républicaine a besoin de chefs honorés et respectés et d'un trésor de guerre. Pour triompher dans les champs de bataille de l'industrie, l'armée ouvrière devra posséder, elle aussi, de grandes ressources et se donner des colonels habiles et des généraux savants. Au travail, si vaillant, si courageux qu'il soit, il faut l'appui du talent et le concours du capital.

CHARLES ROBERT.

L'ÉPARGNE ET LE CRÉDIT POPULAIRE

Le point central de la question du crédit populaire est l'épargne. Ainsi l'ont toujours envisagée les hommes qui s'en sont vraiment rendus maîtres par l'étude, et surtout par les réalisations pratiques, Schulze-Delitzsch, Raiffeisen, Luzzatti, pour ne citer que ceux-là. Le crédit populaire n'a qu'une base possible, légitime et solide : l'épargne. Par suite, affranchir l'épargne populaire de l'emploi exclusif dans les fonds d'Etat, telle est en France la première condition d'existence pour les institutions de crédit populaire.

Sans cette réforme, les banques populaires ne peuvent s'acclimater, vivre, s'étendre, prospérer en France, tout comme sans elle les caisses d'épargne ne peuvent y développer dans son ampleur naturelle et normale leur puissance bienfaisante.

Les *banques populaires* et les *caisses d'épargne* sont tour-

nées vers les mêmes horizons de relèvement graduel des petits par la volonté, par l'honnêteté, par l'énergie ; elles ont des buts économiques et moraux rapprochés et voisins ; mais elles y tendent par des voies et des méthodes distinctes.

Leurs rôles sont parallèles, mais différents : la généreuse émulation pour le bien du peuple, voilà le trait d'union.

Le développement des unes ne nuit pas, sert au contraire au développement des autres.

Ainsi, à Milan, ville dont la population est analogue à celle de Marseille par le nombre, auprès de la puissante *Caisse d'épargne* que j'admirai en 1890, avec ses 433 millions de dépôt et ses 49 millions de réserve, je visitai la grande *Banque populaire*, la *Banque coopérative milanaise*, la *Banque coopérative ouvrière*, la *Banque des employés*, d'autres encore, et la première seule détenait 35 millions de dépôts d'épargne. Ces chiffres n'ont pas diminué depuis, malgré la crise économique qui sévit chez nos voisins : dans les bilans de 1891, la Caisse d'épargne de Milan, par exemple, en était à 444 millions en dépôts, à plus de 53 en réserves. Là, pas plus qu'en Allemagne, l'expansion des banques populaires n'a fait le moindre tort aux caisses d'épargne, c'est le contraire qui est vrai. De même en Suisse, chez ce peuple si libre, mais si sage, où il n'existe pas de loi spéciale pour les caisses d'épargne, où elles ont grandi sous le droit commun depuis quatre-vingts ans, ce qui prouve que les périls du libre emploi sont lents à venir.

Les deux sortes d'institutions ont des missions également admirables, d'une beauté morale, d'une fécondité pareille, mais spécialisées et diverses.

L'épargne est le point où les deux sortes d'institutions se rencontrent, le nœud vital par lequel elles se touchent sans se mêler. C'est leur commune grandeur. Contre les sophismes précurseurs des crises qui menacent de plus en plus notre organisation sociale, quoique la solidarité humaine la pénètre de plus en plus, connaissez-vous rien qui ait une force de démonstration pareille au spectacle offert par ces institutions ? L'artisan coopérateur affilié à une association de crédit, comme l'ouvrier et l'agriculteur clients d'une caisse d'épargne, sont des contradictions vivantes aux Anti-Sociaux. Aussi comme ceux-ci les haïssent, comme ils les dénoncent !... « Nous sommes, écrivait un journal socialiste

allemand le 15 mai 1887, contre les institutions d'épargne, « justement parce qu'elles favorisent à sa racine l'économie « *qui diminue les besoins.* » Et un autre : « Les apôtres de « l'épargne rendent heureux les ouvriers, oui... en les en- « courageant à de *nouvelles privations.* »

Honorons d'autant plus la ferme raison du travailleur qu'ils décrient, qu'ils affectent de traiter d'esprit faible. Que celui-là sache, et eux aussi, qu'il sera payé de son mérite par les joies de l'épargne, car elle en récèle de toute sorte. De ces privations, que les sophistes proclament coupables, sortent en patient courage, en gaietés du viril labeur, en amour du foyer, en espérances, en succès, en dévouements à l'enfant et à la femme, en tendresses compensatrices, mille jouissances profondément humaines. Les Anti-Sociaux ne donneront jamais à ceux qui les écoutent qu'une vie inquiète, assombrie, haineuse, troublée.

Eugène Rostand.

LES BOURSES DU TRAVAIL

Une des victoires la plus importante du prolétariat est, sans contredit, la création des Bourses du Travail ; c'est par la pression constante et infatigable des travailleurs organisés sur les élus du Conseil municipal, c'est par la volonté ferme des syndicats que nos bourgeois dirigeants ont dû s'occuper définitivement de cette question. Aujourd'hui, c'est un fait accompli, les travailleurs se syndiquent et demandent leur adhésion à la Bourse du Travail ; MM. les patrons s'habituent de plus en plus à y venir chercher les travailleurs dont ils ont besoin, et ils comprennent que c'est encore là qu'ils trouvent le plus de garanties pour avoir un ouvrier sérieux.

Nous espérons bien que, dans un temps qui ne peut être éloigné, le gouvernement se rendant, comme le Conseil municipal, à la pression des travailleurs organisés, décrétera cette loi d'utilité et de salubrité publiques qui s'appelle

« la suppression des bureaux de placement », pour ne laisser que le placement gratuit par les syndicats.

L'idée d'une Bourse du Travail n'est pas née d'aujourd'hui ; c'est le 2 mars 1790 que le citoyen de Corcellet présenta à l'Assemblée générale des représentants de la Commune de Paris un mémoire, dans lequel il cherche à démontrer les inconvénients qui naissent de l'établissement des ateliers de charité et propose un nouveau moyen de s'occuper plus utilement des ouvriers. Ce mémoire fut envoyé au Département des Travaux publics.... puis oublié.

En février 1851, M. Ducoux, représentant du peuple, reprend la proposition, mettant en parallèle la Bourse des valeurs avec la Bourse du Travail, et demande à l'Assemblée législative la prise en considération de sa proposition ; il eut le regret de la voir repoussée.

L'Etat et le Parlement se refusant de faire quelque chose pour les travailleurs, le Conseil municipal de Paris, mieux inspiré, reprit pour son compte la proposition, et c'est dans la séance du 24 février 1875 que, sur l'initiative de M. Delattre, fut adopté un vœu demandant l'établissement d'une Bourse du Travail, ou tout au moins d'un refuge clos et couvert pour l'embauchage des ouvriers. Désormais, l'idée de la création d'une Bourse du Travail municipale était née, il s'agissait de ne pas laisser le projet tomber dans l'eau.

Plus tard, lorsqu'en 1884 le parti ouvrier eut la chance de faire rentrer au Conseil municipal son délégué autorisé, le citoyen Joffrin, celui-ci fit une propagande active en faveur de ce projet.

Après un nombre infini de propositions déposées par nombre de conseillers (chacun voulait avoir l'air d'apporter sa pierre à l'édifice), le 5 novembre 1886, M. Mesureur, au nom de la Commission municipale du Travail, déposait son rapport, qui fut adopté et qui affectait l'immeuble de la Redoute, rue Jean-Jacques-Rousseau, en attendant la construction d'un édifice spécial.

Et, enfin, le 3 février 1887, eut lieu l'inauguration de la Bourse du Travail. M. Mesureur, alors président du Conseil municipal, dit : « Nous avons tenu à vous faire aujourd'hui « les honneurs de cette maison communale dans laquelle « demain vous serez chez vous. La maison n'est pas grande : « aussi ne lui avons-nous donné que le nom modeste d'an-

« nexe. Vous avez compris que ce n'est pas seulement cette « salle que nous inaugurons, mais le principe même de la « Bourse du Travail. »

La Bourse du Travail était donc enfin créée, il ne restait plus aux chambres syndicales qu'à se concerter pour en prendre possession.

Les chambres syndicales avaient prévu le cas, et c'est dans une réunion qui eut lieu le 20 décembre 1886 sous le titre de Fédération des Chambres syndicales qu'elles élaborèrent un règlement de la Bourse du Travail : 42 chambres syndicales avaient répondu à ce premier appel, et, le 16 août suivant, le règlement de la Bourse du Travail fut adopté et la commission exécutive fut nommée. Aujourd'hui la Fédération, qui comprend plus de 240 syndicats représentant plus de 250,000 travailleurs, a reçu de la municipalité la Bourse centrale.

Le cadre restreint auquel je suis obligé de me limiter m'oblige de passer vite sur les événements qui suivirent et j'arrive à l'ouverture de la Bourse centrale, place du Château-d'Eau.

Après bien des lésineries de la part de la majorité de notre Conseil municipal, qui aurait voulu voir cette question enterrée, après bien des tiraillements de l'administration municipale, il a fallu quand même s'exécuter : le flot devenait de plus en plus grossissant, les syndicats étaient mécontents et il était malsain de ne pas les satisfaire. Enfin, le 22 mai 1892, la Bourse centrale était inaugurée devant plus de six mille travailleurs de Paris, et de nombreux délégués des Bourses de province et de l'étranger, que la Commission exécutive avait invités. L'édifice est bien aménagé ; il est grand et bien aéré ; il occupe une superficie totale de 1,774 mètres. La façade sur la rue du Château-d'Eau et le boulevard Magenta a une longueur de 36 mètres : trois grandes portes en fer donnent accès sur le vestibule qui précède la grande salle de réunion, recouverte d'un vitrage, d'une hauteur de 10 mètres ; au sous-sol, se trouve la *Salle de Grève*, ayant une surface de 426 mètres sur 5 de hauteur ; au premier étage, une bibliothèque d'une superficie de 72 mètres, et enfin plus de 150 bureaux éclairés à l'électricité et meublés de façon à recevoir plusieurs syndicats.

Cette construction a coûté près de 3 millions. Le Conseil municipal alloue une subvention annuelle de 20,000 francs

pour entretenir l'édifice. Les travailleurs ont donc *leur Palais*, bien modeste, il est vrai, si on le compare à celui des agioteurs de la Bourse. En 1889, lors de l'Exposition universelle, de nombreux délégués de province et de l'étranger furent reçus à la Bourse du Travail de Paris. Par la propagande et les nombreuses réunions qui furent faites, les travailleurs de tous pays comprirent que c'était le seul moyen de se réunir pour s'entendre sur les moyens d'action et c'est avec plaisir que nous constatons à l'heure actuelle les Bourses du Travail dans les vingt-quatre villes ci-après, en dehors de Paris : Agen, Alger, Angers, Béziers, Bordeaux, Boulogne-sur-Mer, Cahors, Carcassonne, Cette, Cholet, Cognac, Cours (Rhône), Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes. Nîmes, Roanne, Saint-Etienne, Saint-Nazaire, Saint-Girons, Toulon, Toulouse, Tours. L'étranger ne reste pas en arrière et suit l'exemple de la France ; nous voyons pour l'Italie : Turin, Milan, Bologne, Rome, Palerme, Venise ; pour la Belgique : Liège, Bruxelles ; pour l'Allemagne : Berlin, et beaucoup d'autres sont en formation.

Par ces diverses créations, la Fédération des Bourses du Travail s'imposait ; aussi voyons-nous cette institution siéger à la Bourse centrale de Paris et, comme l'a parfaitement exprimé un conseiller municipal de Paris à l'inauguration de la Bourse centrale, l'idée internationaliste est acclamée par tous les délégués. « J'ai la profonde conviction, dit-il, que « ce sera le prolétariat qui mettra fin à la guerre interna- « tionale, comme il a déjà fait la conciliation entre les di- « verses écoles socialistes ; car en ce moment il ne reste plus « que le grand parti du travail international et le seul socia- « lisme actuel est celui qui combat en faveur des travail- « leurs. »

C. RÉGNIER.

C'est à l'origine que l'égoïsme corporatif atteint son maximum d'intensité ; dans la suite, il ne cesse de décroître. Le point de départ, c'est la corporation du moyen âge, fermée, exclusive, sans fenêtres sur le dehors ; le point d'arrivée, c'est l'association internationale, s'étendant à tous les métiers, solidarisant les efforts de tous les travailleurs sans distinction.

ÉMILE VANDERVELDE.

LA PLUS GRANDE SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE ANGLAISE

La plus grande Société coopérative anglaise est l'*Industrial Society* de Leeds. Elle comptait à la fin de 1890, 26,846 membres (représentant une population de plus de 100,000 personnes). Le chiffre des ventes s'est élevé en 1890, à 17,310,875 francs, sur lesquels on a réalisé 2,213,900 francs de bénéfices (dont 17,100 francs ont été consacrés à des œuvres d'éducation ou d'utilité communes).

La Société possède 65 magasins d'épicerie, 15 d'étoffes, 7 de chaussures, 9 de charbon, 28 boucheries. Elle a un abattoir (où elle tue dans l'année environ 2,300 bœufs, 400 veaux, 5,000 moutons, 900 porcs), et un moulin à farine (qui débite annuellement 38,000 sacs de farine).

Elle a construit pour ses membres 323 maisons, dont 141 sont déjà devenues leur propriété.

LA PLUS GRANDE SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE ALLEMANDE

La Société coopérative de Breslau est la plus considérable du monde entier (du moins par le nombre de ses membres, car pour le chiffre des affaires, elle est dépassée pas la Société de Leeds, dont nous venons de parler).

Elle comptait en 1891, 31,214 membres (représentant sans doute environ plus de 120,000 habitants, la moitié de la population totale de la ville).

Elle faisait pour 11,600,000 francs de vente dans ses 48 magasins et réalisait 1,298,000 francs de bénéfices nets, sur lesquels la presque totalité 1,142,000 francs étaient distribués aux acheteurs (soit 10 0/0 du montant de leurs achats). Il est à remarquer que cette énorme Société ne consacre pas un sou à des dépenses d'éducation ou d'intérêt collectif, tandis que la Société de Rochdale, qui fait un chiffre d'affaire notablement inférieur, a consacré à cet objet 32,600 francs en 1891. (Voy. p. 38.)

STATISTIQUE DE LA COOPÉRATION EN ALLEMAGNE

La première société coopérative allemande, basée sur le principe de l'*Aide-toi toi-même*, fut créée par Schultze-Delitzsch en 1849, à Delitzsch (voir la biographie de Schultze, p. 23). C'était une société coopérative de menuisiers pour l'*acquisition de matières premières*. En 1850, elle fut suivie par la première société coopérative de *crédit*, et en 1852 par la première société coopérative de *consommation*.

La première statistique des sociétés coopératives allemandes date de 1859. A cette date, on comptait déjà 183 sociétés de crédit, 67 sociétés pour l'acquisition des matières premières et quelques sociétés de consommation seulement.

Voici un tableau indiquant le nombre progressif de ces sociétés en 1870, 1880 et 1891 :

Sociétés.	**1870**	**1880** (1)	**1891**
Crédit	1,871	1,895	4,401
Matières premières et instruments (2)	164	360	1,442
Consommation	739	645	1,122
Production	68	153	151
Laiteries	1	70	1,087
Coustruction de maisons	5	36	55
Assurances	»	38	94
Magasinage	38	53	66
	2,886	3,250	8,418

Voici maintenant deux tableaux donnant les chiffres relatifs au nombre des associés et à l'importance des affaires pour les deux principales catégories de sociétés coopératives, celles de crédit et celles de consommation. Ne sont comprises naturellement dans ces tableaux que les sociétés qui font connaître officiellement leur bilan, et on peut remarquer, en se référant au tableau ci-dessus, qu'elles ne

(1) Jusqu'en 1877 les Sociétés coopératives autrichiennes étaient confondues dans la même statistique que les Sociétés allemandes. A partir de cette date elles ont été séparées, ce qui explique le faible accroissement de chiffres de 1880 par rapport à ceux de 1870.

(2) La plupart des sociétés pour l'acquision de matières premières ou le louage d'instruments et de machines sont des sociétés agricoles (1,300 environ en 1891) qui correspondent à peu près à nos syndicats agricoles de France.

représentent guère plus d'un quart de l'effectif total. Il est vrai que ce sont les plus importantes.

Sociétés de crédit.	**1870**	**1880**	**1891**
Nombre de sociétés........	740	906	1,076
Nombre de membres.... ..	314,656	460,656	514,524
Prêts effectués aux membres.	778,568.000 f.	1,809,407,000 f.	1,952,013,000 f.
Capitaux empruntés........	172,500,000	455,562,000	548,778,000
Capital propre...	50,433.030	127,536,000	143,105,000
Réserves.	4,552,000	20,497,000	36,875,000
Bénéfices nets	4,273.000	10,484.000	11,050,000

Sociétés de consommation.	**1870**	**1880**	**1891**
Nombre de sociétés...... .	111	195	302
Nombre de membres.......	25,761	94,366	229,126
Ventes faites aux membres .	11,259,805 f.	37,948,700 f.	79,116,000 f.
Capitaux empruntés... . .	680,900	3,605,700	5,985,000
Capital propre....	1.023,500	3,972,000	5,576,600
Réserves.......... .. .	186,500	1,295,000	2,852,000
Bénéfices nets......	563,800	2,553,000	8,673,800

III. — STATISTIQUE SUR LES OCCUPATIONS PROFESSIONNELLES DES MEMBRES A LA FIN DE L'ANNÉE 1891.

A. — *Sociétés coopératives de crédit.*

1,001 sociétés représentées.

Nombres des membres : 476,250.

1. Agriculteurs, jardiniers, forestiers, pêcheurs.................. ..	143,508	= 30,1 p. 0/0
2. Ouvriers agricoles...........	15,222	= 3,2 —
3. Fabricants	14,610	= 3,1 —
4. Petits patrons	130,434	= 27,4 —
5. Ouvriers de la petite industrie. . ..	26,559	= 5,6 —
6. Marchands	40,623	= 8,5 —
7. Employés de commerce....... ...	3,599	= 0,8 —
8. Voituriers, marins, aubergistes, cabaretiers....................	22,363	= 4,7 —
9. Employés subalternes et travailleurs des chemins de fer, postes et télégraphes....................	10,452	= 2,2 —
10. Domestiques	4,279	= 0,9 —
11. Médecins, hommes de lettres, employés de l'Etat, etc...........	29,801	= 6,2 —
12. Rentiers, pensionnaires, etc.	34,800	= 7,3 —
Total....	476,250	= 100 p. 0/0

B. — *Sociétés coopératives de consommation.*

279 sociétés représentées.

Nombre des membres : 186,868.

1. Agriculteurs, jardiniers, forestiers, pêcheurs	8,022	= 4,3 p. 0/0
2. Ouvriers agricoles	7,532	= 4,0 —
3. Fabricants	2,741	= 1,5 —
4. Petits patrons	26,790	= 14,3 —
5. Ouvriers de la petite industrie	79,742	= 42,7 —
6. Marchands	7,735	= 4,1 —
7. Employés de commerce	2,884	= 1,5 —
8. Voituriers, marins, aubergistes, cabaretiers	4,228	= 2,3 —
9. Employés subalternes et travailleurs des chemins de fer, postes et télégraphes	14,088	= 7,6 —
10. Domestiques	3,066	= 1,6 —
11. Médecins, hommes de lettres, employés de l'Etat, etc.	15,832	= 8,5 —
12. Rentiers, pensionnaires, etc.	14,208	= 7,6 —
Total	186,868	= 100 p. 0/0

Les dépenses des sociétés coopératives allemandes consacrées à l'instruction populaire et à la bienfaisance, qui étaient de 49,534 marks en 1877 (nous n'avons pas la statistique des années antérieures), se sont élevées à 76,378 marks en 1891. Et le total de ces dépenses, dans cette période de 31 ans, représente une somme de 1,048,600 marks,

dont 677,383 marks pour les sociétés de *crédit*,

et 401,217 marks pour les sociétés de *consommation*.

Ces sommes sont affectées à la fondation de bibliothèques populaires, d'écoles d'adultes, d'institutions pour l'instruction professionnelle, à l'association allemande pour l'extension de l'instruction populaire, aux hôpitaux, à des corps de pompiers, à des œuvres pour le soin des pauvres et malades et à d'autres buts semblables.

HENTSCHKE.

STATISTIQUE DE LA COOPÉRATION EN ITALIE

Nombre de sociétés en 1889 :

Banques populaires	604
Caisses rurales (en 1892)..........	50
Laiteries sociales................	208
Sociétés de consommation	681
Sociétés de production	109
Sociétés de construction	69
Sociétés de journaliers	49
Sociétés diverses......	74
	1,844

Les banques populaires (ou du moins les 539 qui ont fait connaître leur bilan) ont fait, en 1887, pour 1,405 millions de francs de prêts.

Les caisses rurales ont prêté à leurs membres (en 1892) 572,786 francs.

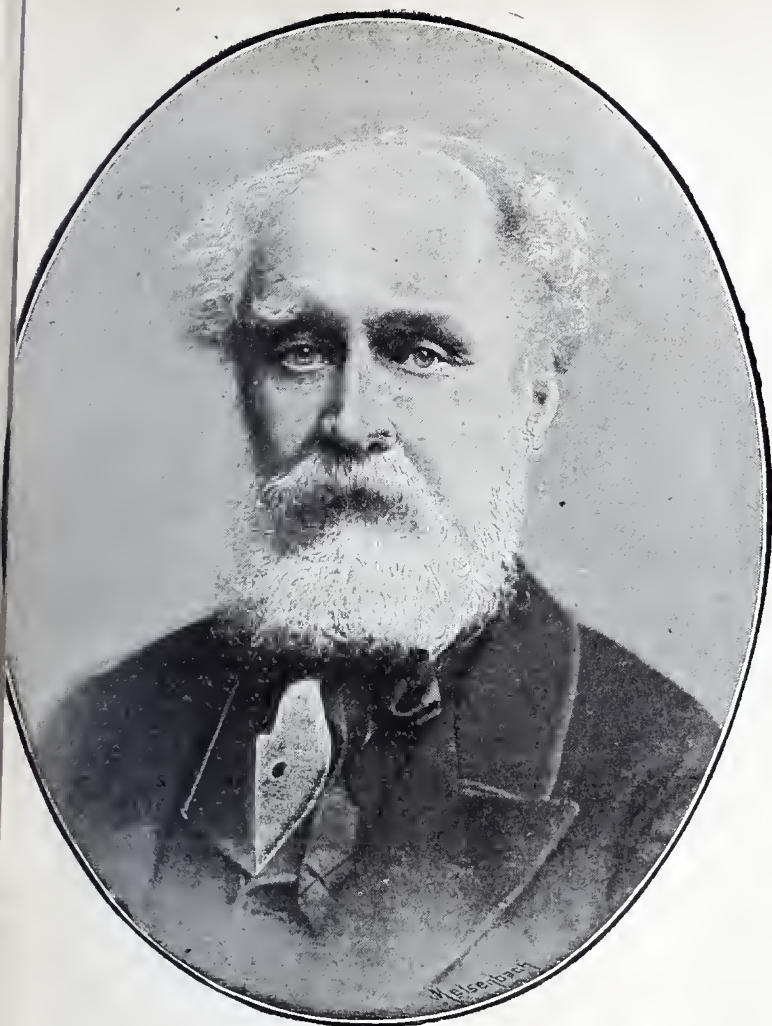
Sur les sociétés de consommation, 174 seulement ont fait connaître leur bilan. En 1889, elles avaient vendu pour 11,027,153 fr. de marchandises et réalisé un bénéfice net de 333,297 fr. Leur capital-actions s'élevait à 1,420,789 fr. et leur fonds de réserve à 409,087 fr. UGO RABBENO.

STATISTIQUE DES SOCIÉTÉS DE CONSOMMATION ANGLAISES en 1891

Nombre de sociétés..............	1,624
Nombre des associés.......... ...	1,191,369
Capital (en francs)	331,462,050
Ventes annuelles (en francs)	1,214,294,650
Bénéfices	119,350,750

Ce chiffre d'environ 1,200,000 coopérateurs représente autant de chefs de famille, c'est-à-dire au moins 5 ou 6 millions de personnes.

Il est à remarquer d'ailleurs que ces chiffres ne concernent que les sociétés affiliées à la Fédération et laissent par conséquent en dehors un certain nombre de sociétés coopératives non officiellement enregistrées, et notamment les puissants magasins des employés et fonctionnaires de Londres, qui font un chiffre d'affaires énorme.



Edw. Vansittart Neale.

LISTE

DES

ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES DE PRODUCTION

EN FRANCE

(81 Sociétés, *non compris les Fruitières et Laiteries.*)

Société des charpentiers de la Villette, 49, rue St-Blaise, Paris.
Association l'Ebénisterie parisienne, 17 *bis*, cité Bertrand, Paris.
— des menuisiers de Paris, 30, rue du Poteau, Paris.
— de menuisiers (atelier syndical), 34, r. Baron, Paris.
— — l'Espérance du bâtiment, 81, rue des Pyrénées, Paris.
— de peintres : le Travail, 6, rue de Madrid, Paris.
— — le Progrès, 60, rue Caulaincourt, Paris.
— — la Fraternelle, 4, rue de Crillon, Paris.
Union des sculpteurs-mouleurs, 60, rue Caulaincourt, Paris.
— des serruriers, 7, rue Froissart, Paris.
Association des ouvriers tapissiers, 5, rue Meissonier, Paris.
— l'Eclairage moderne, 99, faub. du Temple, Paris.
Société de fumistes-briqueteurs, 38, rue Richard-Lenoir, Paris.
Association des tôliers-fumistes, 29, r. Geoffroy-St-Hilaire, Paris.
Société coopérative des parqueteurs, 10, r. de la Rosière, Paris.
Association des paveurs de Paris, 131, boul. Bessières, Paris.
— le Pavage, 77 *ter*, rue de la Tombe-Issoire, Paris.
— des terrassiers, puisatiers-mineurs, 6, rue Guilleminot, Paris.
— des ouvriers granitiers, 67, r. Mouton-Duvernet, Paris.
— des piqueurs de grès, 33, rue du Moulinet, Paris.
— des casseurs de pierres, 34, avenue de Clichy, Paris.
— des doreurs sur bois, 36, rue Saint-Vincent, Paris.
— des ferblantiers réunis, 15, r. des Trois-Bornes, Paris.
— des ouvriers en voitures, 69, rue Pouchet, Paris.
— de carrosserie et charronnage, 45, r. d'Avron, Paris.
Union des ouvriers bijoutiers en doré, 12, cité Dupetit-Thouars, Paris.
Société des ouvriers en colliers anglais, 95, faub. St-Martin, Paris

Association des ouvriers horlogers, 43, rue Saintonge, Paris.
— Imprimerie Nouvelle, 11, rue Cadet, Paris.
— des facteurs en instruments de musique, 81, rue Saint-Maur, Paris.
— des ouvriers en limes, 48, r. des Gravilliers, Paris.
— d'ouvriers lithographes, 27 *bis*, rue Corbeau, Paris.
— générale d'ouvriers tailleurs, 33, rue Turbigo, Paris.
— d'ouvriers selliers l'Avenir, 49, r. de Rivoli, Paris.
Société coopérative des bouchons, au Boulou (Pyrénées-Orient.).
Association des charpentiers de navires, à Boulogne-sur-Mer.
Société de paveurs et cimentiers l'Epargne, 24, rue Degriès, Bordeaux.
Union des maçons, plâtriers et tailleurs de pierres, Narbonne.
Association des ouvriers menuisiers, Poitiers.

Les trente-neuf associations dont les noms précèdent sont celles qui ont adhéré à la Chambre consultative des Associations ouvrières de production fondée en 1884 *et dont le siège social est à Paris,* 80, *rue de Bondy.*

Redouly et Ce, ancienne maison Leclaire, 11, rue Saint-Georges.
Association ouvrière de graveurs, 17-19, rue des Grands-Augustins, Paris.
Société des lunetiers, 6, rue de Poitou, Paris.
Association des ouvriers formiers, 48, rue St-Sauveur, Paris.
— des facteurs de pianos, 54, r. des Poissonniers, Paris.
Société coopérative des ouvriers et ouvrières en sacs en papier. 10, rue Thiboumery, Paris.
Association de la chapellerie aixoise, Aix (Bouches-du-Rhône).
Société coopérative de l'industrie drapière, Vienne (Isère).
— — — cotonnière, Thizy (Rhône).
— — — — Lagresle (Loire).
— — des ouvriers sabotiers la Conciliation, Limoges.
— — des ouvriers brossiers, le Creusot.
Association ouvrière l'Imprimerie Nouvelle, Lyon.
— d'ouvriers cordonniers, Marseille.
— d'ouvriers tailleurs de limes, Arnay-le-Duc (Côte-d'Or).
— d'ouvriers maçons, Lyon.
Société civile des ouvriers menuisiers de Lyon, rue Vauban.
Société coopérative des tailleurs de pierres, à Bourg (Ain).
Dequenne et Ce, ancienne maison Godin, association du Familistère de Guise (Aisne).
Société anonyme et coopérative de la Laiterie de Leschelle (Aisne).
Association coopérative d'ouvriers menuisiers, Nice (Alpes-Maritimes).
Imprimerie Niçoise (association coopérative), Nice.
Société des mineurs des mines de Rancié (Ariège).

Brasserie bourguignonne (association coopérative), Dijon.
Société fruitière coopérative (laiterie), à Marignac-Saint-Béate (Haute-Garonne).
— des paveurs l'Epargne, à Bordeaux (Gironde).
— de cordonnerie, Tours (Indre-et-Loire).
— coopérative d'Abilly, instruments agricoles (Indre-et-Loire),
— des vanniers, à Villaines (Indre-et-Loire).
Syndicat agricole de Poligny (Jura).
Sociétés fruitières, fromageries diverses.
Verrerie stéphanoise (société coopérative), 9, rue Tréfilerie, Saint-Etienne (Loire).
Compagnie stéphanoise de la Mine aux mineurs, à Monthieux.
Syndicat des mineurs du bassin houiller du Gier, à Rive-de-Gier.
Société de battage de Saint-Claude, près Blois (Loir-et-Cher).
Syndicat agricole de Maine-et-Loire (battage des récoltes).
Société coopérative de battage de récoltes, à Montreuil-sur-Brèche (Oise).
— coopérative de battage, à Haudivillers.
— des tullistes de Calais.
Syndicat des charpentiers de navires de Boulogne-sur-Mer.
Association coopérative du journal *le Petit Clermontois*, à Clermont-Ferrand.
Laiterie coopérative à Mauzé-sur-le-Mignon (Deux-Sèvres).
— — à Usseau (Deux-Sèvres).
Société des cordonniers de Limoges.

SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DE CONSTRUCTION

(3 Sociétés)

Société coopérative immobilière de Paris, 8, rue du Foin.
La Pierre du foyer, société coopérative de construction et d'épargne, Marseille.
Société coopérative de construction (en formation), chez « les fils de Peugeot frères », à Valentigney (Doubs).

LISTE

DES

ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS, COMMERCIAUX, FINANCIERS ET AGRICOLES

OU EXISTE LA PARTICIPATION DU PERSONNEL AUX BÉNÉFICES EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

(305 ÉTABLISSEMENTS)

FRANCE (115)

1811 Imprimerie Nationale, à Paris, fondée en l'an III.
An XI Comédie-Française, à Paris.
1842 Leclaire (maison), entreprise de peinture, à Paris, devenue société coopérative.
1843 Laroche-Joubert et Ce, papeterie coopérative d'Angoulême, devenue société coopérative.
1844 Chemin de fer d'Orléans (Compagnie du).
1846 Comptoir de l'industrie linière, à Paris.
1848 Deberny et Ce, fondeurs de caractères, à Paris.
1848 Dupont (Paul), imprimeur, à Paris.
1848 Gaidan, banquier, à Nîmes.
1850 Assurances générales (Compagnie d'), à Paris.
1853 Le Phénix (Compagnie d'assurances), à Paris.
1854 L'Union (Compagnie d'assurances contre l'incendie et sur la vie), à Paris.
1854 J. Chagot et Ce (mines de Blanzy).
1855 La Nationale (Compagnie d'assurances), à Paris.
1858 La France (Compagnie d'assurances), à Paris.
1865 Canal de Suez (Compagnie du), à Paris.
1866 Brière (Léon), imprimeur, à Rouen.
1868 Renard, Villette et Bunand, teinturiers, à Lyon.
1870 Société anonyme de tissus de laine des Vosges, au Thillot et à Trougemont.
1871 Pernod, distillateur, à Pontarlier (Doubs).
1871 Roland-Gosselin, agent de change, à Paris.

1871 Vernes et Ce, banquiers, à Paris.
1871 Abadie et Ce, fabricants de papiers, à Theil (Orne).
1872 Aubert, imprimeur, à Versailles.
1872 Barbas, Tassart et Balas, couverture et plomberie, à Paris (ancienne maison Goffinon).
1872 Chaix, imprimeur-éditeur, à Paris.
1872 Gaget, Pérignon et Ce, plomberie et cuivrerie d'art, à Paris.
1872 Godchaux et Ce, imprimeurs-éditeurs, à Paris.
1872 Hanappier, négociant en vins, à Bordeaux.
1872 L'Aigle (Compagnie d'assurances), à Paris.
1872 Le Soleil (Compagnie d'assurances), à Paris.
1872 Société anonyme des matières colorantes et produits chimiques de Saint-Denis.
1874 Mame et fils, imprimeurs-éditeurs, à Tours.
1874 Masson, éditeur, à Paris.
1875 Comptoir d'Escompte de Rouen.
1875 Filature d'Oissel (Seine-Inférieure).
1875 L'Urbaine (Compagnie d'assurances), à Paris.
1876 Plassard, Morin, Fillod et Ce, ancienne maison Boucicaut (magasins du Bon-Marché), à Paris, devenue société coopérative.
1876 L'Abeille (Compagnie d'assurances), à Paris.
1877 Besselièvre, fabricant d'indiennes, à Maromme (Seine-Inf.).
1877 Dequenne et Ce, ancienne maison Godin, à Guise (Aisne). devenue société coopérative.
1877 Sautter, Lemonnier et Ce, électriciens, à Paris.
1879 Butner-Thierry, imprimeur lithographe, à Paris.
1880 Blanchisserie et teinturerie de Thaon (Vosges).
1880 Caillard frères, constructeurs-mécaniciens, au Havre.
1880 Domaine de Château-Montrose (Médoc).
1880 Société de dépôts et comptes courants, à Paris.
1880 Société linière du Finistère, à Landerneau.
1881 Caillette, entrepreneur de maçonnerie, à Paris.
1881 Lefranc et Ce, fabricant d'encres d'imprimerie, à Paris.
1881 Piat, fondeur-mécanicien, à Paris.
1882 Dognin et Ce, fabricants de tulles et dentelles, à Lyon.
1882 Moutier, entrepreneur de serrurerie, à St-Germain-en-Laye.
1882 Moullot, imprimeur, à Marseille.
1883 Compagnie de Fives-Lille (Nord).
1883 Gilon, entrepreneur de serrurerie, à Paris.
1883 Société anonyme des usines de Mazières (Cher).
1884 Bourdoux et Ce (Société industrielle de la Corrèze), à Paris.
1884 Gounouilhou, imprimeur, à Bordeaux.
1885 Baille-Lemaire, fabricant de jumelles, à Paris.
1885 Lecœur et Ce, entrepreneur de menuiserie, à Paris.
1885 Lombart, fabricant de chocolat, à Paris.
1885 Mozet et Delalonde, entrepreneurs de maçonnerie, à Paris.
1885 Roux et Ce, machines à vapeur Tangye, à Paris.

1885 Saunier, entrepreneur de peinture, à Paris.
1886 Lariboisière (comte de), exploitation agricole à Monthorin (Ille-et-Vilaine).
1886 Monduit, entrepreneur de couverture, à Paris.
1886 Félix (maison), couturier, à Paris.
1887 Nayrolles, anc. maison Catteau, ateliers de broderie, à Paris.
1887 Thuillier frères, couverture et plomberie, à Paris.
1888 Bonniot-Pouget, fabrique de tiges pour chaussures, à Vallon (Ardèche).
1889 La Foncière (Compagnie d'assurances), à Paris.
1890 Boivin, fabricant de ganses pour passementeries, à Paris.
1890 Broquart, fabricant de miroiterie, à Bordeaux.
1890 La Providence (Compagnie d'assurances), à Paris.
1882 Pommery (veuve), fils et Ce, fabrique de vins de Champagne, à Reims.
» Compagnie générale transatlantique, à Paris.
» Ducher, ancienne maison Gerbeaud, tailleur d'habits et uniformes, à Paris.
» Gillet et fils, teinturiers en soie, à Lyon.
» Peugeot frères, fabr. de quincaillerie, à Valentigney (Doubs).
» Piquet et Ce, ateliers de constructions mécaniques, à Lyon.
» Rivoire et Carret, fabr. de pâtes alimentaires, à Lyon.
» Boulonnerie de Bogny-Braux (Ardennes).
1882 Cusenier, distillateur, à Paris.
» Fauquet (Octave), filateur, aux Câbles (Eure).
» Rattier, épicier en gros, à Saint-Etienne (Loire).
» Compagnie d'éclairage par le gaz des villes du Mans, de Vendôme et de Vannes.
1890 Sachs (engrais chimiques), à Aubervilliers (Seine).
» Gaudineau, à la Flèche.
» Janvier père et fils, au Mans.
1891 Société coopérative de consommation des ouvriers et employés de MM. Solvay et Ce, à Dombasle (Meurthe-et-Mos.).
» Sociétés coopératives de consommation :
L'Abeille nîmoise, à Nîmes.
L'Abeille suresnoise, à Suresnes (Seine).
La Revendication, à Puteaux (Seine).
L'Union des travailleurs, à Saint-Etienne (Loire).
La Renaissance (boulangerie), à Nîmes.
Société civile coopérative du XVIIIe arr., Paris.
» Compagnie nationale de voitures l'Abeille, 6, rue Le Peletier, à Paris.
» Leclerc (Ed.), fabricant de lits en fer, à Saint-Dizier.
» Muller et Roger, fonderie de bronze et robinetterie, 108, avenue Philippe-Auguste, à Paris.
» Bréguet (maison), fabrique d'appareils de précision, 39, quai de l'Horloge, à Paris.

1891 Compagnie houillère et métallurgique de Belmez, 12, place Vendôme, à Paris.
» Société anonyme le Nickel, 13, rue Lafayette, à Paris.
» Société des Grands Moulins de Corbeil, 6, rue du Louvre, à Paris.
» Le Printemps, magasin de nouveautés, 64, boul. Haussmann, à Paris.
» Société générale des téléphones, 41, rue Caumartin, à Paris.
» Banque parisienne, 7, rue Chauchat, à Paris.
» Banque russe et française, 4, rue Auber, Paris.
» Compagnie foncière de France, 366, r. St-Honoré, à Paris.
» Deberc (E.), fabricant de bouchons, à Reims (Marne).
» Société du tubulaire Berlier, à Paris.
» Seydoux, Siéber et Ce, peignage, filature et tissage, au Cateau (Nord).
» Thomas frères, imprimeurs, à Pontarlier (Doubs).
» Pétillat, constructeur, Vichy (Allier).
» Domaine de Got, Chabrié frères, à la Réunion.

ALLEMAGNE (22)

ALSACE

1847 Steinheil, Dieterlen et Ce, filature de coton, à Rothau.
1872 Fabrique de produits chimiques de Thann.
1874 Schæfler et Ce, blanchiment, teinturerie, à Pfastatt.
1885 Rhin et Moselle (Compagnie d'assurances), à Strasbourg.
» Dollfus-Mieg et Ce, manufacturiers, à Mulhouse.
» Scheurer-Rott et Ce, à Thann.

BAVIÈRE

1866 Morgenstern, fabricant de feuilles d'étain, à Forchheim.
1871 Filature de Kaufbeuern.
1873 Usine de Kaiserslautern.

HESSE

1866 Chemin de fer Louis de Hesse (Société du), à Mayence.

MECKLEMBOURG

1847 De Thunen, propriétaire foncier, à Tellow.

PRUSSE

1854 Neumann, propriétaire de terres nobles, à Posegnick.
1860 Fonderie d'Ilsede, à Gross-Ilsede.
1870 Chemin de fer de Berlin-Anhalt, à Berlin.
1875 Banque de crédit foncier de Prusse, à Berlin.

1876 Bohm, propriétaire foncier, à Brunn.
1876 Braun et Blœm, capsules et cartouches, à Dusseldorf.
» Limburger, propriétaire foncier, à Pfalzhill.
» Sewais, propriétaire foncier, à Altenhof.
» Schulteiss et Ce, brasseurs, à Berlin.

SAXE

1869 Adler, fabricant de cartonnages, à Buchholtz.
» Fabrique de papier de Thode, à Hainsberg.

ANGLETERRE (89)

1850 Ferme coopérative d'Assington-Suffolk.
1864 Crossley and sons, fabrique de tapis, à Halifax.
1869 Fletcher et fils, imprimeurs-éditeurs, à Norwich.
1870 Carlton Iron Company (limited), Carlton-Ironwork.
1876 Goodall et Suddick, imprimeurs-libraires, à Leeds.
1876 Hamilton et Co (limited), robes et lingerie, à Londres.
1877 J. H. Ladyman et Co, épiciers en gros, à King's Lynn.
1878 Cassell et Co, imprimeurs-éditeurs, à Londres.
1882 Brooke, Bond et Co, thés en gros, à Londres.
1882 Waterlow et fils, imprimeurs, à Londres.
1883 Association agricole de Radbourne-Manor (Warwich).
1883 Decorative cooperators' Association (d'Oily and Company limited), à Londres.
1884 Blundell, Spence et Ce, manufacture de couleurs et vernis, à Hull et à Londres.
1884 C. Fidler, semences, à Reading.
1884 De Saint-Dalmas, produits chimiques, à Leicester.
1884 Harpers, ingénieur, à Aberdeen.
1884 Tangye et Co, fabricants de machines, à Birmingham.
1885 Association agricole d'Ufton-Hill (Warwick).
1886 Arrowsmith, imprimeur-éditeur, à Bristol.
1886 Burroughs, Wellcome et Co, chimistes, à Londres.
1886 Hazell, Walton et Viney, imprimeurs, à Londres.
1888 Imprimerie coopérative d'Edimbourg.
1886 W. Thomson et fils, manufact. de laine, à Huddersfield.
1887 J. Bruce Wallace, imprimeur, à Limavady (Irlande).
1887 Waterman et Co, chaussures, à Bristol.
1887 H.-D. Young et fils, cuirs, à Edimbourg.
1888 Binns et Co, blés et semences, à Derby.
1888 Thomas Bushill et fils, imprimeurs-libraires, à Coventry.
1888 Cooperative Builders, entreprise de construction de bâtiments, à Londres.
1888 W. P. Hartley, fabricant de confitures, à Liverpool.
1888 J. Walker et Co, Colombo Iron Works, à Londres et à Colombo (Ceylan).

1888 Workwomen's cooperative Association, lingerie, à Londres.
1889 Clarke Nicholls and Coombs (limited), fabricant de pâtisseries, à Hackney Wick (Londres).
1889 Coventry Gas Fittings C°, appareils pour l'éclairage au gaz, à Coventry.
1889 Henry et C°, à Bradfort.
1889 Hepburn et C°, fabrique de papiers, à Collompton.
1889 New Welsh Slates C°, carrières d'ardoises, à Festining.
1889 Peto frères, entrepreneurs de constructions, à Londres.
1889 Robinson frères, distillateurs de goudron, à West Bromwich et Knottingley.
1809 South Metropolitan Gas C°, à Londres.
1889 Christophe Thomas frères, fabricants de savons, à Bristol.
1889 W. D. et H. O. Wills, manufacture de tabacs, à Bristol et à Bedminster.
1890 Bailey, Nokes et C°, lamineurs, à Birmingham et à Londres.
1890 C° de tramways de Southwark et Deptford, à Londres.
1890 Thomas Halling, imprimeur, à Cheltenham.
1890 G. Hubbard et C°, constructeurs de bâtiments, à Londres.
1890 Ch. Joyner et C°, fabrique de chandeliers, à Birmingham.
1890 Lee et Hunt, fabricants d'outils, à Nottingham.
1890 R. Martin, imprimeur, à Hartlepool.
1890 James Tucker, moulins à farine, huile, etc., à Cardiff.
1890 Cooperative Needlewomen's Society, couture, à Londres.
1890 Scotch Tweed Mftg Society, à Selkirk.
1890 Browett Lindleyand C°, mécaniciens, à Salford.
1890 Central cooperative Stores, magasins, à Londres.
1890 Drake and Gorham, électriciens, à Londres.
1890 East Anglian Fruit Pres'y'g C°, confiseurs, à King's Lynn.
1890 Edmeston, A. and sons, mécaniciens, à Salford.
1890 General Service coop. Strs., magasins, à Londres.
1890 George Holloway, M. P., domaine agricole, Farmhill, Stroud.
1890 Kensington cooperative Stores, magasins, à Londres.
1890 Newman and sons, imprimeurs, à Londres.
1890 W. Rowntree and sons, drapiers, à Westboroug Scarboro'.
» N. Z. Farmers cooperative Association (limited), exploitation agricole, à Canterbury (Nouvelle-Zélande).
» Johnston, J., marchand de bois, à Stirling.
» Kinnear J. Boyd, fermier, Kinloch House, Collessie N. B.
» Petty J. W. and sons, imprim^rs, Whitehall printeries, Leeds,
» Perrott and Perrott, emball^rs, Tenter St. Morfields, London.
» Phillips and C°, marchands de thés et épiciers, Town Hill Wrexham.
» Rogers R. H. et S., fabricants de cols de chemises, Offices Addle St. London E. C.
» Welsh Liberal.
» Newspaper Company (limited), imprimeurs, 13, Arcade Swansea

1890 Williams J. and sons (limited), épiciers, Wilmslows Road, Didsbury.
» Association coopérative d'ouvrières en aiguilles (limited), 4, Carteret Street, Westminster.
» Association agricole et horticole, 3, Agar Street, à Londres.
» J. Bromhead, blanchisseur, Southmead Ludry, Westbury.
» Joseph Collard, imprim^{r}, 13, Cranbourne Street, à Londres.
» Association coopérative d'ouvrières en aiguilles, 34, Broke Street, à Londres.
» Albert Grey, agriculteur, Howick. Northumberland.
» Headley frères, imprimeurs, Ashford, Kent.
» Alfred Hickman, fondeur, à Spring Vale Furnaces, près Wolverhampton.
» Idris et Co, fabr. d'eaux minérales, Asham St., à Londres.
» Philip Kench, meunier, à Bristall, près Leeds.
» Wm. Lawrence, ébéniste, Upper Parliament St., Nottingham.
» Low Sampson, Marston et Co, éditeurs, St. Dustan's House, à Londres.
» Mc. Vitie et Price, fabricants de biscuits, St. Andrews Biscuits Works, à Edimbourg.
» Robert Mc. Vitie, pâtissier-confiseur, 23, Queensferry St., à Edimbourg.
» Raithby, Lawrence et Co, imprimeurs-éditeurs, Queen Street, à Leicester.
» Earl Spencer, exploitation agricole, Althorpe House, près Northampton.
» Women's Printing Soc., imprimerie, 21 B, College St., Westminster.

AUTRICHE-HONGRIE (3)

1881 Franco-Hongroise (Compagnie d'assurances), à Budapest.
» Fabrique de papiers de Schlœglmühl.
1889 Unio catholica (Société mutuelle d'assurances contre l'incendie), à Vienne.

BELGIQUE (6)

1872 Lloyd belge (Compagnie d'assurances maritimes et incendie), à Anvers.
1888 Gustave Boël, à la Louvière.
» Merlo-Charlier, zingueur, à Etterbeek.
» Vimenet, fabrique de feutres et chapeaux.
» De Naeyer et Ce, fabr. de papiers et chaudières, à Willebroeck.
» Aubigny (Société anonyme de charbonnages), siège administratif : 42, rue de l'Echiquier, à Paris ; siège social : à Bruxelles.

DANEMARK, SUÈDE, NORVÈGE (4)

1870 Forge Aadals Brug (Norvège).
1873 Domaine de Dragsholm, Seeland (Danemark).
1889 Fabrique de pâte de bois d'Alsfos (Norvège).
» Strœman et Larson, scierie mécanique, à Gothenburg (Suède).

ESPAGNE (2)

1791 Real fabrica de Tapices, fabrique royale de tapisserie, à Madrid, fondée par Vandergotten.
» Compagnie générale des tabacs des Philippines, siège social : à Barcelone ; comité de Paris : r. de la Victoire, 69.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE (35)

1872 Houghton et C°, imprimeurs, à Cambridge, Mass.
1878 Peace Dale, tissage de laine, Société industrielle.
1879 Rand, Mac Nelly et C°, éditeurs et imprimeurs, à Chicago.
1880 Staats Zeitung, à New-York.
1881 The Century C°, éditeurs, à New-York.
1882 Minoteries de Pillsbury, à Minneapolis.
1885 Keene Bros, fabricant de chaussures, à Lynn.
1885 Kingman, fabricant de chaussures, à Brockton.
1886 Ara, Cushmann et C°, fabricants de chaussures, à Auburn.
1886 A. Dolge, fabrique de feutres et de bois pour pianos, à Dolgeville.
1886 E.-R. Hull et C°, drapiers, à Cleveland.
1886 Globe Tobacco et C°, à Détroit.
1886 Hoffmann et Billings C°, ustensiles de cuivre, à Milwaukee.
1886 Public Ledger, à Philadelphie.
1886 N. O. Nelson, Société industrielle, ustensiles de cuivre, à Saint-Louis (Missouri).
1886 Rogers, Peet et C°, draps, à New-York.
1886 Usines de produits chimiques de Rumford, à Providence.
1886 Wardwell, Neele et C°, à Lake-Village (N.-H.).
1886 W.-E. Fette, agent d'usine à gaz, à Boston.
1886 Fonderies de Bucyrus.
1887 Compagnie des fonderies de Springfield (Massachussets).
1887 Crump Label C°, à Montclair.
1887 John Wanamaker, mercerie et nouveautés, à Philadelphie.
1887 Hainds, Jones et Cadbury, ustens^es de cuivre, à Philadelphie.
1887 Compagnie de Saint-Louis Shovel (Missouri).
1887 Norriton, tissage de laines, à Norristown.
1887 Page Belting et C°, à Concord.
1887 Procter et Gamble, savons et bougies, à Ivorydale.
1887 Rice et Griffin, Soc. industrielle de moulages, à Worcester.
1887 J. W. Tufts, fabrique de soda-water, à Boston.
1887 Yale et Towne, constructeurs-mécaniciens, à Stamford.

1887 W.-H. Zinn, mercerie et nouveautés, à Boston.
1888 Meyers Bros, pharmaciens en gros, à Saint-Louis.
1888 Scott et Holstein, bois de construction, à Duluth.
1889 Bourne Mills, filature de coton, à Tiverton, Fall River.

HOLLANDE (6)

1880 Van Marken, fabr. néerlandaise d'alcool et de levure, à Delft.
1883 Société anonyme de la stéarinerie de Gouda.
1887 Fabrique néerlandaise d'huile, à Delft.
1887 Fabrique de colle et de gélatine, à Delft.
» Stork frères, fabrique de machines, à Hengelo.
» Imprimerie Van Marken, à Delft.

ITALIE (4)

1873 Manufacture de laine Rossi, à Schio.
1876 Banque coopérative populaire de Padoue.
1885 Félix Génevois et fils, fabricants de savons et de parfumerie, Poggio-Reale, à Naples.
1887 Banque coopérative populaire de Milan.

PORTUGAL (1)

1888 Régie de la fabrique des tabacs (loi du 22 mai 1888).

RUSSIE (1)

1862 Protopopow, fabrique de bougies, près Moscou.

SUISSE (17)

1867 Schœller et fils, filateurs, à Schaffouse.
1868 Baur et Nabholtz, entreprenrs de constructions, à Seefeld.
1868 Chessex et Hœssly, filateurs, à Schaffouse.
1869 Manufactures de poteries de Nyon.
1870 Billon et Isaac, fabricant de boîtes à musique, à Saint-Jean, près Genève.
1870 Aubert-Schuchardt, imprimeur, à Genève.
1871 Steinfels, fabricant de savons, à Zurich.
1872 Reishauer et Bluntschli, fabricants d'outils, à Zurich.
1872 Reymond, fabricant de cuirs, à Morges.
1873 Ce générale de navigation sur le lac Léman, à Lausanne.
1876 Tramways suisses (Compagnie générale des), à Genève.
1878 Schætti et Ce, fabricants d'allumettes, à Fehrarltorf.
1888 Mermod frères fabricants d'horlogerie et de boîtes à musique, à Sainte-Croix.
» Fabrique d'appareils électriques, à Neufchâtel.
» Société coopérative suisse de consommation, à Genève.
» Société coopérative de consommation du district de Nyon.
» Compagnie de l'industrie électrique, à Genève.

LISTE

DES

DES ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES DE CREDIT

EN FRANCE

(18 Sociétés)

Crédit mutuel et populaire (le R. P. Ludovic de Besse), Paris.
Banque populaire du Ve arrondissement de Paris, 34, boulevard Saint-Germain.
Société agricole, Senlis.
Société lyonnaise de crédit au travail, Lyon.
Banque populaire, Marseille.
Banque populaire, Menton.
Banque populaire, Nice.
Banque populaire, Angers.
Crédit mutuel agricole, Poligny (Jura).
Credit mutuel et populaire, Bourges.
Banque populaire agricole, Saint-Florent-sur-Cher.
La Prudence (banque ouvrière), Montceau-les-Mines.
Caisse de crédit mutuel du syndicat agricole de l'Auxois (Nièvre).
Caïsse de crédit mutuel du syndicat agricole de Senne.
Caisse de crédit mutuel du syndicat agricole de Baigneux.
Caisse de crédit mutuel du syndicat agricole de Segré (Maine-et-Loire).
Caisse de crédit mutuel du syndicat agricole de Saint-Amand-de-Boisse (Charente).
Crédit mutuel du syndicat agricole des Deux-Sèvres.

LISTE

DES

SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES FRANÇAISES DE CONSOMMATION

Aucune statistique officielle des Sociétés coopératives françaises de consommation n'ayant encorc été publiée, la liste ci-après, formée au moyen des renseignements réunis par le Comité central, le Magasin de gros et le secrétaire du journal l'*Emancipation*, M. Cabanis, ne peut prétendre à une complète exactitude. Nous la publions néanmoins, en priant les Sociétés coopératives omises par nous de se faire connaître le plus tôt possible, pour que leurs noms y soient inscrits dans la prochaine édition.

D'après cette liste, il y aurait en ce moment en France, dans 82 départements (en comptant celui d'Oran en Algérie), 942 Sociétés coopératives de consommation. Dans ce chiffre sont comprises, d'une part, trois *Unions* de Sociétés, savoir : l'Union coopérative des Sociétés françaises de consommation, qui a pour organe le Comité central, à Paris ; — la Fédération des Sociéés dc consommation des employés P.-L.-M., à Grenoble ; — le Comité fédératif des Sociétés des Bouches-du-Rhône, à Marseille, — et, d'autre part, le Magasin de gros coopératif, Fédération nationale, qui a son siège 10, rue de Nesle, à Paris.

Voici le nombre des sociétés de consommation pour chacun des départements où il en existe (6 seulement n'en auraient pas : Corse, Côtes-du-Nord, Finistère, Lozère, Orne, Tarn-et-Garonne) :

Ain	8
Aisne	29
Allier	7
Alpes (Basses-)	1
Alpes (Hautes-)	2
A reporter	47
Report	47
Alpes-Maritimes	1
Ardèche	5
Ardennes	21
Ariège	2
A réporter	76

Report	76
Aube	19
Aude	5
Aveyron	1
Belfort (Territoire)	11
Bouches-du-Rhône	15
Calvados	3
Cantal	1
Charente	13
Charente-Inférieure	113
Cher	7
Corrèze	4
Côte-d'Or	14
Creuse	2
Dordogne	3
Doubs	29
Drôme	5
Eure	3
Eure-et-Loir	5
Gard	11
Garonne (Haute-)	2
Gers	1
Gironde	14
Hérault	8
Ille-et-Vilaine	3
Indre	2
Indre-et-Loire	19
Isère	15
Jura	6
Landes	1
Loir-et-Cher	3
Loire	28
Loire (Haute-)	1
Loire-Inférieure	5
Loiret	2
Lot	2
Lot-et-Garonne	1
Maine-et-Loire	7
A reporter	460

Report	460
Manche	2
Marne	9
Marne (Haute-)	1
Mayenne	1
Meurthe-et-Moselle	7
Meuse	2
Morbihan	13
Nièvre	8
Nord	38
Oise	6
Oran	1
Pas-de-Calais	11
Puy-de-Dôme	4
Pyrénées (Basses-)	2
Pyrénées (Hautes-)	2
Pyrénées-Orientales	2
Rhône	84
Saône (Haute-)	8
Saône-et-Loire	62
Sarthe	4
Savoie	2
Savoie (Haute-)	3
Seine { Paris 50, Banlieue 34 }	84
Seine-Inférieure	20
Seine-et-Marne	14
Seine-et-Oise	21
Sèvres (Deux-)	13
Somme	7
Tarn	7
Var	4
Vaucluse	2
Vendée	4
Vienne	6
Vienne (Haute-)	10
Vosges	10
Yonne	8
82 *départements = Sociétés :*	942

AIN

Ambérieu. — Agents P.-L.-M.
Bellegarde. — Agents P.-L.-M. et de l'Etat.
Culoz. — Employés P.-L.-M.
Oyonnax. — Société de consom.
Pont-d'Ain. — Employés P.-L.-M.
Tenay. — Employés P.-L.-M.
— Ouvriers filateurs de l'Albarine.
Trévoux. — Boulangerie.

AISNE

Anizy. — Société d'Anizy.
Anizy-le-Château. — Boulangerie de Formé-Triquenaux.
Bernot. — Boulangerie.
La Capelle — Boucherie économique.
La Capelle. — Boulangerie économique.
Charmes. — Boulangerie.
Chauny. — Etablissements de Chauny.
Chauny. — Société coopérative.
Chavignon. — Boulangerie.
Chevresis-Monceau. — Boulangerie.
Chigny. — Boulangerie économique.
Etaves et Bocquiaux. — Boulangerie économique.
Guise. — Boulangerie.
— Le Familistère.
Hargicourt. — L'Economie.
Harly. — Société coopérative.
La Fère. — Boulangerie.
Lesquielles-St-Germain. — Boulangerie.
Laon. — Boulangerie.
Le Petit-Verly. — Boulangerie économique.
Ribemont. — Boulangerie.
Saint-Gobain. — Manufactures des glaces.
Saint Quentin. — Alimentaire.
Saint-Quentin. — L'Economie.
Seboncourt. — Boulangerie.
Tergnier. — Boulangerie.
Vailly. — Boulangerie économique.
Vic-sur-Aisne. — Boulangerie économique.
Viels-Maisons. — Boulangerie économique.

ALLIER

Bert. — Mineurs, à Mont-Combroux.
Bézenet — Mineurs de Bézenet.
Commentry. — Forgerons de Commentry.
Montluçon. — Employés et ouvriers de la gare.
Moulins. — Alimentation.
Sainte-Colombe. — Société coopérative.
Saint-Germain-des-Fossés.—Employés P.-L.-M.

ALPES (BASSES-)

Montfuron. — Boulangerie agricole.

ALPES (HAUTES-)

Pallons-Fressinières, par Saint-Crépin. — Magasin de consommation.
Veynes. — Agents P.-L.-M.

ALPES-MARITIMES

Nice. — Employés P.-L.-M.

ARDÈCHE

Annonay. — La Fédération ouvrière.
— Boulangerie la Solidarité.
Privas. — Epicerie.
Le Teil — Employés P.-L.-M.
La Voulte. — Employés P.-L.-M.

ARDENNES

Balan. — Société coopérative.
Bazeilles. — La Prévoyante.
Bogny. — Consommation.
Braux. — La Prévoyante.
— Boulangerie la Bienfaisante.
Charleville. — Les Amis réunis.
Château-Regnault. — Consommation.
Douzy. — La Prévoyante.
Floing. — Société coopérative.
Francheval. — Société coopérative.
Fumay. — Société coopérative.
Mohon.—Consommation de l'Est.

Nouzon. — Société coopérative.
Raucourt. — Amis réunis.
Rethel. — Société alimentaire.
Revin. — Société coopérative.
Rimogne. — Société coopérative.
Sedan. — Ouvriers en tissus.
Thilay. — Boulangerie.
Villers-Lerna. — Société coopérative.
Viviers-au-Court. — Société coopérative.

ARIÈGE

Mirepoix. — Boulangerie.
Ganac. — Clouteries de la Barguillière.

AUBE

Avirey-Lingey. — Syndicat de consommation.
Bar-sur-Seine. — Société de Bar-sur-Seine.
— Economat de la Verrerie.
Celles. — L'Epargne.
Bayel. — Economat de la Verrerie
Buxeuil. — Société coopérative.
Essoyes. — L'Union.
Estissac. — Consommation du Syndicat agricole.
Landreville. — L'Economie.
Les Riceys. — L'Economie.
Mussy-sur-Seine. — Consommation.
Romilly-sur-Seine. — Consommation de l'Est.
— L'Union.
Sainte-Savine. — Les Coopérateurs de Sainte-Savine.
Troyes. — Consommation des agents de l'Est.
— La Laborieuse.
— La Ruche troyenne.
Villemorien. — L'Union.
Villers-sous-Praslin. — La Fraternelle.

AUDE

Alet. — Boulangerie.
Espéraza. — Boulangerie.
Narbonne. — La Prévoyante.
— La Fraternelle.
Trèbes. — Boulangerie.

AVEYRON

Decazeville. — Mineurs.

BELFORT (Territoire de)

Beaucourt. — Société alimentaire.
— La Fraternelle.
Belfort. — L'Espérance.
— L'Ouvrière.
— L'Union.
— La Fraternelle de la Forge.
Giromagny. — La Fraternelle.
Grandvillars. — La Fraternelle.
Rougemont. — La Fraternelle.
— L'Union fraternelle.
Valdoie. — La Solidarité.

BOUCHES-DU-RHONE

Arles. — Employés P.-L.-M.
— L'Union arlésienne.
Aubagne. — Boulangerie.
La Ciotat. — La Ciotadenne.
Marseille. — Comité fédératif des Sociétés de consommation des Bouches-du-Rhône.
— L'Abeille sociale.
— L'Avenir social.
— Employés civils de l'Etat.
— Boulangerie la Fourmi.
— La Fraternelle.
— La Glaneuse.
— La Ménagère.
— La Ruche sociale.
— L'Economie sociale.
Tarascon. — Employés P.-L.-M.

CALVADOS

Caen. — Boucherie.
Condé-sur-Noireau. — Syndicat des travailleurs cotonniers.
— La Fraternité.

CANTAL

Aurillac. — Boulangerie.

CHARENTE

Angoulême. — Boulangerie.
Ars. — Panification.
Barres. — Union villageoise de panification.
Confolens. — Boulangerie.
Blanzac. — Boulangerie.
Jarnac. — Boulangerie et panification.
Juillac-le-Coq. — Boulangerie et panification.
Rouffiac. — Boulangerie et panification.
Ruelles-sur-Touvre. — Employés et ouvriers de la marine.
— Epicerie.
— Société vinicole (Fonderie de Ruelle).
Salles-d'Angle. — Boulangerie.
Villefagnon. — Boulangerie.

CHARENTE-INFÉRIEURE

Aigrefeuille. — Panification.
Angoullins. — Boulangerie (actionnaires).
Arvert. — Union boulangère.
Aulnay. — Panification.
Aytré. — Panification.
Ballon. — Panification.
Beauvais-sur-Matha. — Panification.
Bernay. — Panification.
Bois. — Panification.
— Panification (au Morinaud).
Bougnaud. — Panification.
— Boulangerie la Fraternelle.
Breuillet. — Panification.
Burie — Boulangerie.
Cercoux. — Boulangerie.
Chaillevette. — Panification.
Chambon. — Panification.
Chaniers. — Panification.
Cherbonnière. — Panification.
Le Château. — Panification.
Chermignac. — Panification.
Chervettes. — Panification.
Corme-Ecluses. — Panification.
La Couarde. — Panification.
Courçon. — Boulangerie.
Cram-Chaban. — Panification.
Deuil. — Panification.
Dompierre. — Boulangerie.
Echebrune-aux-Bouchoux. — Panification.
Echillais. — Panification.
L'Eguille. — Panification.
Gémozac. — Panification.
Le Guâ. — Panification.
Jarnac-Champagne. — Panification.
La Jarrie. — Panification.
Jonzac. — Boulangerie des familles.
— Production et consommation.
Lorignac. — Boulangerie.
Loix. — Panification.
Loulay. — Panification.
Lussant. — Panification.
Marennes. — Panification.
— Production et consommation.
Marans. — Panification.
— Société nouvelle de panification.
Marsais. — Panification.
Matha. — Boulangerie.
Meursac. — Panification.
Migron. — Panification.
Mornac. — Panification.
Muron. — Panification.
Neuvicq. — Boulangerie l'Union des familles.
Néré. — Panification.
Nieul-sur-Mer. — Panification.
Nieulle-Saint-Sornin. — Panification.
Nuaillé. — Boulangerie des familles.
Puyravault. — Panification.
Réaux. — Boulangerie Union des familles.

La Roude. — Boulangerie des familles.
Rouffiac. — Panification.
Sabloneaux-au-Pont. — Panification.
Saint-Agnant. — L'Union, boulangerie.
Saint-Coutant. — Panification.
Saint-Christophe. — Panification.
Saint-Clément-des-Baleines. — Boulangerie économique.
Sainte-Gemme. — Panification.
Saint-Georges-du-Bois. — Panification.
Saint-Germain-de-Marencennes. — Panification.
Saint-Jean-d'Angély. — Panification.
Saint Jean-de-Liversay. — Panification.
Saint-Loup. — Panification.
Saint-Maigrin. — L'Union des familles.
— Boulangerie.
Saint-Mard. — Panification.
Sainte-Marie-de-Ré. — Panification.
Saint-Médard, à Laubertière. — Panification.
Saint-Nazaire ou Port-des-Barques. — Panification.
Saint-Pierre-d'Oléron. — Panification.
Saint-Sauveur-de-Nuaillé. — Panification.
Saint-Saturnin-du-Bois. — Panification.
Sainte Soulle. — Panification.
Saint-Sulpice. — Panification.
Salignac-de-Pons. — Panification.
Saujon. — Panification.
Surgères. — Panification.
Taugon. — Panification.
Tonnay-Charente. — Panification.
La Tremblade. — Panification.
Trizay. — Panification.
Verines-de-Loiré. — Panification.
Villeneuve-la-Comtesse. — Panification.
Archiac. — Panification.
La Chapelle-des-Pots. — Boulangerie.
Echebrune. — Société de Biron.
— Société de Coulonges.
Ile de Ré. — Panification de Sainte-Marie.
Jonzac. — Boulangerie et panification.
La Flotte. — Boulangerie (actionnaires).
— L'Union, boulangerie.
Fouras. — Boulangerie fourasienne.
Rochefort. — Boulangerie.
— Société particulière de panification.
— Société maritime de consommation.
— Société des Dix Moulins.
— Production et consommation.
La Rochelle. — Boucherie normale.
— Boulangerie (actionnaires).
— Production et consom.
— Boulangerie des familles.
Royan. — Boulangerie.
Saintes. — Epicerie des agents du chemin de fer de l'Etat.
— Boulangerie des agents du chemin de fer de l'Etat.

CHER

Bourges. — La Ruche berruyère.
— Restaurants populaires.
Saint-Germain-des-Bois. — Boulangerie.
Vallenay. — La Prévoyance fraternelle de Bigny.
Foëcy. — Société coopérative.
Montigny. — Société coopérative.
Vendôme. — Société coopérative.

CORRÈZE

Brive. — Boulangerie.

Tulle. — Société coopérative.
Turenne. — Boucherie.
Ussel. — Boulangerie des ouvriers du ch. de fer d'Orléans.

COTE-D'OR

Ampilly-le-Sec. — Vinicole et consommation.
Arnay-le-Duc. — La Fraternelle des ouvriers en limes.
Cérilly. — Société coopérative.
Charrey. — Société de Charrey-sur-Seine.
— Syndicat agricole et consommation.
Chorey. — Société coopérative.
Dijon. — Employés P.-L.-M.
Grancey-sur-Ource. — Société coopérative.
Is-sur-Tille. — Employés de l'Est.
Poinçon-les-Larrey. — Syndicat agricole de consommation.
Pothières. — Société coopérative.
Vertault. — Société coopérative.
Villedieu. — Société coopérative.
Sainte-Colombe. — Forgerons, tréfileurs et pointiers.

CREUSE

Aubusson. — Société des ouvriers.
Lavaveix-les-Mines. — Société coopérative.

DORDOGNE

Périgueux. — Boulangerie.
— Boulangerie des employés de l'État.
— Société alimentaire.

DOUBS

Audincourt. — L'Union.
— Alimentation des Forges.
Badevel. — La Fraternelle.
Bart — Société de Bart.
Bavans. — La Fraternelle
Besançon. — Agents P.-L.-M.
— Société du Chaprais.
Besançon. — La Fraternelle de Roche.
Bethoncourt. — La Fraternelle.
Bissey-la-Pierre. — Société de Bissey-la-Pierre.
Colombier-Fontaine. — La Mutuelle.
Dasle. — La Fraternelle.
Deluze. — La Fraternelle.
Laferrière-Jougne. — Société coopérative.
Hérimoncourt. — La Fraternelle de Terreblanche.
L'Isle-sur-le-Doubs. — La Fraternelle.
Lubviliers. — Consommation des Forgerons.
Meslières. — La Fraternelle.
Montbéliard. — L'Union syndicale.
— La Fraternelle.
Pontarlier. — Boulangerie la Prévoyante.
— Employés P.-L.-M.
Pont-de-Roide. — La Fraternelle.
Le Rondelot. — Consommation du Rondelot.
Sainte-Suzanne. — L'Epargne.
Saint-Maurice. — La Fraternelle.
Seloncourt. — La Fraternelle.
Vieux-Charmont. — La Fraternelle.
Valentigney. — La Fraternelle.

DROME

Bourg-de-Péage. — Industrie chapelière.
Bourg-les-Valence. — Phalanstère français.
Romans. — La Persévérance.
Valence. — Boulangerie.
— Agents P.-L.-M. le Sémaphore.

EURE

Charleval. — L'Union.
Evreux. — Boulangerie.
Ezy. — Union des familles.

EURE-ET-LOIR

Montigny-sur-Avre. — Société philanthropique.
Saint-Rémy-sur-Avre. — Société philanthropique.
Nogent-le-Rotrou. — Boucherie.
Sorel-Moussel. — L'Economie des familles.
Voves. — Fromagerie.

GARD

Alais. — Employés P.-L.-M. la Prévoyance.
Bessèges. — Ouvriers mineurs.
Martinet-sur-Auzonnet. — La Fraternelle.
Nîmes. — L'Abeille nîmoise.
— Boucherie.
— Employés P.-L.-M. la Prévoyance.
— Boulangerie la Renaissance.
— La Solidarité.
Saint-Florent. — La Fraternelle.
Saint-Gilles. — L'Union fraternelle.
Saint-Jean-de-Valériscle. — La Laborieuse.

GARONNE (HAUTE-)

Toulouse. — Boulangerie.
— Société des Verreries.

GERS

Auch. — Boulangerie l'Ausitaine.

GIRONDE

Bordeaux. — Société populaire.
— La Solidarité.
— Economat des employés du Midi.
— Prévoyance des employés de l'Etat
— Boulangerie des employés du chem. de fer d'Orléans.
— Epargne et prévoyance de Saint-Remy.
Langon. — Boulangerie.
Gensac. — Boucherie.
— Boulangerie.
Les Lèves. — Société coopérative.
Saint-Estèphe. — Panification.
Montfourat. — Société coopérative.
Saint-Vivien. — Panification.
Vendays. — Panification.

HÉRAULT

Bédarieux. — Société et boulangerie.
Béziers. — Boulangerie.
Cette. — La Prévoyante P.-L.-M.
Lodève. — Société coopérative.
Lunel. — Employés P.-L.-M. la Prévoyante.
Montpellier. — La Prévoyance montpelliéraine.
— Employés P.-L.-M.
Saint-Privat. — Société coopérat.

ILLE-ET-VILAINE

Fougères. — Comptoir vinicole.
— Travailleurs amis.
— Boulangerie.

INDRE

Châteauroux. — Boulangerie.
Issoudun. — Boulangerie.

INDRE-ET-LOIRE

Amboise. — Boulangerie économique.
— Epicerie.
Château-Renault. — Boucherie.
— Corps d'états réunis.
— Ouvriers tanneurs.
Chinon. — Boulangerie économique.
Chouzé-s/ Loire. — L'Humanité.
Ligueil. — Boulangerie économique.
Luynes. — Boulangerie.
Rochecorbon. — Boulangerie économique.
Saint-Avertin. — Boulangerie.

Saint-Cyr-sur-Loire. — Boulangerie économique.
Tours. — Boulangerie.
— Boulangerie la Ruche tourangelle.
— Epicerie.
— La Fraternelle
— Société coopérative.
— Boulangerie et boucherie des employés de l'Orléans et de l'Etat.
Vouvray. — Boulangerie économique.

ISÈRE

Bourgoin-Jallieu. — La Fraternelle
Grenoble. — Fédération des Sociétés coopératives de consommation des employés des chemins de fer P.-L.-M.
— Association alimentaire.
— L'Economie.
— Employés P.-L.-M.
— La Ménagère.
— La Renaissance.
Jonage. — La Glaneuse.
Montalieu-Vercieu. — Société alimentaire.
Parminieux. — Consommation.
Sillans. — Association des ouvriers et agriculteurs.
Vienne. — La Fédération.
— L'Indépendance.
Voiron. — Employés P.-L.-M.
— L'Union fraternelle.

JURA

Arbois. — Société d'Arbois.
Dôle. — Agents P.-L.-M.
Lons-le-Saunier. — Employés P.-L.-M.
— La Fraternelle.
Mouchard. — Société coopérative.
Saint-Claude. — La Fraternelle

LANDES

Mont-de-Marsan. — Boucherie économique.

LOIR-ET-CHER

Blois. — La Prévoyante, boulangerie.
Montoire. — Boulangerie.
Vendôme. — Société coopérative.

LOIRE

Chazelles-sur-Lyon. — Boulangerie.
Firminy. — La Renaissance.
Lorme. — Boulangerie
Neulise. — Société coopérative.
Panissière. — Boulangerie.
Regny. — Société coopérative.
Rive-de-Gier. — Boulangerie des travailleurs.
R anne. — Boulangerie.
— La Concorde.
— Employés P.-L.-M.
— La Ruche.
— La Solidarité.
— L'Union des répartiteurs.
— L'Union roannaise.
Saint-Chamond. — L'Alliance des travailleurs.
— Consommation : épicerie, charcuterie, vins.
— Boulangerie.
— Epicerie.
Saint-Etienne.—Employés P-L-M la Locomotive.
— La Ruche du Midi.
— La Ruche stéphanoise.
— La Stéphanoise.
— Boulangerie des travailleurs réunis.
— Travailleurs de Saint-Etienne.
— L'Union des travailleurs.
La Talaudière. — Boulangerie.
Terrenoire. — Boulangerie des ouvriers fondeurs.
— La Providence.

LOIRE (HAUTE-)

Langeac. — Ouvriers P.-L.-M.

LOIRE-INFÉRIEURE

Châteaubriant. — Boulangerie.
Indret. — Société coopérative.
Nantes. — Boulangerie la Ruche nantaise.
— Boulangerie des employés de la Ce d'Orléans.
Trignac-de-Montoir. — Société coopérative.

LOIRET

Montargis. — Employés P.-L.-M.
Orléans. — Boulangie orléanaise.

LOT

Capdenac. — Boulangerie.
Cahors. — La Coopérative cadurcienne.

LOT-ET-GARONNE

Tonneins. — Société coopérative.

MAINE-ET-LOIRE

Angers. — Société d'Angers.
— Boulangerie des employés de chemin de fer.
Chalonnes-sur-Loire. — Boulang.
Cholet. — Société coopérative.
Pouancé. — Boulangerie.
Saumur. — L'Abeille saumuroise.
Vern. — Boulangerie.

MANCHE

Cherbourg. — La Fraternelle.
Equeurdreville. — L'Union.

MARNE

Barbonne-Fayel. — Prévoyante.
Châlons-sur-Marne. — Consommation de l'Est.
— L'Union châlonnaise.
Epernay. — Consommation de l'Est.
— Le Progrès.
Reims. — Société des Epiciers.
— Etablissements économiques.
— L'Union des Travailleurs rémois.
Warmariville. — Société du Val-des-Bois.

MARNE (HAUTE-)

Chaumont. — Employés des chemins de fer de l'Est.

MAYENNE

Château-Gontier. — Boulangerie.

MEURTHE-ET-MOSELLE

Jarville. — Société coopérative.
Longwy-Bas. — L'Epargne.
Nancy. — Employés de l'Est.
— Ouvriers métallurgistes.
— L'Union des syndicats.
Dombasles. — Ouvriers et employés de la Société Solway.
Toul. — Boucherie.

MEUSE

Lérouville. — Syndicat des ouvriers mineurs et terrassiers.
Verdun. — La Consommation de l'Est.

MORBIHAN

Lorient. — La Prévoyante.
— La Prospérité.
— Boulangerie la Solidarité.
— Union lorientaise.
— Panification.
Kerentrech. — L'Union caudanaise.
Caudan. — Panification des ouvriers réunis.
— Panification l'Union bretonne.
Kerjulaude-Plœmeur. — Panification.
Kercado-Plœmeur. — Panification la Providence.

Pen-Mané. — Union bretonne de panification.
Lann'ster. — Union fraternelle de panification.
Riantec. — Union locquelicaine de panification.

NIÈVRE

La Chaussade. — Société coopérative.
Decize. — Boulangerie la Nationale.
Fourchambault. — Boulangerie.
Guérigny. — Société coopérative.
Nevers. — Agents P.-L.-M.
— Boulangerie.
Pont-Patin. — Boulangerie.
Tannay. — Boulangerie.

NORD

Anzin. — Société des mineurs.
Avesnes-les-Aubert. — La Prévoyante.
Armentières. — L'Armentiéroise.
Caudry. — La Caudrésienne.
— L'Union des ouvriers.
Condé-s/Escaut. — Société de meunerie-boulangerie.
Denain. — L'Union ouvrière.
Douai. — Corporation de l'Abbaye-des-Prés.
Escarpelle. — Société coopérative.
Fourmies. — Société coopérative.
Gonnelieu. — Boulangerie.
Gouzeaucourt. — Boulangerie.
Hautmont. — La Formica.
Lille. — Boulangerie.
— Boulangerie de Moulin-sur-Lille.
— l'Epargne du travail.
Limel. — Boulangerie.
Loos. — Consommation du personnel des établissements I. Thiriez père et fils, la Prévoyante.
Marcoing. — Boulangerie.
Mouveaux. — L'Espérance.
Roubaix. — Boulangerie.
Roubaix. — Boucherie et charcuterie.
— L'Avenir du parti ouvrier.
— Brasserie.
— Boulangerie la Roubaisienne.
— Société pour le charbon.
— Société pour le charbon la Paix.
— Société de consommation.
Somain. — Société coopérative.
Tourcoing. — L'Economie des ménages.
Trith-Saint-Léger. — Consommation des ouvriers des forges.
Villers-Guislain. — Boulangerie.
Villers-Outréaux. — Boulangerie.
Walincourt. — Société coopérative.
Wasquehal. — Boulangerie l'Espérance.
Wignehies. — Boulangerie.
— Travailleurs réunis.
— L'Union ouvrière de consommation.

OISE

Beauvais. — La Ruche beauvaisienne.
Compiègne. — Syndicat agricole et de consommation de Compiègne.
Coye. — L'Union.
Cuts. — Boulangerie.
Méru. — Société coopérative.
Saint-Sulpice. — Boulangerie.

ORAN

Oran. — L'Union des travailleurs français.

PAS-DE-CALAIS

Aniche. — Société d'Aniche.
Arras. — Boulangerie.
Auchel. — Société des mines.
Billy-Montigny. — Mineurs de la Compagnie de Courrières.
Bruay. — Société coopérative.

Bully-les-Mines. — Société de Bully-les-Mines.
Courrières. — Société coopérative.
Ferfay. — Société anonyme coopérative.
Denain. — Société de la Verrerie.
Isbergues. — Societé coopérative.
Nœux. — Société de Nœux-les-Mines.

PUY-DE-DOME

Brassac-les-Mines. — Boulangerie.
Clermont-Ferrand. — Employés P.-L.-M.
Saint-Eloy-les-Mines. — Société des mineurs.
Thiers. — Economat des ouvriers.

PYRÉNÉES (BASSES-)

Bayonne. — Boucherie agricole.
Pau. — La Béarnaise.

PYRÉNÉES (HAUTES-)

Bagnères. — Société de Bagnères
Tarbes. — L'Union ouvrière.

PYRÉNÉES-ORIENTALES

Prades. — Boulangerie.
Rivesaltes. — La Rivesaltaise.

RHONE

Amplepluis. — La Fraternité.
L'Arbresle. — Société alimentaire.
Cours. — Boucherie la Confiance.
— Boulangerie sociale la Prévoyance.
— L'Abeille.
Cuire. — Boulangerie.
Givors. — Boulangerie du travailleur, 31, r. d. Etables.
— Boulangerie des Travailleurs, imp. de la Ratière.
Grandris. — Boulangerie sociale.
Grigny. — Boulangerie.
Lyon. — Boulangeries :
L'Alliance fraternelle de Ste-Foy-lès-Lyon.

Lyon. — Boulangeries :
L'Association des travailleurs de la Guillotière.
— L'Avenir économique.
— Du Bon Pasteur.
— La Cérès (Ier arrondiss.).
— Du IIe arrondissement.
— Des familles.
— La Fraternelle, place des Tapis.
— La Ménagère de la Guillotière.
— La Ménagère.
— La Menagère de Vaise.
— Sociale de Prévoyance.
— Sociale de Prévoyance.
— L'Union de l'Epi fleuri.
— Ménagère et Caisse de retraite pour la vieillesse l'Union des familles.
— Union des travailleurs.
— Union des travailleurs de Vaise.
— De Villeurbanne.
— De Villeurbanne.
— Cuisine alimentaire des ouvriers corroyeurs, Villeurbanne.
Epiceries :
— L'Abeille (à l'Industrie), Lyon-Vaise.
— L'Avenir de l'industrie.
— L'Avenir des travailleurs.
— Alimentaire du Clos-Bissardon.
— L'Economie ouvrière.
— L'Emancipation des consommateurs.
— L'Espérance ouvrière.
— La Fraternelle.
— La Grange.
— Alimentaire du Mont-Sauvage.
— La Prévoyante.
— L'Ouvrière.
— La Ruche.
— Alimentaire des Tapis.
— Alimentaire Tarrasse et Cie.

Lyon. — La Tribu lyonnaise.
— L'Union commerciale.
— L'Union des consommateurs.
— L'Union ouvrière (Delpuech et Ce).
— L'Union des répartiteurs équitables.
— L'Union des travailleurs.
— L'Abeille.
— Association des consommateurs.
— Chauffage de Vaise.
— Association ouvrière.
— La Coopérative.
— Equitables coopérateurs.
— Fourneaux économiques.
— Association de Saint-Clair.
— Union des travailleurs.
— Société lyonnaise de consommation.
— Association de chauffage du IVe arrondissement.
— Chauffage du VIe arrondissement.
— La Fraternelle de Perrache.
— La Familière.
— Société ouvrière de consommation et de production.
Le Ronzy. — Société coopérative.
Neuville-sur-Saône. — Société coopérative.
Pont-Trambouze. — L'Avenir.
Oullins. — Boulangerie d'Oullins.
— Epicerie coopérative.
— Alliance des travailleurs.
— Economie oullinoise.
Saint-Fons. — Union ouvrière.
Saint-Rambert. — Avenir de l'industrie.
Tarare. — Travailleurs réunis.
— Société alimentaire des ouvriers.
Tassin-la-Demi-Lune. — Boulangerie ménagère de l'Etoile.
Thizy. — Boulangerie nationale.
— Société de Bourg-de-Thizy.
Thizy. — La Laborieuse de Thizy.
Villefranche. — Boulangerie.
— Boulangerie sociale de prévoyance.
Villeurbanne. — Cuisine alimentaire des ouvriers de la maison Serrid-Burnery et Ce.

SAONE (HAUTE-)

Arc. — Boucherie l'Econome.
Gray. — Boucherie l'Econome.
Héricourt. — Boulangerie.
— Société civile de consommation.
— Fraternelle des ouvriers horlogers.
— L'Ouvrière.
Saint-Valbert. — Boulangerie.
Vesoul. — Employés P.-L.-M.

SAONE-ET-LOIRE

Alouettes. — Société des Alouettes.
Autun. — Boulangerie autunoise.
— Agents P.-L.-M.
Blanzy. — Boulangerie de Blanzy.
— Boulangerie de Savigny.
Chagny. — Employés P.-L.-M.
Châlon-sur-Saône. — L'Econome.
— Boulangerie et Société coopérative.
— La Châlonnaise.
— L'Union ouvrière.
Couches-les-Mines. — La Bourguignonne.
Coublanc. — Chambre syndicale des ouvriers tisseurs.
Le Creusot. — Boucherie Saint-Charles.
— Boulangeries :
La Combe.
La Couronne.
La Croix-Menée.
L'Economie.
L'Egalité.
L'Egalité de la Petite-Villedieu.
L'Epargne.

Le Creusot. — Boulangeries :
- Le Guide.
- La Marolle.
- du Nom.
- La Petite-Villedieu.
- La Prévoyante.
- La Renaissance.
- des Riaux.
- La Sablière.
- Saint-Charles.
- Saint-Laurent.
- Société de la Vieille, route de Montanis.
- L'Union de la Grande-Villedieu.
- Les Verniseaux.
- La Concorde.
- Le Tunnel.

Digoin. — Boulangerie la Digoinnaise.
Ecuisses. — Boulangerie :
- de la Garenne.
- de Long-Penvre (7e écluse).
- de la 9e écluse.

Epinac. — Boulangerie.
Etang. — Boulangerie.
Mâcon. — L'Abondance.
Magny. — Société coopérative.
Montceau-les-Mines. — Boulangeries :
- du Bois-Roulot.
- de la Croix-des-Oiseaux.
- du Bois-du-Verne.
- du Champ-du-Moulin.
- Coopérative.
- — Boucherie.

Montcenis. — L'Ouvrière.
Montchanin. — Boulangeries :
- La Cantine.
- du Centre.
- du Moulin, à la Tuilerie.
- de la Cité.
- des agents P.-L.-M.

Saint-Bérain-sur-Dheune. — Boulangerie.
Saint-Sernain-du-Bois. — Boulangerie.
Saint-Eusèbe. — Société de Montchanin-le-Haut.
Saint-Germain-du-Plain. — La Sainte-Barbe.
Saint-Léger-sur-Dheune. — Boulangerie.
Saint-Vallier. — Boulangerie.

SARTHE

Château-du-Loir. — Boulangerie.
Le Lude. — Boulangerie.
Le Mans. — La Prévoyante.
Saint-Calais. — Société coopérative.

SAVOIE

Chambéry. — Agents P.-L.-M.
Modane. — Agents P.-L.-M.

SAVOIE (HAUTE-)

Annecy. — Employés P.-L.-M.
Annemasse. — Employés P.-L.-M.
Laroche. — L'Abeille.

SEINE

Paris. — Union coopérative des sociétés françaises de consommation, Comité central, 10, rue de Nesle.
- — Magasin de gros coopératif, Fédération nationale, siège social, 10, rue de Nesle. Magasin, quai de Bercy.
- — L'Amicale (18e arr.).
- — Association amicale des officiers de terre et de mer.
- — L'Avenir de Plaisance (14e arr.).
- — L'Avenir de Vaugirard (15e arr.).
- — La Bellevilloise (20e arr.).
- — Société de Bercy (12e arr.).
- — La Bièvre (5e arr.).
- — Syndicat des sociétés de consommation.
- — La Concorde (18e arr.).
- — Société du XVIIIe arrondissement.

Paris. — L'Economie sociale de Charonne, 103, rue de Bagnolet (20ᵉ arr.).
— L'Economie sociale (20ᵉ ar.)
— L'Egalitaire (10ᵉ arr.).
— Les Egaux (10ᵉ arr.).
— Employés civils de l'Etat, du département de la Seine et de la Ville de Paris (6ᵉ arr.).
— Employés de l'Etat du VIᵉ arrondissement.
— L'Epargne P.-L.-M.
— Société de l'Est (10ᵉ arr.).
— Les Equitables de Paris (13ᵉ arr.).
— La Famille (7ᵉ arr.).
— La Fourmi, 249, rue Saint-Denis (2ᵉ arr.).
— La Fourmi, Ste-Foy (2ᵉ ar.)
— La Fraternelle (19ᵉ arr.).
— La Fraternelle (2ᵉ arr.).
— Gros-Caillou (7ᵉ arr.).
— L'Indépendance (18ᵉ arr.).
— La Laborieuse (11ᵉ arr.).
— Le Marais (4ᵉ arr.).
— La Ménagère (17ᵉ arr.).
— La Moissonneuse (11ᵉ arr.).
— La Paternelle (20ᵉ arr.).
— La Picpus (12ᵉ arr.).
— Le Plateau (19ᵉ arr.).
— La Prévoyante (Seine), (Prés-St-Gervais).
— Le Progrès, 38, rue Berzélius (17ᵉ arr.).
— Le Progrès, 57, rue Pouchet (17ᵉ arr.).
— La Providence (6ᵉ arr.).
— La Ruche (11ᵉ arr.).
— La Sociale (11ᵉ arr.).
— La Sociale (12ᵉ arr.).
— La Sociale (16ᵉ arr.).
— La Thémis (15ᵉ arr.).
— L'Union du XIXᵉ arrondissement (la Villette).
— L'Union économique (1ᵉʳ ar.)
— L'Union économique du Bel-Air (12ᵉ arr.).

Paris. — L'Union fraternelle d'Auteuil (16ᵉ arr.).
— L'Union ouvrière, 125, rue Oberkampf (11ᵉ arr.).
— L'Union ouvrière, 4, rue Moret (11ᵉ arr.).
— L'Union du Plateau (19ᵉ ar.)
Alfortville. — La Prévoyante.
Arcueil-Cachan. — L'Union des travailleurs.
Aubervilliers. — L'Alliance.
— La Laborieuse.
Bois-Colombes. — L'Economie.
Boulogne-sur-Seine. — La Fédération de Boulogne-sur-Seine.
Clichy. — L'Economie sociale.
Champigny. — La Populaire.
Charenton-St-Maurice. — Société de Charenton-Saint-Maurice.
Choisy-le-Roi. — Société économique d'alimentation.
Courbevoie. — La Confiance.
Fontenay-sous-Bois. — L'Unité.
Grand-Montrouge. — L'Union montrougienne.
Issy. — L'Union fraternelle.
Ivry-sur-Seine. — L'Economie.
Levallois-Perret. — Alliance des travailleurs.
Lilas. — La Fraternelle.
— La Lilasienne.
Maisons-Alfort. — L'Economie.
Pantin. — La Solidarité.
Puteaux. — La Revendication.
Saint-Denis. — L'Avenir social.
— Société Castori.
— Les Corroyeurs.
— L'Espérance.
— La Famille.
— L'Union des familles.
— L'Union des ménagères.
Saint-Ouen. — L'Abeille.
— L'Amicale.
Suresnes. — L'Abeille suresnoise.
— Société d'alim. et d'épargne Sordes et Huilard.
Vincennes. — La Mutuelle.
— La Vincennoise.

SEINE-INFÉRIEURE

Barentin. — La Prévoyante.
Bolbec. — L'Union des travaill[rs].
Caudebec-les-Elbeuf. — La Prospérité.
Darnetal. — Société coopérative.
Dieppe. — L'Avenir.
Elbeuf. — L'Elbeuvienne.
Le Havre. — Société coopérative.
Léricourt-en-Caux. — Soc. coop.
Lillebonne. — Consommation.
Maromme. — La Mutualité.
Oissel. – Economat des ouvriers.
Pavilly. — Consommation et crédit mutuel.
Rouen. — Syndicat des ouvriers cotonniers.
— Syndicat des ouvriers mécaniciens et construct[rs].
— Economat rouennais.
— Chambres syndic. réunies.
— Société des mouleurs.
St-Pierre-les-Elbeuf. — L'Avenir.
— L'Union.
Sotteville-les-Rouen. — La Sottevillaise.

SEINE-ET-MARNE

Coulommiers. — Soc. coopérative.
Doué. — Société coopérative.
Laferté-sous-Jouarre. — Boulang.
Flamboin. — Soc. de constr. des employés des Ch. de fer de l'Est.
Jouarre. — Boulangerie.
Jouy-sur-Morin. — Soc. coopér.
Marolle-en-Brie. — Soc. coopér.
Meaux. — Boulangerie.
Melun. — Boulangerie.
Nanteuil-les-Meaux. — Soc. coop.
Nemours. — Boulangerie et consommation.
Noisiel-sur-Marne. — Etablissements Menier.
Saints. — Boulangerie.
Tournan. — Société coopérative.

SEINE-ET-OISE

Argenteuil. — Maison du Peuple.
Beaumont-sur-Oise. — Boulangerie.
Bourget. — L'Union.
Cernay-la-Ville. — Economat ouvrier de la carrière des Maréch.
Condé-sur-Vègre. — La Colonie.
Corbeil. — Etablissem. Darblay.
Deuil. — Union des travailleurs.
Essonnes. — Boulangerie.
Etampes. — La Fraternelle.
— L'Union.
Massy. — Société coopérative.
Bas-Meudon. — La Fraternelle.
Le Pecq. — La Prévoyante.
Pontoise. — La Fraternelle.
St-Germain-en-Laye. — Société de denrées alimentaires.
Saint-Ouen-l'Aumône. — La Prévoyante.
Saint-Chéron. — Boulangerie.
Sevran-Livry. — Poudrerie nationale.
Sèvres. — La Ruche sévrienne.
Versailles. — Soc. de Versailles.
Villeneuve-St-Georges. — Soc. et Boulangerie.

SÈVRES (DEUX-)

Bressuire. — Boulangerie.
Beyrançon. — Panification.
Melles-sur-Béronne. — Société coopérative.
Irleau. — Boulang. des familles.
— Boulang. en participation.
Niort. — Société d'alimentation.
— Boulangerie actionnaire.
Thouars. — Boulangerie.
St-Hillaire-la-Pallud. — Boulangerie actionnaire de panificat.
St-Maixent. — Boulangerie.
Usseau. — Boulangerie actionnaire.
Vallans. — Panification.
Vasles. — Boulangerie.

SOMME

Doullens. — Boulangerie.
Epehy. — Association coopérative.

MehKaricourt. — Boulangerie.
Moreuil. — Boulangerie par actions.
Plessier-Rozainvilliers. — Boulangerie.
Templeux-le-Guérard. — Société coopérative.
Villers-Bretonneux. — Boulangerie.

TARN

La Bastide-Rouayroux. — Syndicat de l'industrie lainière.
Carmaux.— Boulangerie des ouvriers.
Castres. — Arts-et-Métiers.
— La Fraternelle.
Gaillac. — La Panification.
Saixe. — Société d'ouvriers.
Semalens. — Société alimentaire des Arts-et-Métiers.

VAR

Ginasservis. — Agents P.-L.-M.
Hyères. — Société coopérative.
Toulon. — La Toulonnaise.
— Boulangerie de Six-Fours.

VAUCLUSE

Avignon. — Agents P.-L.-M.
Orange. — L'Union.

VENDÉE

Benet. — Boulangerie.
Maillé. — Boulangerie (actionnaires).
Maillezais. — Boulangerie populaire.
Sables-d'Olonne. — Boulangerie.

VIENNE

Couché. — Boulangerie.
Châtellerault. — Union de consommation.
— Boulangerie.
Loudun. — Boulangerie.
Poitiers. — Employés de chemin de fer.
— Boucherie.

VIENNE (HAUTE-)

Laurière. — Boulangerie et Société.
Limoges. — La Conciliation.
— L'Espérance.
— La Solidarité.
— L'Union de Limoges.
Saint Junien. — L'Ouvrière.
— Société ancienne de boulangerie.
Saint-Léonard. — Boulangerie.
Saint-Yrieix. — Boulangerie.
Sauviat. — Société coopérative.

VOSGES

Eloyes. — L'Union des ouvriers.
Epinal. — Employés des chemins de fer de l'Est.
— Société des employés de l'Etat.
Moyen-Montier. — L'Union ouvrière.
Neufchâteau. — Agents de l'Est.
Rabodeau.—Société coopérative.
Saint-Dié.—Société coopérative.
Saint-Laurent. — La Fraternelle du Char-d'Argent.
Thaon. — Société coopérative.
Thillot. — Economat de la Société anonyme des tissus.

YONNE

Avrolles. — Boulangerie.
Bléneau. — Apprentissage.
Brienon. — La Sociale.
Laroche. — Employés P.-L.-M.
Migennes.— Boulangerie de Migennes au Canal.
Sens. — L'Econome.
Seignelay. — Boulangerie.
Tonnerre. — Société de consommation et de production.

TABLE DES MATIÈRES

Paris. — Imprimerie Nouvelle (association ouvrière), 11, rue Cadet. — 1969-92.

L'ÉMANCIPATION

Journal d'Economie politique et sociale

ORGANE DES ASSOCIATIONS OUVRIÈRES

ET DU CENTRE RÉGIONAL COOPÉRATIF DU MIDI

Directeur : M. DE BOYVE

Place de l'Esplanade, 2, Nîmes

auquel on est prié d'adresser toutes les correspondances

PRINCIPAUX RÉDACTEURS :

MM.

Ch. Gide, professeur d'économie politique à l'École de droit de Montpellier;

Charles Robert, président de la Société de Participation des ouvriers aux bénéfices, secrétaire général du Comité central de l'Union coopérative de France;

Fallot, secrétaire général de la Ligue pour le relèvement de la moralité publique;

Comte, secrétaire de l'Association protestante pour l'étude pratique des questions sociales;

Georges Maurin, président du Syndicat agricole de Sarrians (Vaucluse);

Benoit Germain, inspecteur général de l'École professionnelle de Nîmes, président du conseil des prud'hommes et de la Société coopérative *l'Abeille nîmoise*;

A. Fabre, de la chambrée *la Solidarité*.

S'adresser, pour les abonnements et les annonces, à M. THOLOZAN, 1, *rue Duguesclin.*

BULLETIN

DE LA

PARTICIPATION

AUX BÉNÉFICES

PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ POUR L'ÉTUDE PRATIQUE
DE LA PARTICIPATION DU PERSONNEL DANS LES BÉNÉFICES
Reconnue d'utilité publique par décret du 12 mars 1889.

SIÈGE DE LA BIBLIOTHÈQUE ET BUREAUX DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ
20, rue Bergère, à Paris

MUSÉE-BIBLIOTHÈQUE : 3, RUE DE LUTÈCE
Ouvert tous les jours, de 1 heure à 4 heures (le dimanche excepté)

Le *Bulletin* paraît quatre fois par an : les 15 janvier, 15 avril, 15 juillet et 15 octobre.
Il forme chaque année un volume d'environ 200 pages.

PRIX DE L'ABONNEMENT : **5** FRANCS PAR AN

« La Société qui entreprend cette œuvre ne veut ni provoquer ni soutenir des polémiques trop souvent stériles. Elle se propose uniquement de faire connaître à tous ce qui a été réalisé par quelques-uns, en signalant aux intéressés les documents qu'elle rassemble dans sa BIBLIOTHÈQUE ou qu'elle analyse dans son BULLETIN. » (*Extrait de l'art. 1er du programme de la Société.*)

Peuvent devenir membres de la Société : les patrons, chefs d'établissement et leurs collaborateurs dans la direction, les directeurs ou administrateurs de Sociétés ou les personnes qui ont eu antérieurement ces mêmes qualités.

La souscription annuelle est de **20** francs. Elle peut être remplacée par un versement de **100** francs par an pendant trois ans, au moyen duquel on acquiert le titre de membre fondateur.

Les lettres, communications et souscriptions doivent être adressées à M. le Secrétaire de la Société, 20, *rue Bergère, à Paris.*

AVIS. — Les années 1880, 1881, 1882, 1883, 1884, 1885, 1886, 1887, 1888, 1889, 1890 et 1891 du Bulletin sont en vente à la librairie Chaix, 20, rue Bergère, au prix de 5 francs chacune.

L'année 1879 est épuisée.

TABLE DES MATIÈRES

Paris. — Imprimerie Nouvelle (association ouvrière), 11, rue Cadet.
A. Mangeot, directeur. — 1969-92.